

# BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

*Rapport de Madame Eliane BARREILLE  
Présidente du Conseil départemental*

7 décembre 2023

# SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>4</b>
1. <i>Le contexte de la préparation budgétaire 2024.....</i>	4
2. <i>Les constituants principaux du projet de budget .....</i>	5
<b>II. LE POLE MODERNISATION ET PERFORMANCE.....</b>	<b>9</b>
3. <i>LES FINANCES LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LES ACHATS.....</i>	9
a. Le service préparation et exécution budgétaire .....	9
b. Le service des affaires juridiques .....	16
c. Le service des achats et de la commande publique.....	17
4. <i>LES SYSTEMES D'INFORMATIONS ET LES USAGES NUMERIQUES .....</i>	19
a. Le secteur informatique .....	19
b. Le secteur éducation .....	23
5. <i>LES BATIMENTS ET LA LOGISTIQUE.....</i>	25
a. Le service des constructions neuves .....	25
b. Le service des moyens généraux.....	31
c. Le service gestion des bâtiments .....	33
<b>III. LE POLE SOLIDARITES COLLEGES CULTURE ET SPORTS .....</b>	<b>38</b>
1. <i>LA SOLIDARITE.....</i>	38
a. La direction.....	40
b. Le service vieillesse-handicap .....	40
c. Le service enfance-famille-protection maternelle et infantile.....	47
d. Le service insertion logement .....	57
2. <i>LA CULTURE.....</i>	63
a. La direction adjointe aux établissements et services culturels.....	63
b. La direction adjointe aux stratégies culturelles .....	73
c. La direction des archives départementale .....	83
3. <i>LES COLLEGES LA JEUNESSE ET LES SPORTS.....</i>	85
a. L'unité collèges.....	86
b. L'unité de préparation culinaire.....	91
c. Le service jeunesse et sports.....	93
<b>IV. LE POLE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT ET MONTAGNE .....</b>	<b>98</b>
1. <i>L'ENVIRONNEMENT LA MONTAGNE ET LE TOURISME .....</i>	98
a. Le service environnement .....	98
b. Le service développement touristique et aménagement durable.....	101
c. Le service montagne .....	105
2. <i>L'AGRICULTURE L'EAU ET LA FORET.....</i>	106
a. Le service agriculture et la forêt.....	106
b. La Direction Associée de l'Ingénierie Territoriale .....	113
3. <i>LES STRATEGIES D'AMENAGEMENT TERRITORIAL.....</i>	118
a. La mission petites villes de demain.....	119
b. Le service territoires et l'Europe .....	120
c. Le service de l'urbanisme, de l'habitat et du foncier .....	121
d. Le service conseil aux collectivités .....	124

<b>V.</b>	<b>LE POLE ROUTES INFRASTRUCTURES ET MOBILITES DOUCES.....</b>	<b>126</b>
1.	<i>LA VOIRIE ET LES MOBILITES DOUCES.....</i>	<i>126</i>
<b>VI.</b>	<b>LES SERVICES HORS POLE .....</b>	<b>144</b>
1.	<i>LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES .....</i>	<i>144</i>
2.	<i>LE CABINET DE LA PRESIDENTE ET LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION.....</i>	<i>148</i>
3.	<i>LE SERVICE COMMUNICATION INTERNE ET DOCUMENTATION .....</i>	<i>149</i>
4.	<i>LE SERVICE CONTROLE DE GESTION EVALUATION ET QUALITE .....</i>	<i>150</i>
5.	<i>MISSION DPD ET AMENAGEMENT NUMERIQUE .....</i>	<i>152</i>
<b>VII.</b>	<b>LES BUDGETS ANNEXES.....</b>	<b>153</b>
1.	<i>LE MUSEE DEPARTEMENTAL DE SALAGON.....</i>	<i>153</i>
2.	<i>LE MUSEE DEPARTEMENTAL DE PREHISTOIRE DES GORGES DU VERDON .....</i>	<i>161</i>
3.	<i>LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE .....</i>	<i>166</i>
<b>VIII.</b>	<b>LES ANNEXES .....</b>	<b>169</b>

# I. PRESENTATION GENERALE

## 1. Le contexte de la préparation budgétaire 2024

- Un contexte macro-économique demeurant tendu

La forte inflation constatée en 2022 (+ 5,9 %) n'était pas un phénomène purement ponctuel lié à la flambée des prix des matières premières en raison de la guerre en Ukraine.

Alors même que les cours des matières premières retrouvent peu ou prou leur niveau de fin 2021, l'inflation est anticipée comme restant élevée en 2023 (+ 5,6 % anticipée par la Banque de France en juin 2023). Cette inflation, qui s'est diffusée à l'ensemble de l'économie, est couplée à une croissance économique hors inflation plus basse (+ 0,7%). Pour autant, la Banque de France anticipe un retour progressif vers les 2 % d'inflation d'ici 2025, avec un niveau anticipé en 2024 de +2,4 %.

En outre, les taux d'intérêt demeurent élevés, suite à plusieurs interventions successives des banques centrales, notamment la Banque centrale européenne. Ainsi, les taux fixes proposés en moyenne aux collectivités sur 15 ans, sont passés de 2,2-2,3% en juillet 2022 à environ 3,9% actuellement.

- La trajectoire de maîtrise des finances publiques

Le projet de loi de programmation 2023-2027, actualisé à l'été 2023 pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture, a été voté à l'Assemblée Nationale par la procédure du 49-3 appliquée à une session extraordinaire le 29 septembre 2023 et a été examiné par le Sénat en octobre 2023.

Sous réserve de modifications éventuelles intervenant au cours des débats parlementaires, l'objectif fixé par ce projet de loi serait de revenir au-dessous de 3% de déficit en 2027 et à une dette publique stabilisée autour de 108 % du PIB.

La version actualisée en septembre 2023 du projet de loi prévoit un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales inférieur de 0,45% à 0,50% à l'inflation sur la période 2024-2027. Il prévoit également un plafonnement des concours financiers de l'Etat au secteur public local.

- Des contraintes qui auront un impact sur les collectivités territoriales

Le contexte macro-économique a des conséquences directes sur les dépenses de tous les départements, notamment la hausse des charges à caractère général (dépenses énergétiques, achats...) et des taux d'intérêt, ainsi que les mesures nationales au bénéfice des agents publics. Ce contexte tendu a aussi effets indirects sur les participations des départements aux organismes sociaux et médico-sociaux, aux syndicats mixtes ou encore aux SDIS.

L'inflation a tendance à faire progresser les recettes de TVA qui remplacent le foncier bâti. Toutefois, une régularisation est intervenue en 2023 dans la mesure où la TVA 2022 définitive a en réalité progressé de 8,6 % et non pas des 9,6 % initialement anticipés. Les départements sont également concernés par une réduction des DMTO, du fait de la contraction du marché de l'immobilier dans le contexte des taux d'intérêt élevés.

- Les perspectives d'évolution des recettes du Département

Les recettes seraient globalement stables en 2024. Selon notre conseil CMK, les recettes de TVA en remplacement du foncier bâti, de même que le produit de la taxe sur les conventions d'assurances, devraient progresser, tandis que les DMTO seraient en diminution.

Les autres recettes fiscales seraient relativement stables, ainsi que les dotations de l'Etat et les dispositifs de péréquation.

## 2. Les constituants principaux du projet de budget

- Des recettes globalement stables

Les prévisions de recettes sont fondées sur un **principe de prudence**, qui correspond à la prise en compte des produits qui sont certains ou dont l'évolution peut être anticipée.

Au stade de la préparation du budget primitif, le total des recettes prévisionnelles (sections de fonctionnement et d'investissement confondues) est globalement stable (-0,50 %) par rapport aux prévisions du budget primitif 2023. Cette situation s'explique par la combinaison de deux mouvements :

- une très légère progression, de 0,75 %, de nos recettes de fonctionnement, dont le détail est fourni dans la suite de ce rapport (elles constituent plus de 95 % de l'ensemble de nos recettes) ;
- une diminution de 21 % des recettes prévisionnelles en investissement liée, notamment, à des subventions qui avaient été obtenues et inscrites en 2023 pour plusieurs projets d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente cette évolution et la compare avec les prévisions de l'exercice précédent.

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution
Recettes de fonctionnement	241 938 395 €	243 745 512 €	0,75%
Recettes d'investissement (hors dette)	14 325 987 €	11 228 011 €	-21,62%
<b>Total</b>	<b>256 264 382 €</b>	<b>254 973 523 €</b>	<b>-0,50%</b>

Source : DFAJA, nov. 2022 (opérations réelles)

Il s'agit à ce stade d'une évaluation, qui est notamment fondée sur une prévision prudente des recettes au regard des évolutions constatées au cours des exercices précédents, et sur les informations communiquées par notre conseil externe (le Cabinet Michel Klopfer, CMK).

- Des dépenses de fonctionnement en augmentation

**L'un des principes de notre stratégie financière doit demeurer la maîtrise des charges de gestion et des frais financiers**, dont la dynamique conditionne en partie nos marges de manœuvre pour autofinancer nos investissements. En effet, la stabilité des recettes qui peut être anticipée pour 2024 s'accompagne d'une poursuite de la progression des dépenses amorcée en 2022, même si cette progression devrait être moins rapide, dans un contexte qui demeure inflationniste, malgré les anticipations de réduction de l'inflation.

Le tableau ci-dessous présente les montants retenus au titre de ces charges, en les comparant avec les prévisions de l'exercice précédent (+ 3,16 %).

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution
Charges de gestion	216 215 511 €	223 050 453 €	3,16%
Frais financiers	2 084 842 €	1 947 921 €	-6,57%
<b>Total</b>	<b>218 300 353 €</b>	<b>224 998 374 €</b>	<b>3,07%</b>

Source : DFAJA, nov. 2022

Globalement, le budget primitif 2024 se caractérise, ainsi, par une stabilité des recettes et une progression des dépenses atténuée par rapport à l'évolution intervenue entre 2022 et 2023, où elle était de 8 %.

- Des dépenses d'investissement qui continuent de progresser

Conformément au **principe de sincérité**, sont inscrites les dépenses dont la charge est connue à ce stade. Le tableau suivant qui en résulte indique une hausse substantielle de ces dépenses en 2024 par rapport à 2023 (+ 5,9 %).

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evolution
Dépenses d'investissement (hors dette)	56 017 816 €	59 300 749 €	5,86%

Source : DFAJA, nov. 2021, (opérations réelles)

Les principales progressions prévues pour ce budget primitif, détaillées dans la suite de ce rapport, concernent :

- **les actions de soutien à l'aménagement territorial** (+ 28 % par rapport à l'exercice précédent), avec notamment une hausse des crédits dédiés à la contractualisation territoriale ;
- **l'entretien et la rénovation des routes**, avec une augmentation de plus de 25 % des dépenses par rapport à l'exercice précédent<sup>1</sup> ;
- **le secteur incendie**, avec une augmentation de plus de 50 %, permettant notamment de soutenir le plan bâtementaire du SDIS,
- **l'entretien, la rénovation et la construction des bâtiments administratifs, culturels et scolaires**, dont la dépense totale progresse de plus de 5 % ;
- **l'agriculture, l'eau et la forêt**, dont les crédits d'investissement progressent également de plus de 5 %.

<sup>1</sup> Parmi les opérations d'importance prévues :

- Réfection de chaussée de la Digue des Colporteurs à Barcelonnette : 3,2 M€
- Mise en sécurité de la Rochaille : 3 M€
- Pont des Arches à Digne : 7 M€
- Sécurisation du col d'Allos : 1 M€
- Manosque Volx Pimarlet La Carrière : 2,1 M€

Par secteur d'activité, la répartition des crédits est la suivante :

Secteurs d'activités	Total des dépenses d'investissement		
	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evol. 2024/2023
<b>PÔLE SOLIDARITE – COLLEGES – CULTURE ET SPORTS</b>	<b>5 122 893 €</b>	<b>3 074 752 €</b>	<b>-39,98%</b>
Direction des Solidarités	378 000 €	125 178 €	-66,88%
Direction de la Culture	1 075 010 €	964 950 €	-10,24%
Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports	3 669 883 €	1 984 624 €	-45,92%
<b>PÔLE ROUTES, INFRASTRUCTURES ET MOBILITES DOUCES</b>	<b>24 800 000 €</b>	<b>31 185 000 €</b>	<b>25,75%</b>
Direction des Routes et des Interventions territoriales	24 800 000 €	31 185 000 €	25,75%
<b>POLE DEVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT, MONTAGNE</b>	<b>6 729 534 €</b>	<b>6 363 997 €</b>	<b>-5,43%</b>
Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de la Forêt	2 356 000 €	2 481 200 €	5,31%
Direction de l'Environnement, de la Montagne et du Tourisme	2 447 504 €	1 415 000 €	-42,19%
Direction des stratégies d'aménagement territorial	1 926 030 €	2 467 797 €	28,13%
<b>POLE MODERNISATION ET PERFORMANCE</b>	<b>19 350 389 €</b>	<b>18 642 000 €</b>	<b>-3,66%</b>
Direction des Finances, des Affaires juridiques et des Achats	1 742 146 €	2 053 000 €	17,84%
Direction des Systèmes d'information et des Usages numériques	1 960 000 €	2 756 000 €	-37,97%
Direction des Bâtiments et de la Logistique	2 815 042 €	13 833 000 €	5,07%
Direction des Ressources humaines	15 000 €	20 000 €	33,33%
Dette	16 779 548 €	21 711 400 €	29,39%

Source : DFAJA, nov. 2023, dépenses réelles uniquement

- Un besoin de financement en progression susceptible d'être partiellement couvert par les bons résultats des exercices précédents

Au sortir des arbitrages, le besoin de financement (toutes sections confondues) est d'un montant supérieur d'environ 10,6 M€ à celui du budget primitif 2023, soit **42 M€**.

	BP 2023	BP 2024	Evol.
Recettes de fonctionnement	241 938 395 €	243 745 512 €	0,75%
Charges de gestion	216 215 511 €	223 050 453 €	3,16%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>25 722 884 €</b>	<b>20 695 059 €</b>	<b>-19,55%</b>
Frais financiers	2 084 842 €	1 947 921 €	-6,57%
<b>Epargne brute</b>	<b>23 638 042 €</b>	<b>18 747 138 €</b>	<b>-20,69%</b>
Amortissement dette	13 446 214 €	12 761 400 €	-5,09%
<b>Epargne nette</b>	<b>10 191 828 €</b>	<b>5 985 738 €</b>	<b>-41,27%</b>
Dépenses d'investissement	56 017 816 €	59 300 749 €	5,86%
Recettes d'investissement	14 325 987 €	11 228 011 €	-21,62%
<b>Besoin résiduel de financement</b>	<b>31 500 000 €</b>	<b>42 087 000 €</b>	<b>33,61%</b>

Source : DFAJA, nov. 2022

Cette somme de 42 M€ est inscrite dans le budget au titre d'un emprunt d'équilibre prévisionnel. Elle ne correspondra pas à notre besoin de financement réel (et donc à notre emprunt nouveau) au cours de l'année 2024, compte tenu de la reprise des résultats des exercices précédents dans le budget supplémentaire, dont le vote interviendra au mois de juin 2024.

Pour mémoire, le résultat 2022 s'est établi à 63,3 M€. En 2024, les prévisions d'atterrissage de l'exercice 2023, même si elles ne seront pas de la même ampleur que celles de 2022, nous permettent d'envisager un recours limité à l'emprunt pour couvrir ce besoin de financement.

## II. LE POLE MODERNISATION ET PERFORMANCE

### 3. LES FINANCES LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LES ACHATS

#### a. Le service préparation et exécution budgétaire

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

BP 2023	54 923 880 €
Proposition BP 2024	47 471 678 €

##### ➤ Secteur Finances

BP 2023	6 238 836 €
Proposition BP 2024	6 338 609 €

La contribution du Département au titre du fonds national de péréquation des DMTO pour 2024 est prévue à hauteur de 3 600 000 €, contre un montant notifié et voté de 3 663 600 € en 2023. La compensation due à la Région dans le cadre du transfert des compétences transports et déchets est prévue à hauteur de 2 534 400 €.

Diverses inscriptions sont faites au titre des admissions en non-valeur, titres annulés, honoraires, participations et frais bancaires pour 204 209 €.

##### ➤ Secteur provisions

Pas de demandes.

##### ➤ Secteur dette

BP 2023	2 084 842 €
Proposition BP 2024	1 947 921 €

**L'encours global prévisionnel** au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 84 713 022 €. Il ne tient compte que des emprunts en cours, sans emprunt nouveau d'ici la fin de l'exercice.

Sur la base de cet encours, **l'annuité prévisionnelle** pour 2024 est de 14 716 607 €, contre 15 346 214 € au BP 2023, dont :

- remboursement du capital : 12 761 400 € en investissement
- remboursement des intérêts : 1 960 000 €

Une marge de 0,75% a été appliquée pour calculer le montant prévisionnel des intérêts sur les prêts à taux variable.

Outre le remboursement de l'annuité, des dépenses sont prévues en fonctionnement à hauteur de 91 500 € dont :

- intérêts de la ligne de trésorerie	20 000 €
- intérêts pour les swaps à taux fixe	13 000 €
- commissions de non utilisation et d'engagement	40 000 €
- honoraires de conseil	18 000 €
- frais bancaires	500 €

Le montant des Intérêts courus non échus ICNE est de -103 579 €.

➤ **Secteur Incendie**

BP 2023	10 938 420 €
Proposition BP 2024	11 305 000 €

La convention 2022-2024 prévoit une dotation au SDIS pour financement des dépenses de fonctionnement d'un montant de 10 725 396 €. Il est proposé d'inscrire un montant de 11 250 000 € pour tenir compte d'un taux d'inflation de 2,4% sur la contribution d'équilibre et des recrutements prévus au SDACR. La convention devra faire l'objet d'un avenant. Adhésion pour l'entente pour la forêt méditerranéenne : 55 000 €

➤ **Secteur Subventions d'équilibre**

BP 2023	1 865 160 €
Proposition BP 2024	2 157 810 €

Les subventions d'équilibre représentent un montant de 2 157 810 €.

➤ **Secteur Opérations d'ordre budgétaire**

BP 2023	30 155 042 €
Proposition BP 2024	25 723 138 €

Les opérations d'ordre représentent un montant de 25 723 138 € pour le BP 2023.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>BP 2023</b>	<b>226 104 500 €</b>
<b>Proposition BP 2024</b>	<b>225 253 200 €</b>

➤ **Secteur Finances**

BP 2023	219 587 500 €
Proposition BP 2024	218 262 200 €

▪ **La fiscalité indirecte**

**Droits de mutation à titre onéreux – DMTO**

BP 2023	35 000 000 €
BV 2023	35 000 000 €
Proposition BP 2024	30 000 000 €

Notre cabinet conseil prévoit une recette de 31 M€. Au regard du peu de visibilité en raison de la nature même de cette recette (assise sur des comportements individuels sur le marché des transactions immobilières), la proposition est minorée.

**Taxe d'aménagement**

BP 2023	1 600 000 €
BV 2023	1 600 000 €
Proposition BP 2024	1 300 000 €

Notre cabinet conseil KLOPFER prévoit une recette d'environ 1,4 M€. Il convient toutefois de rester prudent du fait de la modification du mode de perception (collecte DGFIP au lieu de la DDT) et allongement des délais entre la date de permis et la date d'exigibilité de la taxe fixée à l'achèvement des travaux contre 12 mois précédemment.

**Taxe additionnelle à la taxe de séjour**

BP 2023	200 000 €
BV 2023	220 000 €
Proposition BP 2024	350 000 €

Les reversements au département ne sont pas réalisés de façon régulière et sont quelquefois versés sur l'exercice suivant.

**Fraction de TVA compensatoire de la TFPB**

BP 2023	61 000 000 €
BV 2023	61 000 000 €
Proposition BP 2024	65 000 000 €

Compte tenu du haut niveau d'incertitude en matière de conjoncture internationale, l'hypothèse de notre conseil KLOPFER de 66,2 M€ est minorée pour le budget primitif 2024.

**Taxe spéciale sur les conventions d'assurance – TSCA**

BP 2023	33 000 000 €
BV 2023	33 000 000 €
Proposition BP 2024	35 000 000 €

Il est anticipé une évolution de 3% en 2024.

**Taxe sur la consommation finale d'électricité TICFE**

BP 2023	2 600 000 €
BV 2023	2 840 000 €
Proposition BP 2024	2 800 000 €

La loi de finances 2021 a réformé le mode de perception de la taxe. Prévision légèrement inférieure à celles de notre cabinet conseil KLOPFER de 3 M€. Le budget voté 2023 à hauteur de 2,84 M€ tient compte notamment de versements de fournisseurs d'énergie relatifs à des années antérieures.

### **Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques – TICPE**

BP 2023	14 000 000 €
BV 2023	14 000 000 €
Proposition BP 2024	14 500 000 €

Cette recette est composée de 3 parts dont une seule peut varier dans des proportions limitées (TICPE sur TSCA). Il est proposé de reconduire la prévision 2023 pour chaque part :

- Part historique destinée à compenser le RMI (montant figé à 9,2 M€)
- Part RSA figée à 1,8 M€,
- TICPE sur TSCA 3,4 M€

### **Compensation cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – CVAE**

BP 2023	8 862 700 €
BV 2023	8 862 700 €
Proposition BP 2024	9 000 000 €

La CVAE a été supprimée en 2023 et fait désormais l'objet d'une compensation.

#### **▪ La fiscalité directe**

### **Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux – IFER**

BP 2023	3 100 000 €
BV 2023	3 100 000 €
Proposition BP 2024	3 200 000 €

Une légère augmentation est prévue par notre cabinet conseil pour 2024.

### **Dispositif de compensation péréquée – DCP**

BP 2023	4 900 000 €
BV 2023	5 149 000 €
Proposition BP 2024	5 200 000 €

Le calcul particulièrement complexe de cette recette rend difficile l'estimation de son évolution. Les propositions sont basées sur les notifications de 2023.

### **Fonds national de garantie individuelle des ressources – FNGIR**

BP 2023	3 566 200 €
BV 2023	3 566 200 €
Proposition BP 2024	3 566 200 €

Le montant est figé.

▪ **Les dotations de l'Etat**

**Dotation globale de fonctionnement – DGF**

BP 2023	30 235 000 €
BV 2023	30 392 000 €
Proposition BP 2024	30 400 000 €

Prévision d'évolution de 0,6% pour la dotation forfaitaire et de 1,2% pour la dotation de fonctionnement minimale. La dotation de compensation est figée.

**Dotation générale de décentralisation – DGD**

BP 2023	946 300 €
BV 2023	946 300 €
Proposition BP 2024	946 000 €

Le montant est figé.

**Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle – DCRTP**

BP 2023	3 800 000 €
BV 2023	3 843 000 €
Proposition BP 2024	3 800 000 €

Montant estimé par notre cabinet conseil.

**Dotations de compensation des exonérations fiscales**

BP 2023	640 000 €
BV 2023	679 000 €
Proposition BP 2024	600 000 €

Le Département ne perçoit plus de compensation d'exonération de foncier bâti, et notre conseil évalue une baisse annuelle de 65 000 € depuis 2022 sur les dotations au titre des exonérations de CVAE et de TH, TP et TFNB.

**FCTVA sur les dépenses d'entretien**

BP 2023	1 100 000 €
BV 2023	1 100 000 €
Proposition BP 2024	1 100 000 €

Reconduction de la prévision 2023.

**Fonds de stabilisation**

La loi de finances 2020 a étendu et réformé ce fonds, alimenté par une quote-part de dynamique de TVA. Le Département n'était pas éligible pour les exercices 2021 et 2022. Les critères d'éligibilité devraient permettre au Département d'en bénéficier. Toutefois, à ce jour, aucune information ne nous a été communiquée pour 2023.

▪ **Les dispositifs de péréquation**

**Fonds national de péréquation des DMTO**

BP 2023	10 000 000 €
BV 2023	10 000 000 €
Proposition BP 2024	9 500 000 €

Notre cabinet conseil Klopfer prévoit une baisse en 2024 de 1,9 M€ par rapport au montant notifié de 11,4 M€.

**Fonds de péréquation de la CVAE**

La Préfecture nous a informé que nous n'étions ni bénéficiaire ni contributeur en 2021. En 2022, le département a bénéficié d'un montant de 412 210 €. Nous n'avons pas de notification pour 2023. Il n'est pas inscrit de prévision de recette pour 2024.

▪ **Autres recettes de fonctionnement**

**Monétisation des contingents d'énergie réservée**

BP 2023	600 000 €
BV 2023	3 245 000 €
Proposition BP 2024	2 000 000 €

La convention en date du 18/12/2018, acte la décision du Département de procéder à la monétisation totale des contingents d'énergie réservée. Le montant estimé pour 2024 est de 2 000 000 €.

➤ **Secteur Provisions**

Pas de demandes.

➤ **Secteur Dette**

BP 2023	0 €
Proposition BP 2024	15 000 €

La hausse des taux d'intérêt nous laisse présager un montant d'intérêts reçu des SWAPS de 15 000 € pour un montant d'intérêts payés de 13 000 € soit une recette nette de 2 000 € en 2024.

➤ **Secteur Opérations d'ordre**

BP 2023	6 517 000 €
Proposition BP 2024	6 976 000 €

Les opérations d'ordre représentent un montant de 6 976 000 € pour le BP 2024.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>BP 2023</b>	<b>29 638 694 €</b>
<b>Proposition BP 2024</b>	<b>36 740 400 €</b>

### ➤ **Secteur Dette**

BP 2023	16 779 548 €
Proposition BP 2024	21 711 400 €

**L'encours global prévisionnel** au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 84 713 022 €. Il ne tient compte que des emprunts en cours, sans emprunt nouveau d'ici la fin de l'exercice.

Sur la base de cet encours, **l'annuité prévisionnelle** pour 2024 est de 14 716 607 €, contre 15 346 214 € au BP 2023, dont :

- remboursement du capital : 12 761 400 €
- remboursement des intérêts : 1 960 000 € en fonctionnement

Le budget pour emprunt avec option de tirage sur ligne de trésorerie est inscrit en dépenses et en recettes pour un montant de 8 950 000€.

### ➤ **Secteur Incendie**

BP 2023	1 300 000 €
Proposition BP 2024	2 053 000 €

La convention 2022-2024 prévoit une subvention d'investissement au SDIS pour renouvellement du matériel roulant (montant annuel) d'un montant de 1 000 000 €.

*Plan bâtiminaire* : il est proposé l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 1 053 000 € au regard des projets à venir.

Il est proposé d'ajuster le montant de l'AP SDIS20 à 7 031 805 € soit + 31 805 € d'AP.

### ➤ **Secteur Opérations d'ordre**

BP 2023	11 117 000 €
Proposition BP 2024	12 976 000 €

Les opérations d'ordre représentent un montant de 12 976 000 € pour le BP 2024.

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

BP 2023	75 778 676 €
Proposition BP 2024	88 322 138 €

### ➤ **Secteur Finances**

BP 2023	6 190 300 €
Proposition BP 2024	5 562 000 €

▪ **Fonds de compensation de TVA - FCTVA**

BP 2023	4 800 000 €
BV 2023	4 800 000 €
Proposition BP 2024	5 000 000 €

Mise en place en 2022 du système d'automatisation de prise en compte du FCTVA. Le montant notifié par la préfecture en 2023 est de 4,8 M€.

▪ **Subventions compte hors budget**

BP 2023	350 000 €
BV 2023	350 000 €
Proposition BP 2024	350 000 €

Reconduction de la prévision 2023

▪ **Remboursement des avances**

BP 2023	140 300 €
BV 2023	100 300 €
Proposition BP 2024	212 000 €

➤ **Secteur Dette**

BP 2023	34 833 334 €
Proposition BP 2024	51 037 000 €

Le budget pour emprunt avec option de tirage sur ligne de trésorerie est inscrit en dépenses et en recettes pour un montant de 8 950 000 €.

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 42 087 000 €.

➤ **Secteur Opérations d'ordre**

BP 2023	34 755 042 €
Proposition BP 2024	31 723 138 €

Les opérations d'ordre représentent un montant de 31 723 138 € pour le BP 2024.

**b. Le service des affaires juridiques**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 425 100 €**

➤ **Assurances**

90 000 € pour les assurances multirisques et 210 000 € pour les autres assurances notamment Dommages aux biens (hors risques statutaires) évaluation sur la base des offres reçues dans le cadre du renouvellement des marchés en cours.

➤ **Honoraires et frais d'actes et de contentieux**

Demande de 90 100 € pour faire face aux honoraires d'avocats, frais d'expertises et frais divers. En septembre 2023 sur le budget 2023 on atteint à ce jour 90 000 € de dépenses et de nombreux paiements sont encore attendus. L'année 2023 a été une année de contentieux lourd qui s'est traduite par une augmentation budgétaire significative de ces lignes. Pour 2024, certains dossiers lourds vont se poursuivre d'où cette prévision à ce stade.

➤ **Cotisations diverses**

Cotisations ADF et IFPG : 20 000 €

➤ **Autres prestations**

Sténotypie et divers : 15 000 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 20 000 €**

Recettes diverses : remboursement sinistre assurances : 20 000 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Néant.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Néant.

**c. Le service des achats et de la commande publique**

➤ **Frais de publication: 100 000 €.**

Montant prévu au BP 2023 + BS : 100 000 €.

Montant consommé au 11/08/2023 : 51 840 €.

Solde au 11/08/2023 : 48 160 €. Un forfait BOAMP sera peut-être encore nécessaire avant la fin de l'année.

Montant demandé au BP 2024 : 100 000 €.

Justification : si l'on se base sur une prévision de 100 procédures / an on arrive à un total de 97 000 € (10 unités pour 1 avis x 97 € le prix de l'unité x 100 = 97 000).

➤ **Honoraires conseil : 13 300 €.**

Montant prévu au BP 2023 : 18840 € (suite du Diag achats).

Montant consommé au 11/08/2023 : 9 120 €. Phase 3 du Diag achats (1200 € + 2 880 € + 5 040 €).

Solde au 11/08/2023 : 9 720 €.

Montant demandé : 13 300 €.

Justification :

- le diagnostic achats sera terminé fin 2023 en ce qui concerne la phase 3 qui devrait être payée. La phase 4 (accompagnement sur des achats cibles) sera en tant que de besoin déclenchée en 2024. Ces accompagnements permettront l'unité achat de continuer à se former avec le consultant sur les techniques d'achats et sur des exemples concrets en lieu et place de formations théoriques.
- Une « journée fournisseurs » devrait être organisée en 2024 pour sensibiliser les entreprises du département aux marchés publics : un animateur de cette journée sur les conseils du Cabinet (2 300 €), une prestation d'enregistrement des débats sur les conseils du Cabinet (900 €).

Ce sont donc au total 113 300 € de dépenses qu'il est proposé d'inscrire au BP2024 pour les besoins sur service achats et commande publique.

Pour rappel en 2023, il avait été inscrit 118 840 €.

Le budget du service achats et commande s'inscrit dans la stabilité pour 2024.

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Néant.

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Néant.

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Néant.

#### 4. LES SYSTEMES D'INFORMATIONS ET LES USAGES NUMERIQUES

##### Voté BP 2022

Secteur	Fonctionnement	Investissement
Informatique	1 905 510 €	2 162 000 €
Collèges numériques	291 500 €	1 670 000 €
	2 197 010 €	3 832 000 €

##### Voté BP 2023

Secteur	Fonctionnement	Investissement
Informatique	2 139 550 €	2 183 000 €
Numérique des collèges	348 500 €	2 483 000 €
	2 488 050 €	4 666 000 €

##### Proposé BP 2024

Secteur	Fonctionnement	Investissement
Informatique	2 623 800 €	1 630 000 €
Numérique des collèges	321 700 €	1 126 000 €
	2 945 500 €	2 756 000 €

##### Le contexte

Le développement des systèmes d'information et des usages numériques est placé dans le contexte général suivant :

- Développement continu de l'informatique en nuage « Cloud » dont la conséquence directe est de transférer des dépenses d'investissement en dépenses de fonctionnement et de manière indirecte d'entraîner les dépenses de prestations associées.
- De poursuite du plan de sécurisation du patrimoine technique et informationnel (feuille de route sécurité SI).
- De développement du plan d'actions issu des conclusions validées lors de l'audit 360 de la DSIUN et dont les travaux sont liés à la stratégie de transformation de l'environnement numérique du poste de travail, le soutien aux métiers au travers d'un marché d'AMOA et à l'évolution des processus et outils partagés de pilotage des projets et du centre de services aux utilisateurs.

##### a. Le secteur informatique

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u>	
<u>DEPENSES</u>	
Crédits de paiement	2 623 800 € (BP 2023 2 139 550 €)
Autorisation d'engagement (AE)	2 800 000 €

➤ **Hors AE**

**CP 624 200 €**

- **Dont convention GEOMAS avec le département des Hautes Alpes : 100 000 € [Art. 6568]**

Pour rappel, le budget 2023 de Geomas était de 77 350 € dont 42 750 € de coûts RH mutualisés.

Le comité de pilotage en charge des arbitrages de la feuille de route 2024 et des enveloppes associées se tiendra en fin d'année. Il est proposé un budget prévisionnel de 100 000 € (+29,28%) pour soutenir le développement de nouveaux services mutualisés.

- **Dont services de télécommunications et de données : 503 000 € [Art. 6262]**

Le budget proposé progresse de 19,76 % pour prendre en compte l'accroissement du parc des téléphones mobiles et les dépenses non récurrentes liées aux frais de mise en service des liens fibre (49 sites sur 60 – hors collèges - sont visés en 2024). Les tarifs restent stables.

Détail des crédits de paiements :

Chap 011 fonction 020 art 6188 DSIDSI	4 000 €
Chap 011 fonction 020 art 6281 DSIDSI	30 000 €
Chap 65 fonction 020 art 6568 DSietu	100 000 €
Chap 011 fonction 020 art 60632 DSIPRO	35 000 €
Chap 011 fonction 020 art 6064 DSIPRO	2 500 €
Chap 011 fonction 020 art 6188 DSIPRO	1 000 €
Chap 011 fonction 020 art 6231 DSIPRO	1 700 €
Chap 011 fonction 020 art 6262 DSIPRO	450 000 €

➤ **AE INFMAIN23 - Maintenance et Hébergement 2023-2025**

**CP 1 310 600 €**

- **Contrats de maintenance et d'hébergement : 1 310 600 € [Art. 6156 et 65818]**

Le périmètre des logiciels en mode hébergé [65818] continue à évoluer (dont Intranet agents, SIRH, GEC, portail des aides) ainsi que les coûts des éditeurs pour traiter des exigences croissantes liées à la sécurité des services hébergés.

Le budget proposé [65818] reçoit le transfert (investissement -> fonctionnement) des dépenses de licences d'infrastructures vendues en mode abonnement (290 000 €).

Détail des crédits de paiements :

Chap 011 fonction 020 art 6156 DSietu	281 000 €
Chap 65 fonction 020 art 65818 DSietu	346 600 €
Chap 011 fonction 020 art 6156 DSIPRO	170 000 €
Chap 65 fonction 020 art 65818 DSIPRO	513 000 €

➤ **AE INFPRES24 - Prestations de service 2024-2026**

**AE 2 800 000 €**

**CP 689 000 €**

▪ **Prestations de service : 782 000 € [Art.62268]**

Ce poste fait l'objet de la création d'une AE pour la période 2024-2026.

Le budget proposé intègre notamment :

- La mise en œuvre de la feuille de route Audit 360 pour l'évolution des processus et outils partagés de pilotage des projets (193 K€) et le développement du centre de services aux utilisateurs (75 K€) : 268 000 €  
NB : Ces dépenses de prestations sont considérées comme du fonctionnement car associées à l'implémentation de solutions dans le Cloud.
- Les prestations de RSSI externalisée (feuille de route Cyber – hors AP INFCYB24-26) : 120 000 €

Détail des crédits de paiements :

Chap 011 fonction 020 art 62268 DSIDSI	175 000 €
Chap 011 fonction 020 art 62268 DSietu	294 000 €
Chap 011 fonction 020 art 62268 DSIPRO	220 000 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Pas de recette de fonctionnement

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024**

**DEPENSES**

<b>Crédits de paiement</b>	<b>1 630 000 € (BP2023 2 183 000 €)</b>
<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>5 169 000 €</b>

➤ **AP INFCYB24 - Cyber-sécurité systèmes informatique 2024-2026**

**AP 669 000 €**

**CP 130 000 €**

Nous engageons l'année 2 du plan Cyber : les investissements 2024 progressent moins vite qu'en 2023.

Les efforts porteront sur l'exploitation des investissements réalisés en 2023.

La trajectoire initiale sur 3 ans à 500 K€ est réévaluée à 669 K€.

Détail des crédits de paiements :

Chap 20 fonction 020 art 2051 DSIPRO	50 000 €
Chap 21 fonction 020 art 21838 DSIPRO	80 000 €

➤ **AP INFORM24 - Acquisition de matériels et logiciels informatiques 2024-2026**

**AP 4 500 000 €**

**CP 1 500 000 €**

- **Etudes, concessions et droits similaires, équipements informatiques : 1 731 480 € [Art. 2031, 2051 et 218xx]**

Les dépenses d'investissement (hors AP Cyber) proposées sont au-delà de l'enveloppe de 1,5 M€ annuel. Elles visent à couvrir les projets numériques 2024 :

- Le développement des interfaces Geomas : 15 000 € ;
- Le développement de projets liés aux fonctions support et à la dématérialisation : 123 280 € ;
- Les solutions métiers au service des politiques publiques : 420 200 € ;
- Les solutions liées à la valorisation de la donnée : 18 000 € ;
- La gestion du Cloud et des télécoms : 555 000 € (dont 355 000 € de licences d'infrastructures) ;
- La gestion de l'environnement au poste de travail : 340 000 € ;
- Les prestations d'AMOA-AMOE traitant de la gouvernance des SI, du conseil et de l'assistance dans les projets applicatifs et d'infrastructures SI : 260 000 €.

Détail des crédits de paiements :

Chap 20 fonction 020 art 2031 DSIDSI	60 000 €
Chap 20 fonction 020 art 2051 DSJETU	375 000 €
Chap 21 fonction 020 art 21838 DSJETU	110 000 €
Chap 20 fonction 020 art 2031 DSIPRO	50 000 €
Chap 20 fonction 020 art 2051 DSIPRO	505 000 €
Chap 21 fonction 020 art 2185 DSIPRO	400 000 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b><u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u></b>	
<b><u>RECETTES</u></b>	
<b>Crédits de paiement</b>	<b>60 000 €</b>
<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>60 000 €</b>

➤ **AP INSMAR22 - Projets SMART Département 2022**

**AP - 258 801 €**

AP réduite du fait du recentrage de l'opération SMART DEPARTEMENT sur les webcams, sur les RD et le portail des routes. Rejet par la Région des volets « culture » et « solidarités ».

➤ **AP INFCYB23 - Cyber-sécurité systèmes informatique 2023**

**AP 60 000 €**

**CP 60 000 €**

Recette attendue au titre de la DSID 2023.

Détail des crédits de paiements :

Chap 13 fonction 020 art 1321 DSIPRO 60 000 €

**b. Le secteur éducation**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b><u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u></b>	
<b><u>DEPENSES</u></b>	
<b>Crédits de paiement</b>	<b>321 700 € (BP2023 348 500 €)</b>

➤ **Hors AE**

**CP 143 500 €**

- **Dont services de télécommunications : 141 500 € [Art. 6262]**

Détail des crédits de paiements :

Chap 011 fonction 221 art 60632 DSICOL 2 000 €

Chap 011 fonction 221 art 6262 DSICOL 141 500 €

➤ **AE INFMAIN23 - Maintenance et Hébergement 2023-2025**

**CP 149 200 €**

- **Contrats de maintenance et d'hébergement : 149 200 € [Art. 6156 et 65818]**

Pour rappel, cette AE intègre les dépenses des contrats de maintenance et d'hébergement des collèges qui progresse à 149 200€ (+44,12%) pour prendre en compte l'extension des solutions Wifi, ToIP et sécurité dans les collèges.

Ce budget représente 10,22 % de l'AE INFMAIN23.

Détail des crédits de paiements :

Chap 011 fonction 221 art 6156 DSICOL 47 500 €

Chap 65 fonction 221 art 65818 DSICOL 101 700 €

➤ **AE INFPRES24 - Prestations de service 2024-2026**

**CP 29 000 €**

Cette AE intègre les dépenses de prestations de services des collèges qui reculent à 29 000 € (-71,56%). Ce budget représente 4,04% de l'AE INFPRES24-26.

Détail des crédits de paiements :

Chap 011 fonction 221 art 62268 DSICOL 29 000 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Pas de recette de fonctionnement.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024

#### DEPENSES

Crédits de Paiement	1 126 000 € (BP2023 2 483 000 €)
Autorisation de programme (AP)	1 800 000 €

➤ **AP INFCOL24 - Equipement informatique des Collèges 2024-2026**

**AP 1 800 000 €**

**CP 309 500 €**

Détail des crédits de paiements :

Chap 20 fonction 221 art 2051 DSICOL	194 000 €
Chap 21 fonction 221 art 21831 DSICOL	80 500 €
Chap 21 fonction 221 art 2185 DSICOL	35 000 €

➤ **AP INTABL22 - Tablette collèges 2022**

**CP 816 500 €**

Le budget proposé concerne la rentrée de septembre 2024 des 6èmes pour les 12 collèges qui ont accepté le plan 100% Tablettes à la rentrée de septembre 2023.

Détail des crédits de paiements :

Chap 20 fonction 221 art 2051 DSICOL	150 000 €
Chap 21 fonction 221 art 21831 DSICOL	666 500 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pas de recette d'investissement.

## 5. LES BATIMENTS ET LA LOGISTIQUE

### a. Le service des constructions neuves

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u>	
<u>Dépenses</u>	
<b>Crédits de paiement</b>	<b>110 000,00 €</b>

#### ➤ **Secteur Patrimoine** **20 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 0,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Centre d'Intervention de Saint André les Alpes** : 20 000,00 € pour les dépenses relatives à l'assurance dommage ouvrage.

#### Détail des crédits de paiements demandés :

011-0202-6162	Assurance dommage construction	20 000,00 €
---------------	--------------------------------	-------------

#### ➤ **Secteur Education** **50 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 40 000,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Collège du Mont d'Or à Manosque** : 50 000,00 € pour les dépenses relatives à l'assurance dommage ouvrage et d'honoraires, conseils.

#### Détail des crédits de paiements demandés :

011-221-6162	Assurance dommage construction	40 000,00 €
011-221-62268	Autres honoraires, conseils...	10 000,00 €

#### ➤ **Secteur Culture** **40 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 20 000,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Musée de la Préhistoire à Quinson** : 20 000,00 € pour les dépenses relatives à l'assurance dommage ouvrage.

#### Détail des crédits de paiements demandés :

011-314-6162	Assurance dommage construction	20 000,00 €
--------------	--------------------------------	-------------

- **Archives départementale à Digne-les-Bains** : 20 000,00 € pour les dépenses relatives à l'assurance dommage ouvrage.

Détail des crédits de paiements demandés :

011-315-6162 Assurance dommage construction 20 000,00 €

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u>	
<u>Recettes</u>	
Crédits de paiement	1 000 000,00 €

➤ **Secteur Patrimoine :** 1 000 000,00 €

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 0,00 €.

Les recettes correspondent à :

- **Section Aérienne Gendarmerie Digne** : 1 M€ pour un remboursement d'assurance dommage ouvrage.

Détail des crédits de paiements demandés :

75-11-75888 Autres 1 000 000,00 €

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u>	
<u>Dépenses</u>	
Crédits de paiement	9 480 000,00 €
Autorisation de programme (AP)	11 500 000,00 €

➤ **Secteur Patrimoine :** 770 000,00 €

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 970 000,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Etudes des Bâtiments Administratifs 2024-2026 : DBHCET24**

Nouvelle AP de 150 000 € pour 3 ans et inscription de 50 000 € de crédits destinés à couvrir les dépenses d'études générales et de programmation pour les bâtiments hors collèges.

AP nouvelle	150 000,00 €
Nouveau solde d'AP	100 000,00 €

- **Section Aérienne Gendarmerie Digne : SAG19**

Inscription de 300 000 € de crédits destinés au paiement des études de maîtrise d'œuvre et au début des travaux de reprise de l'aire d'envol, suite au sinistre.

Solde d'AP restant à financer	2 300 000,00 €
Nouveau solde d'AP	2 000 000,00 €

- **Centre d'Intervention de St André les Alpes : CISAN19**

AP complémentaire de 150 000,00 € pour ajuster le montant d'opération aux études d'APS, et inscription de 300 000 € de crédits destinés au paiement des études de maîtrise d'œuvre et au début des travaux pour la construction du nouveau centre d'intervention.

Solde d'AP restant à financer	1 007 212,00 €
Nouveau solde d'AP	707 212,00 €

- **Centre d'Intervention de Riez : CIROUM22**

Inscription de 20 000 € de crédits destinés au paiement des études de faisabilité et programmation.

Solde d'AP restant à financer	720 000,00 €
Nouveau solde d'AP	700 000,00 €

- **CMS de Manosque : CMSMAN22**

AP complémentaire de 3 M€ (enveloppe probable et maximum validée) et inscription de 50 000 € de crédits destinés au paiement des études de programmation pour le déplacement du centre.

Solde d'AP restant à financer	5 950 000,00 €
Nouveau solde d'AP	5 900 000,00 €

- **CMS de Saint Auban : DBCMSA24**

Nouvelle AP de 2,5 M€ et inscription de 50 000 € de crédits destinés au paiement des études de programmation, dans l'hypothèse de l'achat et la réhabilitation d'un nouveau bâtiment pour le centre.

AP nouvelle	2 500 000,00 €
Nouveau solde d'AP	2 450 000,00 €

➤ **Secteur Education**

**2 660 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 1 775 200,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Collège Borrelly à Digne - Extension et équipements sportifs : CBES14**

AP complémentaire de 500 000,00 € pour ajuster le budget aux estimations de l'APD, et inscription de 600 000 € de crédits destinés au paiement des études et des premiers travaux pour l'extension du collège.

Solde d'AP restant à financer	9 793 974,34 €
Nouveau solde d'AP	9 193 974,34 €

- **Collège du Mont d'Or à Manosque : CMTDOR19**

AP complémentaire de 1,75 M€ pour ajuster le budget aux estimations de l'APS, et inscription de 2 M€ de crédits destinés au paiement des études et des premiers travaux.

Solde d'AP restant à financer	15 299 298,00 €
Nouveau solde d'AP	13 299 298,00 €

- **Collège P. Girardot de Sainte Tulle – Extension : CTULLE20**

Inscription de 10 000 € de crédits destinés au solde de l'opération.

Solde d'AP restant à financer	45 000,00 €
Nouveau solde d'AP	35 000,00 €

- **Etudes et diagnostics des collèges 2024-2026 : DBCOET24**

Nouvelle AP de 150 000 € pour 3 ans et inscription de 50 000 € de crédits destinés à couvrir les dépenses d'études générales et de programmation des collèges.

AP nouvelle	150 000,00 €
Nouveau solde d'AP	100 000,00 €

➤ **Secteur Culture**

**6 050 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 4 515 000,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Musée de Quinson - Village préhistorique : MUSQUI17**

Inscription de 5 000 € de crédits destinés au solde de l'opération.

Solde d'AP restant à financer	20 619,95 €
Nouveau solde d'AP	15 619,95 €

- **Musée de Quinson – Muséographie et Terrasses : MUSQUI19**

AP complémentaire de 100 000,00 € pour ajuster le montant de l'opération au dossier du contrat d'avenir, et inscription de 250 000,00 € de crédits destinés au paiement des études et des travaux.

Solde d'AP restant à financer	750 000,00 €
Nouveau solde d'AP	500 000,00 €

- **Musée de Quinson – Bâtiment d'accueil du village préhistorique : MUSQUI23**

Inscription de 130 000 € de crédits destinés au paiement des études.

Solde d'AP restant à financer	810 000,00 €
Nouveau solde d'AP	680 000,00 €

- **Archives Départementales - Extension : ARCHI17**

Inscription de 3,175 M€ de crédits destinés au paiement des études et des travaux.

Solde d'AP restant à financer	3 275 470,39 €
Nouveau solde d'AP	100 470,39 €

- **Centre d'Astronomie St Michel l'Observatoire – Performance énergétique : ASTRO17**

Inscription de 1,55 M€ de crédits destinés au paiement des études et des travaux.

Solde d'AP restant à financer	1 558 972,16 €
Nouveau solde d'AP	8 972,16 €

- **Centre d'Astronomie St Michel l'Observatoire – Equipements scientifiques : ASTRO18**

Inscription de 630 000,00 € de crédits destinés au paiement des études et des travaux.

Solde d'AP restant à financer	634 000,00 €
Nouveau solde d'AP	4 000,00 €

- **Centre d'Astronomie St Michel l'Observatoire – Hébergement et sécurisation : DBCAHS24**

Nouvelle AP de 1,2 M€ (2<sup>ème</sup> tranche : parking, clôture, cheminements, places supplémentaires, restauration), et inscription de 30 000 € de crédits destinés au paiement des études de programmation.

AP nouvelle	1 200 000,00 €
Nouveau solde d'AP	1 170 000,00 €

- **Centre d'Astronomie St Michel l'Observatoire – Achat Planétarium : DBCAPL24**

Nouvelle AP de 500 000 € destinée à l'achat du planétarium.

AP nouvelle	500 000,00 €
Nouveau solde d'AP	500 000,00 €

- **Musée de Salagon - Agencements des jardins : SALAG19**

Inscription de 200 000,00 € de crédits destinés aux études et travaux.

Solde d'AP restant à financer	242 337,99 €
Nouveau solde d'AP	42 337,99 €

- **Médiathèque Départementale – Pôle culturel : MEDIA23**

AP complémentaire de 1,5 M€ (ajustement de l'estimation prévisionnelle) et inscription de 80 000,00 € de crédits destinés au paiement des études de programmation.

Solde d'AP restant à financer	4 455 000,00 €
Nouveau solde d'AP	4 375 000,00 €

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b><u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u></b>	
<b><u>Recettes</u></b>	
<b>Crédits de paiement</b>	<b>1 594 000,00 €</b>
<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>1 900 000,00 €</b>

➤ **Secteur Patrimoine** **0,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 0,00 €.

Les recettes correspondent à :

▪ **CMS de Manosque : CMSMAN22**

Nouvelle AP de 950 000,00 € pour la vente du centre actuel après déplacement des services.

AP nouvelle	950 000,00 €
Nouveau solde d'AP	950 000,00 €

▪ **CMS de Saint Auban : DBCMSA24**

Nouvelle AP de 250 000,00 € pour la vente du centre actuel après déplacement des services.

AP nouvelle	250 000,00 €
Nouveau solde d'AP	250 000,00 €

➤ **Secteur Education** **600 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 668 543,51 €.

Les dépenses correspondent à :

▪ **Collège du Mont d'Or à Manosque : CMTDOR19**

Inscription de 600 000,00 € de crédits pour une subvention Contrat d'avenir.

Solde d'AP restant à financer	5 000 000,00 €
Nouveau solde d'AP	4 400 000,00 €

➤ **Secteur Culture** **994 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 600 000,00 €.

Les recettes correspondent à :

▪ **Archives Départementale - Extension : ARCHI17**

Inscription de 100 000,00 € de crédits pour une subvention attribuée par la DRAC.

Solde d'AP restant à financer	100 000,00 €
Nouveau solde d'AP	0,00 €

▪ **Centre d'Astronomie St Michel l'Observatoire – Performance énergétique : ASTRO17**

Inscription de 594 000,00 € de crédits pour une subvention attribuée par la Région et l'Etat (plan de relance).

Solde d'AP restant à financer	1 139 360,00 €
Nouveau solde d'AP	545 360,00 €

- **Centre d'Astronomie St Michel l'Observatoire – Equipements scientifiques : ASTRO18**

Inscription de 300 000,00 € de crédits pour une subvention attribuée par la Région.

Solde d'AP restant à financer	535 000,00 €
Nouveau solde d'AP	235 000,00 €

- **Médiathèque Départementale – Pôle culturel : MEDIA23**

Nouvelle AP de 700 000,00 € pour une subvention de la DRAC.

AP nouvelle	700 000,00 €
Nouveau solde d'AP	700 000,00 €

**b. Le service des moyens généraux**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b><u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u></b>	
<b><u>Dépenses</u></b>	
<b>Crédits de paiement</b>	<b>1 364 000,00 €</b>

➤ **Secteur Patrimoine** **1 364 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 1 373 800,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Chapitre 011 Charges à caractère général** : fournitures de bureaux et fonctionnement des services, habillement, nettoyage des locaux, frais d'affranchissement...

**Détail des crédits de paiements demandés :**

Article 60623	Alimentation	5 000,00 €
Article 60631	Fournitures d'entretien	41 500,00 €
Article 60632	Fournitures de petit équipement	9 500,00 €
Article 60636	Habillement	144 000,00 €
Article 6064	Fournitures administratives	86 500,00 €
Article 60668	Autres produits pharmaceutiques	40 000,00 €
Article 6068	Autres fournitures	7 000,00 €
Article 6132	Locations immobilières	15 000,00 €
Article 61358	Locations mobilières : autres	15 500,00 €
Article 61558	Entretien mobilier	3 000,00 €
Article 6156	Maintenance	2 500,00 €
Article 6188	Frais divers	15 000,00 €
Article 6234	Frais de réception	15 500,00 €
Article 6236	Catalogues imprimés	6 000,00 €
Article 6238	Divers	3 000,00 €
Article 6241	Transports de biens	16 500,00 €
Article 6261	Frais d'affranchissement	200 000,00 €
Article 6283	Nettoyage locaux	735 500,00 €
Article 637	Autres impôts, taxes	3 000,00 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u>	
<u>Recettes</u>	
Crédits de paiement	20 000,00 €

➤ **Secteur Patrimoine** **20 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 17 186,40 €.

Les recettes correspondent à :

- **Produits des services (Chapitre 70) et de gestion courante (Chapitre 75) :** Le Département récupère auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les dépenses de nettoyage des bureaux ; et redevance annuelle sur les machines à café.

Détail des crédits de paiements demandés :

Article 70878	Remboursement de frais par des tiers	16 500,00 €
Article 75813	Redevances versées	3 500,00 €

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u>	
<u>Dépenses</u>	
Crédits de paiement	100 000,00 €
Autorisation de programme (AP)	300 000,00 €

➤ **Secteur Patrimoine** **100 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 110 000,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Programme de renouvellement de matériel et mobilier 2024-2026 : DBMOPP24**

Nouvelle AP de 300 000 € pour 3 ans et inscription de 100 000 € de crédits destinés à l'acquisition de matériel, de mobilier de bureau et du matériel technique.

AP nouvelle	300 000,00 €
Nouveau solde d'AP	200 000,00 €

c. Le service gestion des bâtiments

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b><u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u></b>	
<b><u>Dépenses</u></b>	
<b>Crédits de paiement</b>	<b>4 662 000,00 €</b>

➤ **Secteur Patrimoine** **2 316 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 2 311 990,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Chapitre 011 Charges à caractère général** : consommation d'énergie et d'eau, impôts et taxes, entretien courant des bâtiments, loyers, contrats de maintenance...

Détail des crédits de paiements demandés :

Article 60611	Eau	72 000,00 €
Article 60612	Electricité	912 000,00 €
Article 60621	Combustibles	157 000,00 €
Article 60632	Fournitures de petit équipement	101 000,00 €
Article 6132	Locations immobilières	285 000,00 €
Article 614	Charges locatives et de copropriété	55 000,00 €
Article 61521	Entretien espaces verts	44 000,00 €
Article 615221	Entretien réparations bâtiments publics	170 000,00 €
Article 615232	Entretien réparations réseaux	36 000,00 €
Article 61558	Entretien mobiliers	1 000,00 €
Article 6156	Contrats maintenance	222 000,00 €
Article 6182	Documentation générale et technique	15 000,00 €
Article 62268	Frais d'honoraires	14 000,00 €
Article 6228	Diverses rémunérations	1 000,00 €
Article 6282	Frais de gardiennage	2 000,00 €
Article 6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00 €
Article 63512	Taxes foncières	225 000,00 €

➤ **Secteur Education** **2 231 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 2 216 700,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Chapitre 011 Charges à caractère général** : consommation d'énergie et d'eau, entretien courant des bâtiments, contrats de maintenance...

Détail des crédits de paiements demandés :

011-221-60611	Eau et assainissement	80 000,00 €
011-221-60612	Energie - Electricité	640 000,00 €
011-221-60621	Combustibles	33 000,00 €
011-221-60632	Fournitures de petits équipements	60 000,00 €
011-221-611	Contrats de prestations de services	1 100 000,00 €
011-221-6135	Locations mobilières	15 000,00 €

011-221-61521	Entretien des espaces verts	62 000,00 €
011-221-615221	Entretien réparations bâtiments public	120 000,00 €
011-221-615232	Entretien réparations réseaux	5 000,00 €
011-221-61558	Réparations matériel	1 000,00 €
011-221-6156	Contrat de maintenance des collèges	110 000,00 €
011-221-62268	Autres honoraires, conseils ...	5 000,00 €

➤ **Secteur Restauration Scolaire** **115 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 115 100,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Chapitre 011 Charges à caractère général** : fonctionnement de l'Unité de préparation culinaire à Château-Arnoux ; consommation d'énergie et d'eau, entretien courant des bâtiments, contrats de maintenance...

Détail des crédits de paiements demandés :

011-281-60611	Eau et assainissement	5 000,00 €
011-281-60612	Energie - Electricité	71 000,00 €
011-281-614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00 €
011-281-61521	Entretien des espaces verts	1 000,00 €
011-281-615221	Entretien réparations bâtiments public	10 000,00 €
011-281-6156	Contrat de maintenance des collèges	13 000,00 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b><u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u></b>	
<b><u>Recettes</u></b>	
<b>Crédits de paiement</b>	<b>302 000,00 €</b>

➤ **Secteur Patrimoine** **302 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 207 000,00 €.

Les recettes correspondent à :

- **Chapitre 70 Produits des services : 118 000,00 €**

**Fonction 020 Administration générale : 2 000,00 €**

Le Département récupère les charges des logements concédés.

**Fonction 11 Gendarmerie, police, sécurité : 95 000,00 €**

Le Département récupère, pour les 20 gendarmeries, une redevance d'occupation du domaine public auprès de la société des casernes des Alpes-de-Haute-Provence.

**Fonction 221 Collèges : 5 000,00 €**

Le Département récupère dans le cadre des conventions d'occupation précaire des logements vacants des collèges, les charges auprès des occupants.

**Fonction 315 Services d'Archives : 1 000,00 €**

Le Département récupère les charges des logements concédés (Archives).

**Fonction 420 Services communs : 14 000,00 €**

Le Département récupère auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les dépenses d'énergies, les charges locatives.

**Fonction 843 Voirie départementale : 1 000,00 €**

Le Département récupère les charges des logements concédés (CTRD).

- **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 184 000,00 €**

**Fonction 020 Administration générale : 20 000,00 €**

Recouvrement des loyer, des charges pour les logements dans les CI auprès des agents départementaux affectés à l'exploitation routière, de la mise à disposition des sites de téléphonie mobile à BOUYGUES TELECOM et de divers remboursement..

**Fonction 11 Gendarmerie, police, sécurité : 70 000,00 €**

Recouvrement des loyers de la Section Aérienne Gendarmerie (Hélistation d'Aiglun).

**Fonction 420 Services communs : 66 000,00 €**

Recouvrement du loyer de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à Digne.

**Fonction 843 Voirie départementale : 4 000,00 €**

Recouvrement des loyers du gardien au CTRD.

**Fonction 026 Administration générale de l'Etat : 14 000,00 €**

Recouvrement du loyer de la DDT à Manosque.

**Fonction 633 Développement touristique : 5 000,00 €**

Encaissement de la redevance d'occupation du Refuge du Col d'Allos.

**Fonction 221 Collèges : 5 000,00 €**

Il s'agit principalement de remboursement divers et de la récupération des charges des logements dans les collèges.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b><u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u></b>	
<b><u>Dépenses</u></b>	
<b>Crédits de paiement</b>	<b>4 253 000,00 €</b>
<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>23 080 000,00 €</b>

➤ **Secteur Patrimoine**

**1 753 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 1 465 042,41 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Bourse du Travail à Digne-les-Bains : BT06**

Inscription de 50 000 € de crédits destinés aux travaux d'accessibilité minimaux.

Solde d'AP restant à financer	330 872,61 €
Nouveau solde d'AP	280 872,61 €

- **Hôtel du Département - Rénovation Energétique : HDDEN23**

AP complémentaire de 180 000,00 € (ajustement aux estimations) et inscription de 200 000 € de crédits destinés au paiement des études et des travaux.

Solde d'AP restant à financer	900 000,00 €
Nouveau solde d'AP	700 000,00 €

- **Programmation Bâtiments Départementaux 2023 : PAPIBD23**

Inscription de 300 000 € de crédits destinés à solder les opérations en cours.

Solde d'AP restant à financer	530 000,00 €
Nouveau solde d'AP	230 000,00 €

- **Programmation Bâtiments Départementaux 2024-2026 : DBHCPP24**

Nouvelle AP de 3,9 M€ pour 3 ans et inscription de 700 000,00 € de crédits destinés aux travaux de conservation et d'adaptation fonctionnelle des bâtiments départementaux hors collèges (bâtiments administratifs, culturels, médico-sociaux, d'exploitation routière,...).

AP nouvelle	3 900 000,00 €
Nouveau solde d'AP	3 200 000,00 €

- **Schéma Directeur Energie des Bâtiments 2024-2029 : DBSEPP24**

Nouvelle AP de 10 M€ pour 6 ans et inscription de 500 000,00 € de crédits destinés aux études et travaux consécutifs aux audits énergétiques et relatifs à l'effort particulier engagé par le Département sur la thématique de la rénovation énergétique et du développement des énergies renouvelables.

AP nouvelle	10 000 000,00 €
Nouveau solde d'AP	9 500 000,00 €

- **Hors Autorisation de Programme**

Inscription d'une provision de 3 000 € pour caution dans le cadre d'éventuelles nouvelles locations de locaux ou de bâtiments pour loger les services.

➤ **Secteur Education**

**2 500 000,00 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 3 000 000,00 €.

Les dépenses correspondent à :

- **Plan pluriannuel de modernisation des collèges 2024-2026 : DBCOPP24**

Nouvelle AP de 9 M€ pour 3 ans et inscription de 2,5 M€ de crédits destinés à assurer les travaux de rénovation et d'amélioration fonctionnelle des 16 collèges.

AP nouvelle	9 000 000,00 €
Nouveau solde d'AP	6 500 000,00 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE 2024</u>	
<u>Recettes</u>	
Crédits de paiement	5 831,17 €

➤ **Secteur Patrimoine** **5 831,17 €**

Pour mémoire, le budget de 2023 s'élevait à 5 831,17 €.

Les recettes correspondent à :

- **Hors Autorisation de Programme (Chapitre 27)** : L'inscription de 5 831,17 € est relative à la vente du bâtiment « Castel Bevons » à la Commune de Bevons dont le paiement est étalé sur plusieurs années (dernière échéance en 2024).

### III. LE POLE SOLIDARITES COLLEGES CULTURE ET SPORTS

Le budget primitif du Pôle avec la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance – SNPPE- (hors contractualisation territoriale) s'élève à :

▪ Dépenses de fonctionnement :	113 942 372,00 €
▪ Dépenses d'investissement :	3 074 752,16 €
<b>Soit un total de dépenses de</b>	<b>117 017 124,16 €</b>
▪ Recettes de fonctionnement :	21 273 967,50 €
▪ Recettes d'investissement :	1 417 995,00 €
<b>Soit un total de recettes de</b>	<b>22 691 962,50 €</b>

*\*Pour information les dépenses BP 24 liées à la contractualisation s'élèvent à :*

*Fonctionnement : 20 000 €*

*Investissement : 625 178,16 €*

*Soit un total de 645 178,16 €*

Ce budget est présenté par secteur :

- Les affaires sociales et l'insertion qui regroupent les dépenses afférentes aux Solidarités y compris les contractualisations en cours - stratégie nationale de protection et de prévention de l'enfance (SNPPE), Service Public pour l'Insertion et l'emploi (SPIE), plan de lutte contre la pauvreté (CALPAE) ;
- La culture, la médiathèque départementale et le service départemental d'archéologie,
- L'éducation, collèges, jeunesse et sports,
- Les archives départementales.

#### 1. LA SOLIDARITE

##### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 106 439 994 €**

Soit une évolution de :

+3,8% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;

-4,1% entre le BV 2023 et le BP 2024.

##### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 19 014 631,50 €**

Soit une évolution de :

+10,4% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;

+5,7% entre le BV 2023 et le BP 2024.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 125 178.16 €**

Soit une évolution de :

-66,88% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
-91,6% entre le BV 2023 et le BP 2024.

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT : 0 €**

Les dépenses sociales sont principalement des dépenses de fonctionnement qui représentent 99% des dépenses des solidarités.

Celles-ci sont en évolution de +3,8% (avec contractualisation) par rapport au BP 2023 (+3 850 534 €), hausse en grande partie due au poids des revalorisations salariales liées au « Segur » dans le secteur de la protection de l'enfance et du soutien aux personnes handicapées, aux nombreuses réformes qui impactent la politique autonomie (dotation qualité, évolution de la PCH etc.), et à l'inflation estimée à +3%.

Cette hausse des dépenses par rapport au BP 2023 est toutefois atténuée par une baisse des dépenses de RSA.

Compte tenu du contexte d'évolution des charges qui pèsent sur les services et établissements médico-sociaux, il est proposé un objectif d'évolution des dépenses des services et établissements médico sociaux de 3% dans le cadre de la campagne de tarification 2024.

Les contractualisations dans les domaines des solidarités se poursuivent avec le Pacte Local des Solidarités. Cet engagement renouvelé de l'Etat se concrétisera en 4 axes déclinés aux niveaux national et local :

- l'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté,
- la sortie de la pauvreté par le travail en lien avec le projet France Travail,
- la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers,
- ainsi que la construction du volet solidaire de la transition écologique.

Les crédits alloués dans le cadre du pacte des solidarités n'étant pas connus, ils n'ont pas pu être inscrit en recettes pour le BP 2024.

Par ailleurs, de nouvelles actions se poursuivront suite à l'adoption du schéma enfance famille 2022-2026 et d'autres se mettront en place dans le cadre du schéma autonomie 2024-2028. La réalisation des actions s'inscrira dans les engagements contractualisés à venir (Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance, convention CNSA ...).

Des compensations de l'Etat atténuent en partie les charges issues des nouvelles réglementations, notamment les revalorisations salariales dans le secteur médico-social (foyers pour personnes en situation de handicap, services d'aide à domicile) à un niveau situé entre 50% et 100% par la CNSA.

Ces compensations viennent se rajouter aux dotations affectées, aux allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA), même si le niveau de ces dernières laisse à la charge du Département une part importante de ces dépenses.

On note ainsi une évolution des recettes de fonctionnement (SNPPE incluse) de +10,4% entre le BP 2023 et le BP 2024 (+1 793 540,50 €).

**Les dépenses sociales nettes s'élèvent :**

- au BP 2023 : 85 368 369 € ;
- au BP 2024 : 87 425 362,50 €.

**Soit + 2 056 993,50 € et +2,41 %.**

**a. La direction**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 504 000 €**

Il convient de reconduire les crédits 2023 sauf les subventions caritatives portées par Insertion-Logement soit un transfert budgétaire de crédit à hauteur de 10 000 €.

**b. Le service vieillesse-handicap**

Le budget prévisionnel 2024 est marqué par :

- La rédaction et le vote du nouveau schéma départemental de l'autonomie 2024-2028 ;
- La poursuite de la modernisation et simplification des modalités de versement des plans d'aide : poursuite des Chèques Solidarité 04 lancés en juin 2022, puis mise en place des Chèques sérénité à compter de septembre 2023, enfin mise en place de la télégestion et de la télétransmission pour le suivi et la facturation des heures APA et PCH réalisées par les SAAD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Le lancement d'un appel à projets relatif à l'amélioration de la qualité des prestations APA et PCH réalisées par les SAAD ;
- Le lancement d'un appel à projets destiné à accompagner la montée en charge de l'habitat inclusif ;
- L'analyse de l'évolution de la PCH et la mise en œuvre de mesures adaptées

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 48 685 000 €**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 15 699 700 €**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 0 €**

➤ ***Les personnes en situation de handicap***

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 22 198 500 €**

Soit une évolution de :

- +5,1% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;
- 11,6% entre le BV 2023 et le BP 2024.

## **L'hébergement des personnes en situation de handicap**

**BP 2024 : 13 700 000 €**

Le montant de BP 2024 a été calculé sur la base d'une projection de 400 bénéficiaires soit une baisse de 0,99% entre 2023 et 2024. Un taux d'inflation de 3% a été pris en compte. S'agissant des dispositifs exceptionnels, les revalorisations salariales Laforcade sont estimées à 960 000 € et seront entièrement compensées par la CNSA.

## **Prestations de compensation du handicap**

**BP 2024 : 4 900 000 €**

Le BP 2024 de la PCH est en hausse de 6.8% par rapport au budget primitif 2023. La projection du nombre de bénéficiaires est de 810 soit une hypothèse de hausse de 3,85% entre août 2023 et janvier 2024. Le taux d'évolution des prix retenu est de 2%, correspondant à la réévaluation prévisionnelle annuelle de la majoration pour tierce personne (MTP).

Compte tenu du fort dynamisme de cette prestation, une analyse détaillée à la fois sur l'évolution du public bénéficiaire et le montant des plans d'aide alloué est en cours pour mieux mesurer l'impact des dernières réformes réglementaires et les modalités d'application sur notre territoire avec pour objectif de mettre en œuvre un plan d'action dès 2024 pour clarifier et maîtriser le cadre d'évaluation de cette prestation en lien avec les équipes médico-sociales des CMS et la MDPH. A noter que la compensation de la CNSA suit l'évolution des dépenses avec un taux de couverture de 47%.

## **Allocation de compensation tierce personne (ACTP)**

**BP 2024 : 600 000 €**

Le BP2024 estime à 68 le nombre de bénéficiaires. Le taux d'évolution des prix retenu est de 2%, correspondant à la réévaluation prévisionnelle annuelle de la majoration pour tierce personne (MTP).

## **Aide-ménagère pour personnes handicapées**

**BP 2024 : 450 000 €**

Le BP2024 se fonde sur une augmentation de 5% du nombre de bénéficiaires soit 280 personnes. Le taux d'évolution des prix retenu est de 2%, correspondant à la réévaluation prévisionnelle annuelle de la majoration pour tierce personne (MTP).

## **Les services d'accompagnement (SAVS)**

**BP 2024 : 1 470 000 €**

Le BP 2024 inclut une hausse de 3% compte tenu de l'inflation.

## **Le transport scolaire des enfants en situation de handicap**

**BP 2024 : 1 100 000 €**

Le BP2024 s'appuie sur une prévision de 155 élèves en situation de handicap à la rentrée 2023-2024. Pour rappel, à la rentrée 2022-2023, 153 élèves bénéficiaient du transport pour élèves handicapés, répartis sur 65 circuits scolaires.

### **Dotation qualité SAAD**

**BP 2024 : 62 000 €**

La dotation qualité 2024 versée aux SAAD est estimée à 1,03 M€ dont 62 000 € au titre des heures PCH réalisées.

### **Lignes diverses**

**BP 2024 : 116 500 €**

Dans l'attente du vote du prochain schéma départemental de l'autonomie 2024-2028, la ligne D2ASSA0213 est abondée à hauteur de 61 000 € en vue de la poursuite de la plateforme de soutien aux aidants « Espoir aidants » sur 4 mois en 2024.

Le budget de prise en charge des frais de portage de repas (D2ASSA0233) est en augmentation de +18 000 € au regard des dépenses réalisées en 2023 ainsi que des nouvelles prestations proposées dans le cadre du récent partenariat entre La Poste et l'ADMR04.

La ligne D2ASSA0212 relative à la participation aux frais de fonctionnement des associations tutélaires est en augmentation de 500 € au regard des dépenses réalisées en 2023.

La ligne D2ASSA0219 est en baisse de 10 000 € au regard de la clôture des travaux sur le schéma départemental de l'autonomie, qui ne sont pas reconduits sur le budget 2024.

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 3 337 000 €**

Soit une évolution de :

+67,8% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;

-11,6% entre le BV 2023 et le BP 2024.

### **Dotation de compensation de la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) au titre des dépenses de PCH**

**BP 2024 : 2 300 000 €**

La prévision de recettes CNSA de compensation des dépenses de PCH a été calculée sur la base des dépenses PCH 2022. La notification CNSA interviendra au premier trimestre 2024.

### **Recette dotation qualité SAAD**

**BP 2024 : 62 000 €**

La CNSA compensera à 100% les dépenses de dotation qualité versée aux SAAD soit 61 769 € en recettes.

### **Recette Laforcade PH**

**BP 2024 : 960 000 €**

La CNSA compensera à 100% les dépenses de revalorisation salariale Laforcade au sein des établissements accueillant des personnes en situation de handicap soit 960 000 € en recettes au BP2024.

### **Autres recettes**

**BP 2024 : 15 000 €**

## ➤ **Les personnes âgées**

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 26 486 500 €**

Soit une évolution de :

+2,4% entre le BP 2023 et BP 2024 ;

-4,7% entre le BV 2023 et le BP 2024.

### **APA à domicile et établissement**

- **APA à domicile**

**BP 2024 : 11 600 000 €**

Le BP 2024 se fonde sur une projection à 3 180 bénéficiaires soit une hausse de 2,25% entre août 2023 et janvier 2024. Le taux d'évolution des prix retenu est de 2%, correspondant à la réévaluation prévisionnelle annuelle de la majoration pour tierce personne (MTP). La mise en place du CESU a pour impact une réduction estimée à 2% du montant moyen de plans d'aide APA au regard des tarifs horaires applicables en emploi direct.

- **APA établissement**

**BP 2024 : 6 800 000 €**

Le BP 2024 prévoit une réévaluation du point GIR moyen pondéré 2024 à 6,70 (contre 6,60 en 2023). Un objectif d'évolution des dépenses de +3% au maximum sera appliqué aux établissements médico-sociaux.

### **Hébergement des personnes âgées**

**BP 2024 : 4 200 000 €**

Le BP 2024 prend en compte un réajustement à 300 bénéficiaires et une augmentation de l'effet prix de 3% compte tenu de l'inflation.

### **Revalorisation salariale dans les résidences autonomie**

**BP 2024 : 40 000 €**

La revalorisation salariale dans les résidences autonomie sera compensée à 100% par la CNSA soit 40 000 € en recettes.

### **Aide-ménagère pour personnes âgées**

**BP 2024 : 160 000 €**

Le BP 2024 s'élève à 170 000 € et inclut une projection à 115 bénéficiaires soit une hausse prévisionnelle de 4,5% entre 2023-2024. Le taux d'évolution des prix retenu est de 2%, correspondant à la réévaluation prévisionnelle annuelle de la majoration pour tierce personne (MTP).

**Les actions de prévention et le forfait autonomie (Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - CFPPA)**

**BP 2024 : 596 000 €**

Dans l'attente de la notification CNSA 2024, le BP 2024 correspond à une reconduction à l'identique de l'enveloppe 2023. Ces dépenses sont entièrement compensées en recettes par la CNSA.

**Participation SAAD**

**BP 2024 : 1 515 000 €**

Dont 1 190 000 € de revalorisation au titre de l'avenant 43 aux SAAD associatifs, et dont 325 000 € de revalorisations salariales Laforcade au sein des SAAD de la fonction publique territoriale à hauteur de 80% des surcoûts financés par les employeurs publics.

La CNSA compense à 50% l'avenant 43 et à 50% les revalorisations Laforcade en SAAD FPT soit une recette attendue à hauteur de 757 500 € au titre de l'année 2024.

**Dotation qualité SAAD**

**BP 2024 : 970 000 €**

La CNSA compense à 100% la dotation qualité soit une recette attendue à hauteur de 970 000 € au titre de l'année 2024.

**Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC)**

**BP 2024 : 275 000 €**

**PROSOL Contrats de service**

**BP 2024 : 0 €**

**Schéma départemental de l'autonomie 2024-2028, déploiement de la télégestion et télétransmission**

**BP 2024 : 100 000 €**

Cette ligne inclut le financement de la dernière phase de rédaction du schéma départemental de l'autonomie 2024-2028 à hauteur de 7 000 €.

Il est également prévu une enveloppe de 38 000 € afin de financer le déploiement de la télégestion et télétransmission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En complément, les dépenses de fonctionnement annuelles des outils de télégestion et de télétransmission ASAPRO sont estimées à 55 000 €.

**Ma boussole aidants**

**BP 2024 : 1 000 €**

Le BP 2024 couvre les frais de fonctionnement de la brique Ma boussole aidants implémentée sur le site [mondepartement04](http://mondepartement04.fr).

## **Habitat inclusif**

**BP 2024 : 136 000 €**

Le BP 2024 comprend la programmation 2023-2030 votée par une délibération n°3-SVH-1 du 22 juin 2023. Trois projets d'habitat inclusif ont été validés et bénéficient à 9 personnes handicapées et 8 personnes âgées. Ces dépenses sont partiellement compensées en recettes par la CNSA.

## **Dépenses diverses**

**BP 2024 : 93 500 €**

Le budget de prise en charge des frais de portage de repas est en augmentation de +7 500 € au regard des nouvelles prestations proposées dans le cadre du récent partenariat entre La Poste et l'ADMR04.

Concernant les aides supplémentaires d'appareillages et d'aides techniques accordées pour des personnes âgées en perte d'autonomie, le montant est identique aux crédits votés l'an dernier.

Le poste budgétaire relatif aux frais d'affranchissement est en augmentation de +1500 € au regard de l'envoi des chèques sérénité au domicile des bénéficiaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 12 362 700 €**

Soit une évolution de :

+6,1% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;

-7,2% entre le BV 2023 et le BP 2024.

## **Dotations de compensation de la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA)**

- ***Dotation de compensation de la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) au titre des dépenses d'APA***

**BP 2024 : 9 000 000 €**

La prévision de recettes CNSA de compensation des dépenses de l'APA a été calculée sur la base des dépenses APA 2022. La notification CNSA interviendra au premier trimestre 2024.

- ***Dotation de compensation de la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) liée à la prévention de la perte d'autonomie et au forfait autonomie***

**BP 2024 : 636 000 €**

Dans l'attente de la notification CNSA 2024, le BP 2024 correspond à une reconduction à l'identique de l'enveloppe 2023. Ces dépenses sont entièrement compensées en recettes par la CNSA.

## **Recette dotation qualité SAAD (cf. également partie \$ personnes handicapées)**

**BP 2024 : 970 000 €**

La dotation qualité au sein des SAAD est compensée à 100% par la CNSA.

**Recette avenant 43 SAAD, revalorisation SAAD FPT (Laforcade)****BP 2024 : 757 500 €**

La CNSA compense à 50% les dépenses relatives à l'avenant 43 auprès des SAAD associatifs et à 50% les revalorisations Laforcade financées par les SAAD employeurs de la fonction publique territoriale.

**Obligation alimentaire****BP 2024 : 400 000 €****Recouvrement sur succession****BP 2024 : 500 000 €****APA indus****BP 2024 : 0 €****Recette Habitat inclusif****BP 2024 : 99 200 €**

La CNSA compense à hauteur de 80% les projets programmés sur la période 2022-2029. Cela concerne le projet « Les Amalias » à Forcalquier et le projet « Les appartements collés » à Riez à destination de 9 personnes en situation de handicap.

De façon dégressive, elle compense à hauteur de 65% ceux programmés sur la période 2023-2030, puis 2024-20231. A ce jour, cela concerne le projet « Maison ADMR04 » à Digne-les-Bains à destination de 8 personnes âgées.

Les recettes sont estimées à 99 200 € pour une dépense de 136 000 € d'aide à la vie partagée.

**FEDER PROSOL****BP 2024 : 0 €****Autres recouvrement, annulation de mandat****BP 2024 : 0 €****DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 0 €****CESU URSSAF et DOMISERVE****BP 2024 : 0 €****Réhabilitation EHPAD****BP 2024 : 0 €**

Au regard de l'avancement des projets respectifs, il n'est pas demandé la mobilisation de crédits au BP24.

### **c. Le service enfance-famille-protection maternelle et infantile**

Le schéma de l'enfance et de la famille adopté lors de la session du 24 juin 2022, prévoit plusieurs orientations qui se poursuivent en 2024.

L'Axe 2 du schéma : Favoriser et sécuriser le maintien des enfants dans leur famille ou l'entourage proche s'incarne à travers la mise en œuvre de la priorité 2.2 « adapter les modalités d'intervention à domicile » et de la priorité 2.3 « encourager l'accueil des enfants auprès de tiers dignes de confiance et de tiers bénévoles ».

Ainsi le bilan et l'assouplissement du protocole d'intervention du service de placement à domicile, l'expérimentation de la mesure modulable ainsi que la structuration de l'accompagnement des tiers dignes de confiance et des tiers bénévoles permettront d'adapter l'offre de service aux besoins des mineurs et des familles, de limiter les ruptures et de renforcer les liens d'attachement nécessaires au bon développement des mineurs.

*L'Axe 4 du schéma* : Faire évoluer l'offre d'accueil pour mieux répondre aux besoins des mineurs prévoit notamment la mise en œuvre de la fiche action 4.1 : Renforcer la qualité de prise en charge en protection de l'enfance vise un pilotage des établissements médico-sociaux efficient et une maîtrise des coûts.

La loi dite Taquet n° 2022-140 du 7 février 2022, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022, relative à la protection des enfants, a modernisé le métier des assistants familiaux et imposé à l'employeur de leur garantir une rémunération minimale au niveau du SMIC dès l'accueil d'un enfant. Le Département a également amélioré les conditions de travail de ces agents en leur mettant en place des week-ends de répit. Ces évolutions se sont appliquées en année pleine en 2023, ce qui permet une prévision plus fine des demandes pour l'année 2024.

La stratégie de prévention et de protection de l'enfance contractualisée en 2022-2022 et ayant fait l'objet d'une reconduction au titre de l'année 2023 devrait permettre de renforcer en 2024 les actions concrètes en faveur de l'accès à la prévention en santé de tous les mineurs et en particulier des mineurs protégés.

Il est sollicité des crédits pour permettre de réaliser la poursuite de ces engagements.

Il est attendu de la mobilisation de ces mesures et également de celles existantes un effet sur l'évolution des placements, qui ont été au demeurant en forte augmentation.

Le BP 2024 sollicité (hors SNPPE) s'élève à :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 28 265 370 €**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 305 300 €**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 125 178,16 €**

Les demandes relatives aux dépenses en établissement et mesures éducatives sont évaluées avec une prise en compte de l'inflation à 3%.

Les impacts de la loi Taquet sur la rémunération des assistants familiaux, des mesures liées aux engagements du nouveau schéma Enfance-Famille-PMI et de l'inflation sont estimés à 1 000 000 € entre 2022 et 2024. Le coût annuel par enfant évolue de 30 863 € à 37 010 € soit une évolution positive de 19,9%.

Dès 2020, le Département est engagé avec l'Etat et l'Agence régionale de santé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance dans le cadre d'un contrat d'engagement mutuel. Le Département souhaite poursuivre cette politique en 2024.

L'instruction relative à la contractualisation sur la protection de l'enfance pour 2024 n'est pas encore parue. Il est proposé de retenir à minima une recette et des dépenses équivalentes à 2023.

La protection maternelle et infantile s'engage aux côtés de l'Agence régionale de santé dans le cadre d'une campagne de vaccination gratuite dans les collèges pour les élèves de 5<sup>e</sup> afin de mieux lutter contre le papillomavirus pendant l'année scolaire 2023-2024.

### ➤ **L'aide sociale à l'enfance (hors dépenses nouvelles SNPPE)**

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 27 408 570 €**

Soit une évolution de :

+9% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+2% entre le BV 2023 et le BP 2024.

#### **Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 20 910 000 €**

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

#### **Placements en maisons d'enfants à caractère social (MECS)**

- **MECS 04**

**BP 2024 : 9 000 000 €**

Le BP/BS/DM2 2023 se fondait sur 128 places et une montée en charge progressive de la MECS Jean Escudé (+12 places d'ici fin 2023), à un coût moyen de 160 € (hors PJ MECS Jean Escudé).

En 2024, il est projeté une moyenne de 146 places à 168.60 € incluant une hausse de l'inflation à 3% (hors établissements qui auraient des réserves – étude au cas par cas).

Il est sollicité un BP à 9 000 000 €.

- **MECS accueillant des MNA**

**BP 2024 : 3 200 000 €**

Depuis 2023, les dépenses consacrées pour la mise à l'abri des MNA primo arrivants sont distinguées de celles consacrées pour la prise en charge des MNA confiés.

- **MNA PA**

**BP 2024 : 1 100 000 €**

L'appel à projet publié en 2023 a permis la restructuration de l'offre d'accueil des primo arrivants. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, 2 établissements sont autorisés pour 75 places.

En 2024, il est projeté 480 arrivées, pour une durée de mise à l'abri moyenne de 28 jours à 81,52 € par jour incluant la prise en compte de l'inflation projetée à 3% en 2024.

- **MNA confiés**  
**BP 2024 : 2 100 000 €**

Il est projeté une moyenne de 65 placements à hauteur du nombre places autorisées, pour un prix de journée moyen de 87,17 € par jour, incluant la prise en compte de l'inflation projetée à 3% en 2024. Il est sollicité 2 100 000 €.

▪ **MECS hors Département**  
**BP 2024 : 270 000 €**

Le BV 2023 se fondait sur 4 placements en moyenne à 167,58 € par jour. Le prix de journée moyen est constaté en juin 2023 à 165,02 €.

En 2024, il est projeté une moyenne de placements à 4 à 168,32 € incluant une hausse de 2%. Il est proposé de reconduire le budget 2023.

**Les centres parentaux**

**BP 2024 : 410 000 €**

Le BP 2023 se fondait sur 5 placements à 182,73 € par jour. Pour le BS et la DM2, la prévision a été ajustée à 6 placements.

En 2024, il est projeté une moyenne de 6 placements à 188 €, incluant la prise en compte de l'inflation projetée à 3% en 2024.

**Budget jeunes majeurs**

**BP 2024 : 392 500 €**

L'objectif est de soutenir le jeune majeur afin de l'aider à entrer dans un projet d'autonomie.

Le budget total concerne 4 dépenses :

- Primes installation des jeunes majeurs : 5 000 € ;
- Régie d'avance budget jeunes majeurs : 3 500 € ;
- Aide au permis de conduire jeunes majeurs : 4 000 € ;
- Budget jeunes majeurs : 380 000 €.

En 2023, le nombre moyen de contrats jeunes majeurs est de 56. Compte tenu des demandes de titres en instance à la préfecture, il est projeté une moyenne de 72 jeunes accompagnés pour un budget mensuel moyen de 435 €.

**Remboursement des frais médicaux**

**BP 2024 : 65 000 €**

Le service rembourse aux lieux d'accueil (établissements et assistants familiaux) les frais médicaux avancés pour la santé des enfants confiés, lorsque la carte vitale n'a pas pu être présentée ou utilisée. Le coût moyen des frais médicaux évolue de 103 € en 2021 pour 467 actes, 82 € en 2022 pour 578 actes, à 120 € sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour 274 actes (soit une projection de 548 actes pour 65 700 € en CAA 2023).

Il est sollicité 65 000 €. Parallèlement, la ligne de recette des remboursements de frais augmente.

### **Les placements à domicile (SAASED et SAPSAD)**

**BP 2024 : 950 000 €**

Le département dispose de deux services de placement à domicile :

SAASED : service d'accueil, d'accompagnement et de soutien éducatif à domicile

SAPSAD : service d'accueil, de prévention de soutien et d'accompagnement à domicile.

La capacité autorisée de ces services est de 56 places.

En 2024, il est projeté 58 placements au prix de journée moyen de 49,57 € incluant la prise en compte de l'inflation projetée à 3% en 2024. Il est sollicité la reconduction des crédits accordés en 2023.

### **Les lieux de vie**

**BP 2024 : 1 950 000 €**

Le BP 2024 est basé sur une projection de 26 placements au prix de journée moyen de 199,59 €. Le complément pour prise en charge de deux situations complexes est estimé à 60 000 € pour l'année. Sur ces situations qui relèvent d'un PAG, le service reste vigilant sur le co-financement avec les partenaires dont l'ARS.

La demande de crédits dans le cadre du BP 2024 est de 1 950 000 €.

### **Les placements chez un tiers : Tiers digne de confiance (TDC) et tiers bénévoles**

**BP 2024 : 400 000 €**

Pour le BP 2023 il était projeté 51 mesures de placement pour un coût de 550 € mensuel.

En 2023, le nombre moyen de mesures de placement chez un tiers digne de confiance (cadre judiciaire) ou bénévole et durable (cadre administratif) est constaté en juillet 2023 à 58 (dont 9 hors département). La prise en charge financière de ces mesures est indexée sur l'évolution du MIG (Minimum Garanti) corrélative à celle du SMIC. Elle a donc évolué en janvier et mai 2023. Le coût de revient mensuel constaté en 2023 est de 560 €.

En 2024, il est projeté 57 mesures pour un coût moyen mensuel de 577 € incluant une hausse de 3% du SMIC. Il est sollicité 400 000 €.

### **Aides éducatives (AED/AEMO)**

**BP 2024 : 2 200 000 €**

Les aides éducatives comprennent les aides éducatives administratives (AED) ainsi que les aides éducatives judiciaires (AEMO).

Pour le BP 2024, il est proposé de retenir une base de 585 mesures par mois au coût moyen de 10,38 € incluant la prime SEGUR, avec une évolution de l'inflation projetée à 3%.

## **Prévention spécialisée**

**BP 2024 : 454 000 €**

Le coût du service de prévention spécialisée est anticipé en 2024 à 454 000 € incluant une hausse du coût 2023 à 3% d'inflation.

## **Intervention des techniciens familiaux et aides ménagers (TISF)**

**BP 2024 : 238 000 €**

Le nombre moyen de mesures de TISF est de 71 depuis le début de l'année, le coût horaire est inchangé à 31 €. Au vu de la facturation moyenne sur les sept premiers mois, le CAA 2023 est estimé à environ 236 870 €.

Il est proposé de poursuivre ce dispositif, conforme aux orientations du schéma enfance-famille.

Le budget 2024 est basé sur le niveau du CAA 2023, soit 238 000 €.

## **Les subventions**

**BP 2024 : 219 500 €**

Ces subventions permettent de financer des actions de prévention et de soutien à la parentalité dans l'objectif de prévenir au plus tôt les difficultés. Parmi les projets soutenus, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, CLAS, viennent en soutien aux enfants pour réussir à l'école et à leurs parents dans leur rôle éducatif. Il est proposé d'augmenter exceptionnellement le soutien à une association à hauteur de 1 500 €.

A partir de 2023, ces subventions permettent en outre de mettre en œuvre les engagements du nouveau schéma Enfance-famille-PMI, dont les actions suivantes : le soutien aux LAEP (10 000 €), la médiation sociale aux abords des collèges (20 200 €), le développement du parrainage de proximité (50 000 €) et le développement du projet d'Accueil pour tous porté par la CAF04 (10 000 €).

Le développement des actions de prévention est un objectif prioritaire du schéma départemental enfance-famille.

**AE ADEPAPE (20 000 €)**

**BP 2024 : 10 000 €**

## **Médiation familiale**

**BP 2024 : 250 000 €**

La ligne médiation familiale regroupe les actions d'espace de rencontre, de médiation familiale et de visites en présence d'un tiers, centralisées au sein du service expérimental créé en 2021 nommé Accompagnement parentalité. L'impact 2023 du SEGUR a été évalué à 33 326 €. Elle permet également le financement de mesures individuelles de thérapie familiale. Le budget est anticipé sur la base du coût 2023 augmenté de 3% d'inflation.

Le nouveau schéma Enfance-famille-PMI prévoit le développement de l'action de médiation familiale (5 000 €).

## **Les aides mensuelles éducatives et les secours d'urgence**

**BP 2024 : 200 000 €**

Depuis le début 2014, ont été mises en place les aides sous la forme de chèque d'accompagnement personnalisé (CAP). Ce dispositif porte sur plusieurs lignes budgétaires et remplace en grande partie les bons alimentaires sans que ceux-ci disparaissent totalement. Il est sollicité un BP 2024 en reconduction de l'enveloppe 2023.

## **Les autres dépenses liées à la prise en charge des enfants accompagnés par l'ASE**

**BP 2024 : 471 000 €**

Les dépenses les plus significatives sont les suivantes :

- Dessaisissement : 100 000 € ;
- Vêture pour les enfants confiés aux assistants familiaux : 105 000 € ;
- Argent de poche des enfants confiés aux Assistants Familiaux : 50 000 € ;
- Séjours vacances des enfants confiés : 108 500 € : le développement de l'offre de loisirs pour les enfants qui nous sont confiés est l'un de nos engagements dans le cadre du schéma Enfance-Famille pour promouvoir la qualité et la cohérence des parcours des enfants. L'organisation de ces séjours permet en outre de favoriser les droits aux congés par les assistants familiaux.

Il est ainsi prévu :

72 000 € pour le marché public des colonies,

7 500 € pour les séjours des enfants en villégiature avec les assistants familiaux,

29 000 € pour les séjours adaptés pour les enfants en situation de handicap,

**soit un total de 108 500 €.**

La hausse de cette ligne à hauteur de 43 500 € résulte de :

- L'augmentation de 12 000 € du marché public des séjours vacances ;
- L'ajustement pour permettre le financement des séjours villégiatures des enfants avec les assistants familiaux ;
- Le financement des séjours des enfants hors marché public avec prise en compte du handicap.

## **Les charges de personnel (Assistants Familiaux) et frais assimilés (chapitre 012) : 6 330 700 €**

Loi Taquet : La loi Taquet a été mise en application à compter de 2023. Elle prévoit une rémunération au SMIC de chaque assistant familial dès l'accueil du premier 1er enfant, sans modification des règles de rémunération pour l'accueil des enfants supplémentaires.

Schéma Enfance-famille : La demande inclut l'instauration d'un week-end de répit, mesure issue des groupes de travail sur les conditions d'exercice du métier d'assistant familial et inscrite dans le schéma Enfance-Famille-PMI au titre du soutien de l'exercice du métier d'assistant familial, action 11.1, appliquée dès 2023.

Enfin, depuis 2022, l'impact de la Loi Taquet, des mesures prises en faveur du répit des assistants familiaux et de l'inflation entraînent une hausse moyenne de 19%, soit une dépense supplémentaire par enfant estimée à 6 146 €.

- **Rémunération principale**

**BP 2024 : 3 653 000 €**

Le BP 2023 a été voté à 3 550 000 €, basé sur une moyenne de 177 enfants confiés chez des assistants familiaux.

Le coût moyen d'un placement chez un assistant familial, ligne rémunération, hors congés payés, a évolué ainsi :

- 2021 : 15 783 €
- 2022 : 17 614 €
- 2023, base 6 mois : 19 944 € intégrant la hausse du SMIC en mai 2023
- Coût anticipé pour 2024 avec hausse de 3% : 20 542 €

Les projections pour 2024 sont arrêtées à :

- 172 enfants placés ;
- revalorisation du coût moyen à 20 542 € (+3% projeté au titre du SMIC) ;
- une enveloppe de 80 000 € au titre du paiement des congés payés.
- une enveloppe de 40 000 € au titre de l'indemnité de départ à la retraite due après 67 ans.

- **Les cotisations salariales**

**BP 2024 : 1 527 700**

- **Les frais d'entretien**

**BP 2024 : 1 115 000 €**

En 2023, il est constaté une moyenne de 174 placements au coût mensuel moyen de 524 €.

Il est projeté 172 enfants placés pour un coût mensuel projeté à 540 € (coût 2023 augmenté de 3% au titre d'une évolution projetée en 2024) soit 1 115 000 € au titre des frais d'entretien.

- **Les indemnités de licenciement**

**BP 2024 : 35 000 €**

Il est sollicité la reconduction des crédits.

**Les charges à caractère général (chapitre 011) : 393 870 €**

- **Formation des assistants familiaux**

**BP 2024 : 10 000 €**

La dépense relative à la supervision des assistants familiaux précédemment imputée sur cette ligne est désormais mandatée depuis la ligne D2ASSE0253 (anciennement D2ASSE0084).

- **Frais d'actes et contentieux-Honoraires dont supervision des assistants familiaux et des professionnels de l'adoption**  
**BP 2024 : 24 500 €**

Il est notamment prévu 5 000 € au titre des séances individuelles de supervision pour les assistants familiaux, 2 500 € pour la mise en place dès 2023 de séances collectives d'analyse des pratiques pour les professionnels de l'adoption, et 2 000 € pour les divers honoraires dont les interprètes en langue des signes.

- **Régie transport Mineurs Non Accompagnés (MNA)**  
**BP 2024 : 25 000 €**

La régie créée en 2021 permet la prise en charge des billets de transport des MNA et MNA PA.

- **Voyages, déplacements et missions**  
**BP 2024 : 270 000 €**

- **Autres dépenses diverses**  
**BP 2024 : 64 370**

Parmi ces dépenses se trouvent le nouveau marché public des groupes d'analyse de pratique professionnelle des assistants familiaux qui s'élève à 22 370 € avec la projection d'une évolution tarifaire prévue au CCP (+2% en 2023 et +2% en 2024).

#### **Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) : 4 000 €**

**Titres annulés sur exercices antérieurs**  
**BP 2024 : 4 000 €**

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 769 000 €**

Soit une évolution de :

-13% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+1% entre le BV 2023 et le BP 2024.

**Recette part des communes pour la prévention spécialisée**  
**BP 2024 : 31 000 €**

La commune de Manosque participe au dispositif de prévention spécialisée par le versement au Département d'une participation calculée sur la base du BP de l'action.

**Compensation Etat /MNA primo-arrivants**  
**BP 2024 : 650 000 €**

Cette compensation de l'Etat au titre de l'évaluation et de l'accueil des MNA primo-arrivants pendant la période de mise à l'abri est estimée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 à 337 352 €. Pour 2024, il est projeté une recette de 650 000 €.

## **Remboursement des frais médicaux**

**BP 2024 : 65 000 €**

## **Autres recettes**

**BP 2024 : 23 000 €**

- **La prévention médico-sociale: PMI, planification et santé publique (hors dépenses nouvelles SNPPE)**

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 856 800 €**

Soit une évolution de :

+6% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+1% entre le BV 2023 et le BP 2024.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les suivants :

### **Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)**

**BP 2024 : 378 000 €**

Les CAMSP ont pour mission et objectif de favoriser le dépistage précoce, dès le plus jeune âge, des difficultés des jeunes enfants et ainsi mettre en place les actions psychologiques ou médicales pour limiter ou compenser au plus tôt le handicap. Le Département participe réglementairement à hauteur de 20% du budget arrêté par l'Agence régionale de santé (ARS). Il est sollicité la reconduction des crédits.

### **Formation des assistants maternels**

**BP 2024 : 55 000 €**

La reconduction des crédits est sollicitée pour correspondre aux sessions de formation pouvant se dérouler sur l'exercice.

C'est un marché public à échéance en 2024 qui devra faire l'objet d'une nouvelle publication.

### **Centres de dépistages et d'analyses gratuits (CeGIDD - Centres gratuits d'information de dépistage et de diagnostics)**

**BP 2024 : 120 000**

Les frais d'analyse sont gérés par trois accords cadre, correspondant à trois lots géographiques, depuis début juillet 2023. La reconduction des crédits est sollicitée pour cette ligne qui porte sur un marché public.

### **Le Centre de lutte anti tuberculose – CLAT**

**BP 2024 : 4 000 €**

Il est sollicité la reconduction des crédits ouverts en 2023.

## **L'achat de vaccins PMI**

**BP 2024 : 115 000 €**

Il est sollicité la reconduction des crédits votés en 2023 pour cette dépense qui porte sur :

- pour 60 000 € : marché public d'achats de vaccins,
- pour 55 000 € : une campagne de vaccination nationale pour lutter contre les HPV à haut risque auprès des collégiens du département.

## **Subventions :**

### ▪ **aux RAM (CONTRACTUALISATION)**

**BP 2024 : 20 000 €**

Les Relais Petites Enfance, RPE, ex-RAM sont des partenaires importants du Département pour relayer les orientations de la politique de la famille :

- ils apportent aux assistants maternels et gardes à domicile un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences,
- ils accompagnent les assistants maternels et les parents employeurs dans leurs relations administrative et financière ;
- ils participent à la réalisation d'un réseau petite enfance.

### ▪ **A ALPE**

**BP 2024 : 15 000 €**

### ▪ **Aide aux internes en médecine**

**BP 2024 : 30 000 €**

Le maintien des crédits est sollicité.

## **Autres lignes de dépenses**

**BP 2024 : 119 800 €**

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Subvention CODES : 35 000 €
- Médicaments et vaccins dans le cadre du CEGIDD : 16 000 €

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 536 300 €**

Soit une évolution de :

+16% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+11% entre le BV 2023 et le BP 2024.

## **Participation ARS CeGGID**

**BP 2024 : 389 250 €**

La recette correspond à la participation de l'ARS au CeGGID pour l'année en cours. Le montant est calculé par l'ARS au vu de nos données statistiques.

En 2024, dans le cadre d'une campagne de vaccination contre le papillomavirus, l'ARS doit procéder au remboursement de l'achat des vaccins sur la base de facture. Il est anticipé une recette de 55 000 €, dont 35% par l'ARS, soit 19 250 €.

#### **Remboursement assurance maladie PMI**

**BP 2024 : 147 050 €**

En 2024, dans le cadre d'une campagne de vaccination contre le papillomavirus, la CPAM doit procéder au remboursement de l'achat des vaccins sur la base de facture. Il est anticipé une recette de 55 000 €, dont 65% par la CPAM, soit 35 750 €.

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 125 178,16 €**

##### **Crèches AP19 HPBPMI01 CONTER19**

**BP 2024 : 125 178,16 €**

Dans le cadre d'un contrat de territorialisation, un contrat a été conclu avec la Commune de Saint-Michel-L'Observatoire pour la construction d'une crèche. Un premier versement a été réalisé en nombre 2022. Les travaux ne sont pas terminés. Il est sollicité la reconduction du solde pour 46 178,16 €.

Dans le cadre du contrat de territorialisation 2021-2023, un contrat est également conclu avec la Commune de Moustiers-Sainte-Marie pour des travaux de modernisation et d'agrandissement de la crèche pour 79 000 €. Il est proposé d'inscrire ces crédits en AP.

#### **➤ *Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance***

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 310 000 €**

**BP 2024 : 310 000 €**

A ce jour, les informations relatives à la contractualisation 2024 ne nous sont pas parvenues. Il est proposé de reconduire les crédits 2023, soit 155 000 € au titre du chapitre 011 et 155 000 € au titre du chapitre 65.

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 310 000 €**

**BP 2024 : 310 000 €**

A ce jour, les informations relatives à la contractualisation 2024 ne nous sont pas parvenues. Il est proposé de reconduire les crédits 2023.

#### ***d. Le service insertion logement***

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 28 675 624 €**

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 699 631,50 €**

## **LE LOGEMENT**

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 081 624 €**

Soit une évolution de :

-0,5% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;

-3,1% entre le BV 2023 et le BP 2024.

#### ➤ **Médiation locative**

### **Aide à la médiation locative : LOGIAH et les Amis de la Tour (AAT)**

**BP 2024 : 80 000 €**

Maintien de la subvention pour le fonctionnement du SICS 62 375 € à Logiah et de la subvention de 17 000 € aux Amis de la Tour.

### **Subventions logement et LOGIAH**

**BP 2024 : 100 000 €**

Les lignes d'imputation D2ASID0204 et D2ASID0211 contribuent aux financements des actions en lien avec la politique logement. Le périmètre des actions financées a évolué. Aussi il est proposé de fusionner ces deux lignes pour plus de lisibilité. La nouvelle ligne permettra le financement des actions en lien avec le logement dont celles issus du Programme départemental d'action social (PDAS).

- Maintien de subvention (20 000 €) à certaines actions (prévention habitat PAPH, CLLAJ)
- Réaffectation du solde au PDAS volet logement (35 500 €).

## **ACTIONS LOGIAH**

#### ➤ **FSL**

### **Participation annuelle du Département au Fonds**

**BP 2024 : 333 000 €**

- Montant en baisse du fait de la contribution constante à 500 000 € (frais de gestion + participation au fonds) et de l'augmentation des frais de gestion ;
- Ne devrait pas mettre en difficulté le fonds en 2024, du fait d'une projection d'un excédent généré par le rattrapage exceptionnel des versements antérieurs en 2023 ;
- La fin du bouclier tarifaire progressive à partir de 2023, et les augmentations successives sur les tarifs de l'énergie devrait finalement avoir un impact à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

### **Frais de gestion du FSL**

**BP 2024 : 167 000 €**

Projection d'une augmentation du marché du fait d'une indexation du marché sur l'inflation (3% cf lettre cadrage BP2024) avec une révision du prix trimestrielle.

**Subvention ADIL**  
**BP 2024 : 40 624 €**

Maintien du montant de la subvention.

➤ **Service d'Aide à la Rénovation Energétique (SARE)**

**Subvention PNR Lubéron**  
**BP 2024 : 43 000 €**

Sur la base du budget prévisionnel du SARE validé dans la note PCD de prolongation du service (42 467,40 €).

**Subvention à ALTE**  
**BP 2024 : 232 000 €**

Sur la base du budget prévisionnel du SARE validé dans la note PCD de prolongation du service (231 589,80 €)

**Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME)**  
**BP 2024 : 86 000 €**

Prévision d'une augmentation de la demande subvention d'Energ'Ethique 04 en lien avec l'inflation, l'augmentation des salaires (afin de maintenir l'équipe en place) et l'augmentation des objectifs du nombre de ménages touchés.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 322 631,50 €**

Soit une évolution de :

-4% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
-15,5% entre le BV 2023 et le BP 2024.

➤ **Service d'Aide à la Rénovation Energétique (SARE)**

- **Subvention Région SARE**  
**BP 2024 : 40 000 €**

Sous réserve du dépôt d'une demande de subvention auprès de la région ou avenant. Des échanges sont en cours avec les services de la région pour préciser les modalités de partenariat et de financement.

- **Subventions EPCI**  
**BP 2024 : 63 089,50 €**

Sur la base de la contribution des 8 EPCI pour un montant de 0,38 €/hab (63 089,50 €).

- **Produits des certificats d'énergie**

**BP 2024 : 168 440 €**

Sur la base du budget prévisionnel 2024 et du montant des contributions des collectivités.

➤ **Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME) : Produits des certificats d'énergie**

**BP 2024 : 51 102 €**

Augmentation proposée de la subvention à Energ'Ethique 04 et diminution du taux de remboursement CEE dans le cadre de la convention avec CLER (passage à 60% contre 70% les années précédentes).

**Tableau dépenses/recettes SLIME/SARE**

	Dépenses	BP 2022	BV 2022 (BP+BD+DM2)	CA 2022	BP 2023	BP+ BS + DM2 2023	BP 2024
		75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
SLIME	Recettes	BP 2022	BV 2022 (BP+BD+DM2)	CA 2022	BP 2023	BP+ BS + DM2 2023	BP 2024
		48 050 €	48 050 €	45 500 €	52 000 €	52 500 €	51 000 €
	Dépenses nettes	26 950 €	26 950 €	29 500 €	23 000 €	22 500 €	35 000 €
SARE	Dépenses	BP 2022	BV 2022 (BP+BD+DM2)	CA 2022	BP 2023	BP+ BS + DM2 2023	BP 2024
		215 288 €	270 964 € *	231 000,2 € **	293 000 €	293 000 €	275 000 €
SARE	Recettes	BP 2022	BV 2022 (BP+BD+DM2)	CA 2022	BP 2023	BP+ BS + DM2 2023	BP 2024
		220 848 €	220 848 €	217 055 €	284 000 €	329 089,5 €	271 530 €
	Dépenses*** nettes	-5 560 €	+ 50 116 €	-13 945,2	- 9 000 €	+36 089,5	+3 470 €

**L'INSERTION**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 27 594 000 €**

Soit une évolution de :

0% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
-2,8% entre le BV 2023 et le BP 2024.

➤ **L'allocation rSa**

**BP 2024 : 25 500 000 €**

Cette estimation 2024 est élaborée de la façon suivante :

- CAA 2023 = 26 000 000 €
- Effet valeur (montant allocation) = +3%
- Effet volume (nombre brSa) = -5%
- Soit un Budget prévisionnel 2023 = 25 500 000 €

➤ **Les contrats d'insertion**

**BP 2024 : 950 000 €**

- **Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**  
**BP 2024 : 260 000 €**
- **Les contrats initiative emploi (CIE)**  
**BP 2024 : 70 000 €**
- **Les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)**

**AE « ACI2024 » : 1 900 000 € sur 3 ans**

**BP 2024 : 620 000 €**

- Maintien du budget en 2024 => maintient nombre de contrat (185) du fait de la revalorisation inférieure du RSA au montant projeté au BP 2023 ;
- Frais de gestion 10 000 €.

**Frais d'accompagnement MSA**

**BP 2024 : 40 000 €**

**Fonds CLI**

**BP 2024 : 90 000 €**

**Le programme départemental de l'insertion et de l'emploi (PDIE) et Programme départemental d'action sociale (PDAS)**

**BP 2024 : 824 000 €**

En 2023, certaines actions financées au titre du PDAS et du PDIE font l'objet de cofinancement du Plan de lutte contre la pauvreté. Celui-ci prend fin en décembre 2023. Une nouvelle contractualisation entre le Département et l'Etat est annoncé, le Pacte local des solidarités. Des modalités de co-financement d'actions seront étudiées dans ce nouveau cadre.

Prévision d'une consommation presque intégrale des fonds PDIE et PDAS fin 2023 et maintien du CAA 2023 au BP 2024.

**Subventions Pacte emploi insertion - Subvention Facilitateur des Clauses Sociales**

**BP 2024 : 18 000 €**

**Mission locale****BP 2024 : 90 000 €**

Maintien avec un travail de révision de la convention de partenariat.

**Titres annulés****BP 2024 : 5 000 €****Remises gracieuses rSa****BP 2024 : 2 000 €****Service Public pour l'Insertion et l'Emploi (SPIE)****BP 2024 : 0 €**

Fin de la contractualisation au 31/12/2023.

**Le Fonds aide aux jeunes (FAJ)****AE « FAJ24 » sur la période 2024-2027 : 225 000 € avec 75 000 €/an :****BP 2024 : 75 000 €****RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 377 000 €**

Soit une évolution de :

+8,3% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;

+3.4% entre le BV 2023 et le BP 2024.

**Le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)****BP 2024 : 1 200 000 €****Les indus de rSa****BP 2024 : 105 000 €****Recette SPIE : autres participations de l'Etat****BP 2024 : 60 000 €**

- Prolongation de la dépense jusqu'au 31/12/2023 (signature de l'avenant en cours)
- Implique un décalage du paiement du solde
- Report des recettes :
  - o CAA 2023 = 0
  - o BP 2024 = 60 000 €

**Fraude administrative****BP 2024 : 5 000 €****Le Fonds aide aux jeunes (FAJ)****AE FAJ24 : 21 000 €****BP 2024 : 7 000 €**

## **2. LA CULTURE**

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 578 783 €**

Soit une évolution de :

+12,52% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+4,2% entre le BV 2023 et le BP 2024.

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 006 836 €**

Soit une évolution de :

+61,40% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+28,2% entre le BV 2023 et le BP 2024.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 964 950 €**

Soit une évolution de :

+12,52% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+4,2% entre le BV 2023 et le BP 2024.

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT : 25 800 €**

Soit une évolution de :

-88,78% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+706,3% entre le BV 2023 et le BP 2024.

#### **a. La direction adjointe aux établissements et services culturels**

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 420 800 €**

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 979 271 €**

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 174 000 €**

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT : 9 600 €**

#### **➤ La médiathèque départementale**

Pour le BP 2024, la médiathèque départementale propose un budget de fonctionnement de 168 100 € et de 144 000 € en investissement. Il s'agit de renforcer les axes de travail en cours présentés ci-dessous afin de développer l'efficacité de ses actions et leur lisibilité.

- 1- Accroître l'attractivité de la médiathèque par la reconstitution et la mise en valeur d'un fonds documentaire récent et de qualité, dans une démarche de construction avec le réseau des 92 bibliothèques accompagnées (3 bibliothèques supplémentaires en 2023). Pour cela, elle a besoin de poursuivre la rapidité d'exécution de l'équipement des ouvrages : le soutien de l'ESAT améliore le circuit du document tout en développant sa dimension inclusive.
- 2- Poursuivre l'accroissement de valises numériques composées de tablettes, liseuses, outils de robotique, casques de réalité virtuelle mis à la disposition des usagers du département par le biais d'un travail de médiation et d'ateliers thématiques. Par ailleurs, il convient de renouveler l'offre de ressources numériques, en portant une attention particulière aux adolescents.  
La mise en œuvre de ces outils participe à la réduction de l'illectronisme et intègre les usages courants de nos concitoyens liés au numérique.
- 3- Consolider la politique publique départementale forte du livre et de la petite enfance avec le service Enfance-famille et PMI et le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).  
A ce titre, des actions et des outils seront renouvelés et renforcés cette année pour participer au développement de l'éveil et la sensibilité artistique de l'enfant mais aussi renforcer le lien parents-enfants, en identifiant la bibliothèque ou la PMI comme des outils qui le confortent.
- 4- Développer une politique d'action culturelle favorisant la rencontre des publics, des artistes et des œuvres en privilégiant l'hyperproximité et le renforcement du catalogue de nos expositions dont l'emprunt a quasiment doublé en 2023 (42 expositions prêtées). Le mois du film documentaire s'est déployé en 2023 sur 17 sites (13 communes du département l'année de sa création en 2022).
- 5- Intégrer la dimension éco responsable dans ses choix quotidiens : des actions concrètes sont proposées notamment lors des rencontres et formations pour notre réseau.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 168 100 €**

Le budget de fonctionnement 2024 est proposé au même niveau qu'au BP 2023, hormis la prestation d'accompagnement pour l'élaboration du nouveau projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la médiathèque (30 000 €).

La formation ainsi que l'action culturelle se renforcent et se délocalisent à nouveau pour toucher le plus de public possible, intégrant tout particulièrement le personnel de la petite enfance pour les formations sur ce sujet.

#### **Prestation pour l'élaboration du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) BP 2024 : 30 000 €**

A noter qu'une subvention sera sollicitée auprès de la DRAC pour compenser cette charge exceptionnelle si la médiathèque y est éligible.

## **Formation pour les bénévoles et professionnels du réseau**

**BP 2024 : 22 000 €**

L'une des principales missions de la médiathèque départementale est de former et d'accompagner les professionnels et bénévoles dans leur professionnalisation.

Très souvent, le personnel professionnel ou bénévole n'a pas reçu de formation de bibliothécaire et n'en comprends pas tous les enjeux (service public, positionnement, organisation, politique documentaire et d'action culturelle, etc.).

La volonté est de poursuivre cette démarche en proposant de nouvelles thématiques, en créant de nouveaux formats plus légers pour mobiliser plus facilement les bénévoles et en délocalisant davantage certaines formations sur plusieurs sites du département.

La proposition budgétaire est en baisse par rapport au BP 2023 dans la mesure où les frais de déplacements des formateurs émarginent dorénavant sur la ligne actions culturelles.

## **Fourniture petit équipement**

**BP 2024 : 4 500 €**

2 500 € seront consacrés à l'achat de petit matériel pour le conditionnement du matériel d'exposition (sacs de transport, tubes, caisses etc.) et 2 000 € serviront à l'acquisition de matériel de médiation (serre-livres, présentoirs) nécessaires suite au travail important mené dans les bibliothèques pour désherber les collections.

## **Réception**

**BP 2024 : 700 €**

Cette ligne supporte les dépenses de restauration engagées dans le cadre des journées de formation et de rencontres professionnelles.

Ce budget est en baisse car ces charges sont dorénavant partagées avec la ligne alimentation.

## **Adhésions**

**BP 2024 : 1 000 €**

Il s'agit d'adhésions à des organismes professionnels avec lesquels travaille la médiathèque départementale comme Images en bibliothèques (qui coordonne le Mois du film documentaire au niveau national et organisme des formations autour de l'image), le réseau CAREL (coopération pour l'usage des ressources numériques en bibliothèques), le COBIAC (collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle) ou encore l'ABF (association des bibliothèques de France).

## **Diverses rémunérations d'intermittents et honoraires**

**BP 2024 : 200 €**

Il est prévu de faire appel à l'ESAT Paul Martin -via son service blanchisserie- pour assurer l'entretien des racontes tapis en tissus pour les bébés.

La charges relatives à la mise à disposition de personnel de l'ESAT pour l'équipement, initialement prévues au BP 2023 sur cette imputation, ont été transférées sur la ligne autre personnel extérieur (chapitre 12).

## **Diverses rémunérations d'intermittents et honoraires**

**BP 2024 : 10 000 €**

Il s'agit de consacrer :

- 6 000 € à la poursuite de l'intervention d'une travailleuse handicapée de l'ESAT Paul Martin pour l'équipement des livres (réduction du mi-temps actuel à un quart temps) ;
- 4 000 € à la prestation de régie de matériel dans le cadre du Mois du Doc.

## **Action culturelle**

**BP 2024 : 36 000 €**

Ce budget global permet à la médiathèque de mettre en œuvre une action départementale qui devrait se renforcer en 2024 en lui donnant plus de lisibilité : projections-rencontres dans le cadre du Mois du Doc, accueils de conteurs, illustrateurs et intervenants dans le cadre de journées professionnelles ou tous publics, etc.

## **Taxes : droits Sacem, etc...**

**BP 2024 : 300 €**

Dans le cadre des manifestations qu'elle organise, la médiathèque doit s'acquitter des droits SACEM lorsque de la musique est diffusée au public (Mois du Doc, contes, etc.).

## **Abonnements**

**BP 2024 : 7 000 €**

Il s'agit de plusieurs abonnements à la base nationale Electre ou ORB (utilisées par les bibliothécaires et libraires en France pour procéder aux acquisitions d'ouvrages).

Il s'agit donc de l'outil de travail quotidien des agents de la médiathèque.

Des négociations sont en cours pour que de nouveaux comptes soient mis à la disposition d'un certain nombre de bibliothèques du réseau à titre gracieux via la médiathèque départementale.

## **Ressources numériques portail numérique PORTNUM**

AE PORTNUM21 : 105 000 € (en dépenses)

**BP 2024 :**

**CP : 0 €**

**AE : - 1 654,37 €** soit passage de 105 000 € à 103 345.63 €

Au BP 2024, il est sollicité :

- la clôture de l'AE PORTNUM21 ;
- l'abondement d'une nouvelle ligne hors AE intitulée « Abonnement portail numérique » à hauteur de 36 000 € afin d'étoffer l'offre disponible sur le portail de ressources numériques porté conjointement avec le Département des Hautes-Alpes (presse en ligne, auto formation, cinéma, offre pour la jeunesse, jeux vidéo, mangas en ligne, etc.).

### **Abonnement portail numérique**

**BP 2024 : 36 000 €**

Afin d'étoffer l'offre disponible sur le portail de ressources numériques porté conjointement avec le Département des Hautes-Alpes (presse en ligne, auto formation, cinéma, offre pour la jeunesse, jeux vidéo, mangas en ligne, etc.), il est demandé 36 000 € au BP24.

### **Label Premières pages - formation, acquisitions livres et action culturelle**

**BP 2024 : 16 000 €**

Dans le cadre de l'opération nationale « Premières pages », un prix du livre départemental « petite enfance » sera décerné via un comité de sélection composé de personnels de la petite enfance, d'associations œuvrant dans ce champ et de bibliothécaires départementaux.

L'achat de livres sera effectué en fonctionnement car ils sont destinés à être offerts (7 000 €).

Des journées de formation délocalisées croisant les publics de bibliothécaires et personnels de la petite enfance (crèches, PMI et RAM) seront également proposées, ainsi qu'une journée professionnelle thématique (8 000 €).

Des malles spécifiques (sélection d'ouvrages pour les 0-3 ans) accompagneront cette démarche.

Enfin, 1 000 € seront nécessaires pour la prise en charge des frais de déplacement des formateurs.

A noter que l'opération « Premières pages » est un dispositif national visant à réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit, sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre, favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance et valoriser la littérature jeunesse.

A ce titre, une subvention du ministère de la Culture est attendue à hauteur de 8 000 € (50 % des dépenses engagées par le Département).

### **Petit matériel numérique**

**BP 2024 : 2 000 €**

Cette ligne permet l'achat de consommables, petits accessoires numériques et cartes prépayées pour les jeux vidéo, nécessaires à l'utilisation du matériel des valises numériques.

### **Alimentation**

**BP 2024 : 2 000 €**

Cette ligne supporte les dépenses d'alimentation engagées dans le cadre des journées de formation et de rencontres professionnelles.

### **Locations immobilières**

**BP 2024 : 400 €**

Ces dépenses couvrent les frais de location de salles pour les journées professionnelles accueillant plus de 20 personnes (Salle de l'Ermitage à Digne-les-Bains deux fois par an).

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 8 000 €**

### **AE PORTNUM21**

**BP 2024 : 0 €**

### **Subventions de l'Etat**

**BP 2024 : 8 000 €**

Il s'agit de la subvention du ministère de la Culture au titre du label « Premières pages » (50% des dépenses engagées par le Département).

Comme évoqué supra, une subvention sera sollicitée auprès de la DRAC pour compenser la charge exceptionnelle en 2024 de 30 000 € relative à la prestation d'accompagnement de la médiathèque pour élaborer son nouveau projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES).

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 144 000 €**

Le budget d'investissement est en augmentation pour mieux répondre aux attentes d'outils de médiation plébiscités par les bibliothèques.

### **Achat de documents pour le réseau des bibliothèques du département**

**BP 2024 : 106 000 €**

Il s'agit du budget d'acquisitions de la médiathèque départementale (livres, textes lus, DVD, CD) pour l'ensemble des 92 bibliothèques du réseau.

### **Matériel numérique**

**BP 2024 : 3 000 €**

Cette ligne concerne l'acquisition de robots, casques virtuels et outils de réalité augmentée.

### **Portail numérique PORTNUM Matériel informatique**

**BP 2024 : 3 000 €**

Cette ligne concerne l'acquisition de vidéoprojecteurs, tablettes, liseuses mises à disposition des bibliothèques du département.

### **Investissement immatériel**

**BP 2024 : 6 000 €**

Il s'agit des crédits nécessaires à l'acquisition d'e-books (le coût moyen d'un e-book est de 20 € mais peut aller jusqu'à 35 € en fonction des titres, le prix unique du livre ne s'appliquant pas e pas au numérique) ainsi que la licence pour les casques de réalité virtuelle (1 000 €).

### **Matériel d'animation ou de médiation des collections**

**BP 2024 : 26 000 €**

En complémentarité du label « Premières pages », il est proposé, dans la politique d'investissement de la médiathèque, de renforcer l'acquisition de raconte-tapis mis à disposition des bibliothèques, lesquelles pourront les déployer auprès des crèches municipales, familiales et associatives de leurs territoires.

En parallèle, et au regard de l'augmentation croissante de la demande en prêt d'expositions la médiathèque envisage l'acquisition de deux nouvelles expositions de qualité.

La mise à disposition de ces nouvelles expositions serait accompagnée de malles de livres, CD et DVD en lien avec la thématique déployée et qui seraient prêtées aux structures emprunteuses (collèges et lycées notamment).

A noter que la médiathèque n'a plus acquis ou créé d'expositions récentes depuis 2019, ce qui implique une remise à jour de son offre en la matière.

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT : 0 €**

La médiathèque sollicitera une subvention auprès du Centre national du livre (CNL) dans le cadre de son programme d'acquisitions de livres.

En cas d'issue favorable, la subvention sera inscrite au BS 2024.

#### ➤ **Le service départemental d'archéologie**

	DEPENSES de FONCTIONNEMENT avec charges salariales <sup>2</sup>	RECETTES de FONCTIONNEMENT	Solde	Taux de couverture
2018	469 312,91 €	873 541,78 €	404 228,87 €	<b>186,13</b>
2019	543 660,48 €	321 524,20 €	-222 136,28 €	<b>63,23</b>
2020	635 397,21 €	417 398,94 €	-217 998,27 €	<b>65,69</b>
2021	506 334,14 €	419 196,23 €	-87 137,91 €	<b>82,79</b>
2022	670 489,90 €	376 558,64 €	-293 931,26 €	<b>56,16</b>
2023 anticipé	586 764,00 €	667 051,42 €	80 287,42 €	<b>113,68</b>
2024 prévisionnel	713 072,00 €	* 971 271 €	258 199,00 €	<b>136,21</b>
Période 2018-2024	4 125 030,64 €	4 046 542,21 €	-78 488,43 €	<b>98,10</b>

*Les dépenses et recettes ci-dessus mentionnées comprennent celles liés aux projets européens émergeant directement sur le service départemental d'archéologie. \* A noter qu'une recette de 9 600 € est également prévue sur la section d'investissement sur le projet PEPA.*

Concernant l'année 2019, il est précisé que le coût de la fouille préventive du gymnase du collège Borrély n'a pas généré de recettes propres lisibles dans le budget mais a permis de faire réaliser une économie substantielle pour le Département, maître d'ouvrage de l'opération. Par ailleurs, ces montants prennent en compte l'ensemble de l'activité du SDA, y compris l'implication du service au titre des projets européens : TRA[ce]S, financé à hauteur de 80 % et pour 2023 et 2024, le projet PEPA, en cours.

<sup>2</sup> L'évaluation du coût salarial pour le budget 2024 tient compte du GVT et de l'évolution des effectifs du service (1 agent supplémentaire et passage d'un poste de C en A).

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris le projet PEPA) : 252 700 €**

### **Locations mobilières (prestations de terrassement et cantonnement)**

**BP 2024 : 170 000 €**

Les prescriptions d'opérations de diagnostics archéologiques, liées à l'activité économique du département, sont toujours en nombre important. En conséquence, le nombre d'opérations de diagnostic réalisées sur une année demeure à un niveau élevé induisant des coûts importants liés principalement à la location mobilière. Ce nombre n'est pas maîtrisé puisqu'il dépend de l'aménagement et des prescriptions de l'État.

Le service se heurte toujours à un manque de visibilité quant à la planification de ces opérations puisqu'elles dépendent des conditions propres aux aménageurs. C'est ainsi qu'une somme de 60 000 € inscrite au BS 2023 pour couvrir des dépenses liées à des opérations d'une surface importante (3 parcs photovoltaïques) planifiées au deuxième semestre 2023 ne sera pas dépensée en totalité. En effet, ces opérations ont dû être reportées en 2024 du fait de difficultés rencontrées par les aménageurs pour obtenir les autorisations nécessaires. La somme correspondante est donc dès à présent intégrée aux demandes budgétaires pour 2024.

### **Honoraires conseil (analyses scientifiques)**

**BP 2024 : 43 000 €**

La finalité des opérations de diagnostics passe par l'exploration des données scientifiques, notamment au travers de datations (C14) et d'analyses du mobilier extrait des vestiges. Ces études (de restes osseux, de fragments de tissus, de charbons...), confiées à des intervenants spécialisés, demeurent une dépense importante permettant d'évaluer la chronologie et le contexte paléoenvironnemental des données ainsi récoltées. L'enveloppe budgétaire est reconduite pour ces deux lignes, sachant qu'en activité concurrentielle, ces études sont facturées.

### **Frais de déplacement (hébergement besoins alimentaires spécifiques sur les chantiers)**

**BP 2024 : 7 500 €**

Ces sommes sont reconduites. Les déplacements des agents vers les chantiers distants peuvent ainsi être limités apportant un confort dans la planification des journées de travail et permettant un impact réduit des déplacements sur l'environnement.

### **Fournitures de petits équipements**

**BP 2024 : 2 250 €**

### **Fournitures administratives**

**BP 2024 : 250 €**

### **Réception**

**BP 2024 : 6 500 €**

Une somme de 5 000 € est sollicitée pour permettre l'accueil de la délégation de la Société Française d'archéologie en 2024 dans le Département.

### **Documentation générale et technique**

**BP 2024 : 1 000 €**

**Entretien et réparation sur autres biens mobiliers****BP 2024 : 500 €****Contrats de prestations de services****BP 2024 : 200 €****Autres frais divers****BP 2024 : 1 800 €****Editions****BP 2024 : 5 000 €****Gaz****BP 2024 : 0****Projet PEPA****BP 2024 : 14 700 €**

Compte tenu du démarrage du projet PEPA au 10 mars 2023, toutes les actions prévues en 2023 n'ont pu être lancées. Une somme de 17 490 € a été engagée en 2023, les autres opérations ont quant à elles été reportées en 2024. Sur la ligne D2CSCU0755, l'inscription budgétaire pour 2024 s'élève à 1 200 € sachant que 1 310 € seront inscrits au Budget supplémentaire 2024 (information non connue au moment de la préparation de la DM2 2023, donc non retiré).

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris le projet PEPA) : 971 271 € (dont 8 328 € liées aux projets européens)**

**Travaux (prestations)****BP 2024 : 187 800 €**

La candidature du service pour différent chantiers de fouilles préventives sur prescription de l'État (Mane, station d'épuration - Saint Geniez, Notre Dame des Groseilles – Colmars-les-Alpes, enceinte – Forcalquier, Cathérale) et d'études archéologiques sur commande (Montlaux, Le Vieux Montlaux – Thorame-Basse, Piégut - Castellane, Notre Dame du Roc) a été retenue. Ces opérations sont en cours (phase de terrain ou de post-fouille). La facturation interviendra en 2024 pour les opérations dont la remise du rapport scientifique au SRA aura été effective.

**Autres participation de l'Etat (subventions)****BP 2024 : 775 143 €**

La subvention prévue en 2024 au titre des diagnostics d'archéologie préventive correspond à un montant exceptionnel, lui-même lié à des chantiers de très grande emprise en 2022 et 2023. On peut dès à présent estimer que la subvention attendue pour 2025, si elle ne peut pas encore être évaluée, sera sensiblement inférieure du fait des surfaces plus modestes traitées dans la période de référence (ces surfaces dépendant des prescriptions du Préfet de Région ainsi que des opérations d'aménagement du territoire).

**PEPA – Cf. tableau détaillé du projet PEPA ci-joint.**

AE recettes SDA : 27 760 €

**BP 2024 : 8 328 €**

La somme de 8 328 € correspond au versement du deuxième acompte FEDER.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris projet PEPA) : 30 000 €**

**Matériel et outillage technique**

**BP 2024 : 4 000 €**

Les dépenses d'investissement prévues pour 2024 permettront l'acquisition de matériels techniques supplémentaires pour la conduite des opérations archéologiques (matériel de fouille). Des investissements importants (achat de matériel topographique) sont cependant à envisager dans les années prochaines (2025 ou 2026). Une demande plus importante en investissement sera alors formulée.

**Matériel informatique**

**BP 2024 : 2 000 €**

Cette somme est maintenue dans l'éventualité d'achat de logiciel spécifique (non fourni par la DSI) ou d'amélioration de postes de travail.

**PEPA**

AP dépenses SDA : 48 000 €

**BP 2024 : 24 000 €**

La prestation assistance maîtrise d'œuvre outil numérique expérimental a été lancée en 2023 avec une prévision de dépenses de 8 745 € en 2023. Le solde de l'opération (non retiré en DM2) sera à inscrire au BS 2024, soit 3 255 €. Le prestataire développeur outil numérique sera choisi en fin 2023 avec le paiement d'une avance de 12 000 € et le solde en 2024 (24 000 €).

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris projet PEPA) : 9 600 €**

**PEPA**

AP recettes SDA : 32 000 €

**BP 2024 : 9 600 €**

Report d'opérations de 2023 sur 2024 avec inscriptions BS à prévoir en fonction de la réalisation 2023.

**b. La direction adjointe aux stratégies culturelles**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 094 583 €**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 27 565 €**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 730 950 € (soit 230 950 € hors contractualisation)**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT : 16 200 €**

Le budget proposé de la DASC pour 2024 reste globalement stable dans ses grandes lignes, avec néanmoins la prise en compte des éléments suivants :

- Augmentation de la subvention pour deux structures : le centre d'Astronomie (+ 60 000 €) et le Théâtre Durance (en lien avec le label Scène nationale : + 50 000 €);
- Inscription d'une nouvelle enveloppe pour soutenir des évènements ou créations culturels et artistiques dans le cadre du passage de la flamme des JO 2024 : + 50 000 € ;
- Légère augmentation de la programmation culturelle pour les 2 musées et autres : + 6 000 € ;
- Inscription de l'étude pour le schéma des enseignements artistiques et de l'audit du Conservatoire (80 000 €) ;
- Enfin, l'inscription en AE et AP du nouveau projet validé en juillet dernier dans le cadre du programme Interreg Alcotra sur 3 ans : DIGITALPS MUSEUM avec un financement FEDER de 80 %.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 094 583 € (dont 105 303 € au titre des projets européens)**

- ***Conventionnement de structures culturelles du territoire : Etablissements culturels départementaux et structures culturelles associées : 1 962 000 €***

- **Participation au syndicat mixte du Conservatoire Olivier Messiaen  
BP 2024 : 590 000 €**

Pour le budget 2024, il est proposé de reconduire une contribution identique à celle de 2023 destinée au fonctionnement du Conservatoire à rayonnement départemental, soit 590 000 €.

- **Subvention au Centre d'astronomie de Saint-Michel l'Observatoire  
BP 2024 : 140 000 €**

Il est proposé de reconduire les subventions 2023 votées au BP et au BS. En effet, la subvention de fonctionnement de 80 000 € adossée à une convention annuelle d'objectifs et de moyens permet à l'association de développer la diffusion de la culture scientifique tout au long de l'année en direction des scolaires, des groupes (scolaires, touristes, entreprises) et du grand public (éducation artistique et culturelle, évènements, séjours, festival...). La subvention exceptionnelle de 60 000 € tient compte de la perte d'exploitation due aux travaux menés par le Département sur l'hébergement dédié aux scolaires qui restera fermé a minima jusqu'en juin prochain, et à l'organisation de nouvelles manifestations.

- **Soutien au Théâtre Durance**  
**BP 2024 : 200 000 €**

Le Ministère de la culture a attribué le label « scène nationale » de territoire(s) au Théâtre Durance le 5 mai 2023. Les partenaires financiers, dont l'Etat, se sont engagés à augmenter leur participation financière de façon progressive. Ainsi, la subvention de l'Etat de 229 000 € en 2022 devrait atteindre la subvention de 500 000 € attribuée à toute scène nationale (410 000 € prévus en 2024).

Le Département a prévu d'augmenter sa participation de 50 000 € sur 2 ans : 25 000 € ont déjà été votés au BS 2023 (tout comme la Région) ; 25 000 € complémentaires sont proposés en 2024. Une convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 a été présentée et adoptée lors de la Commission permanente du 20 octobre 2023 associant 9 partenaires dont 5 communautés de communes du département (PAA, DLVA, CCVUSP, CCSB, CCPAV).

**P.M. : financement prévisionnel du Théâtre Durance annexé à la CPO 2023-2026**

Partenaires	2022	2023	2024	2025	2026
DRAC	229 000 €	319 000 €	410 000 €	500 000 €	500 000 €
Région	200 000 €	225 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
CD04	150 000 €	175 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
PAA	531 524 €	533 296 €	540 641 €	545 914 €	552 750 €
Autres CC		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Recettes propres dont billetterie	104 747 €	108 749 €	112 500 €	115 500 €	121 500 €
Autres	142 369 €	104 881 €	37 607 €	15 616 €	15 473 €
<b>Total</b>	<b>1 357 640 €</b>	<b>1 485 926 €</b>	<b>1 570 748 €</b>	<b>1 647 030 €</b>	<b>1 659 723 €</b>

- **Villages et cités de caractère**  
**BP 2024 : 15 000 €**

Il est proposé de reconduire la participation au syndicat mixte des villages et cités de caractère qui est égale à la participation globale des 15 communes adhérentes. La participation 2024 ne devrait pas faire l'objet d'une augmentation par le Syndicat.

➤ **Opérateurs et acteurs culturels du territoire conventionnés**  
**BP 2024 : 180 000 €**

Une douzaine d'associations, dont des compagnies professionnelles, dont l'action, la création ou la programmation rayonnent a minima à l'échelle intercommunale voire départementale, bénéficient d'une convention triennale élaborée ou renouvelée en 2022 (Art et culture la chouette, Begat Théâtre, Loly circus, K'fé quoi, Osons jazz club, FRAC, Ligue de l'enseignement, ADAMR Cinéma itinérant, 1001 Nuits de la correspondance, Choeur départemental...).

## **FDPATRI24**

**AE 2024-2026 : 45 000 €**

**BP 2024 : 9 000 €**

Soutien annuel à la Fondation du patrimoine sur l'ensemble des communes du département inférieures à 5 000 habitants y compris les 15 Villages et cités de caractère (convention triennale, solde sur justificatifs du montant versé aux pétitionnaires privés dans l'année). Garantit la qualité des travaux de restauration entrepris par les particuliers et visibles de l'espace public.

### ➤ ***Soutien au développement culturel du territoire***

**BP 2024 : 312 000 €**

Environ quatre-vingts opérations, festivals, actions de développement culturel, ont été soutenues dans le courant de l'année 2023, témoins de la vitalité et du dynamisme des territoires dans le domaine culturel et artistique à destination de tous les publics.

### ➤ ***Soutien à la langue provençale***

**BP 2024 : 10 000 €**

Il est proposé de reconduire l'enveloppe 2023. Une seule association a été soutenue en 2023 destinée à développer l'apprentissage de la langue provençale en primaire et secondaire par le biais de compagnies de spectacle vivant.

### ➤ ***Aide aux enseignements artistiques***

#### - **Fonds départemental d'aide aux écoles de musique, de théâtre et de danse**

**BP 2024 : 235 000 €**

13 écoles d'enseignements artistiques de 1<sup>er</sup> cycle publiques et associatives bénéficient de cette aide en fonction du nombre d'élèves inscrits en cursus ou hors cursus, budget, nombre de disciplines et d'enseignants diplômés, projet d'établissement, actions d'éducation artistique et culturelle. Ces aides découlent du schéma départemental des enseignements artistiques de 2011, dont la révision est en cours (marché à notifier en décembre 2023 pour une adoption du nouveau schéma en décembre 2024). Il est donc proposé dans l'attente du futur schéma de reconduire une enveloppe identique à celle de 2023.

### ➤ ***Aide à l'éducation artistique et culturelle***

#### - **Opération « Théâtre, danse et cirque au collège »**

**BP 2024 : 38 000 €**

Politique volontaire initiée par le Département il y a plus de 20 ans, ce dispositif permet de sensibiliser les collégiens et de s'initier à la pratique des arts de la scène avec des professionnels du théâtre, de la danse et du cirque, à raison de 40 heures maximum par collège au taux horaire de 50 €, soit 2 000 € maximum/collège volontaire.

Baisse du budget calculée en fonction du nombre de collèges publics (19) et du taux horaire de 50 €.

- **Opération « collège au cinéma »**

**BP 2024 : 28 000 €**

Dispositif initié par l'Etat de sensibilisation des collégiens au 7<sup>ème</sup> art et analyse de films d'art et d'essai sélectionnés par le Centre national du cinéma et l'Education nationale :

- A la charge du Département : financement direct des trois séances obligatoires pour les classes de 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> à raison de 3 € la place de cinéma par élève (paiement direct aux salles de cinéma partenaires : Manosque, Château-Arnoux, Digne-les-Bains, Forcalquier, Sisteron, Barcelonnette et Sainte-Tulle).
- A la charge des établissements, si nécessaire : frais de transport vers les salles de cinéma pour les 3 trimestres.

Par ailleurs, le Département rembourse à l'Association A.D.A.M.R. – Cinéma de Pays, les frais de déplacements du cinéma itinérant, pour les trois séances obligatoires, à hauteur de 160 € TTC par déplacement, pour les établissements qui bénéficient du dispositif grâce au cinéma itinérant. Sont concernés les collèges d'Annot, Seyne, Castellane, Riez, Banon, St André les Alpes, La Motte-du-Caire.

Augmentation du budget : la place de cinéma passe de 2,5 € à 3 € dès l'année scolaire 2023/2024. Par ailleurs, une opération est susceptible d'être ajoutée cette année : le dispositif « toute la lumière sur les SEGPA ». Une délibération pourra être prise dans ce sens à la session de décembre 2023.

➤ **Programmation culturelle départementale**

**BP 2024 : 40 000 €**

Il est proposé d'augmenter sensiblement l'enveloppe dédiée à la programmation culturelle (achat de prestations, diffusion culturelle et artistique dans nos établissements culturels) et de conserver la même somme dédiée au paiement du régisseur du parc de matériel. Dans le même temps, le montant de la régie de dépenses sera augmenté d'autant à 46 000 €.

➤ **Communication des musées et de l'offre culturelle**

**BP 2024 : 70 000 €**

Diversification des supports et régularité de communication dans le 04 et dans les départements limitrophes : Affichage (sucettes, panneaux et arrière de bus), achat d'espaces dans magazines et journaux, diffusion de reportages sur radios et télé locales, street marketing, salons professionnels, communication digitale...

Ce budget (identique à celui obtenu en 2023) permettra la reconduction et l'adaptation de la stratégie de communication s'attendant à démontrer la richesse de l'offre culturelle des musées départementaux. Il sera employé à l'élaboration du plan marketing pour les Musées afin de maintenir le positionnement en tant qu'institution à forte valeur ajoutée.

Il constituera essentiellement dans l'élaboration d'un plan média qui valorisera les grands événements et périodes des musées. L'objectif étant de gagner en couverture pour parler au plus grand nombre et travailler la répétition du message pour sa bonne attribution et surtout sa bonne assimilation. Pour cela, les médias présents sur le territoire seront privilégiés, tout en capitalisant sur la puissance et les fortes audiences aux abords du département.

Jusqu'à aujourd'hui, en 2023, le plan média articulé sur une constance dans nos choix médias pour l'année (presse, radio, TV, digital et affichage), a permis une mise en lumière régulière de nos musées. En obtenant le plus de répétitions possibles, nous améliorons la mémorisation de nos messages et ainsi maximisons l'exposition de nos actualités au public.

Les premiers retours des campagnes nous montrent des pics de consultations de nos réseaux et une augmentation du trafic sur les sites internet des musées (exemple : +53% des visites de la page facebook de Salagon aux dates des campagnes d'affichages sur le réseau bus de Aix Marseille).

Egalement la représentation des musées au salon ID Week-end à Nice où nous avons accueilli une moyenne de 200 visiteurs par jour avec une constatation de notoriété renforcée.

Les musées ont également été à l'honneur pour 2 campagnes-reportages télé sur BFMDici TV et 2 interviews radio sur Fréquence Mistral.

Les retombées presse/média sont, à ce jour d'une interview sur France3 région et TF1 pour le Musée de Préhistoire et 20 reprises presse recensées à ce jour (juillet 2023).

➤ ***Etudes pour la réactualisation du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA), élaboration du Schéma Départemental Culture et Patrimoine (SDCP22) et audit du Conservatoire***

**BP 2024 CP : 80 000 €**

La consultation sur la "Définition de la stratégie du Département des Alpes de Haute-Provence en matière de développement des enseignements artistiques et des pratiques en amateur" a été publiée le 4 août avec date limite de remise des offres au 26 septembre 2023. Le marché est alloté en 2 lots :

- Lot 1 : "Etude et préconisations sur le positionnement et l'organisation du CRD "Olivier Messiaen" avec un délai d'exécution de 6 mois 1/2 ;
- Lot 2 : "Elaboration du SDDEA et des pratiques en amateur 2025/2029 avec réactualisation du volet musique" avec un délai d'exécution de 13 mois.

L'attribution du marché est prévue pour le 01/12/2023.

La totalité des crédits est susceptible d'être versée en 2024.

➤ **Maintenance des Visio guides des musées départementaux**  
**BP 2024 : 15 000 €**

Les audioguides des musées de Salagon et de Préhistoire sont aujourd'hui très vieillissants. Salagon ne les utilise plus, le MPGCV les distribue aux touristes étrangers notamment. Dans l'attente de la nouvelle muséographie du MPGCV et du schéma directeur des jardins, il est proposé de partir sur un outil de visite « intermédiaire » via une application d'hébergement en ligne pour les visites audioguidées avec parcours géolocalisés ou sur plan interactif. Cette solution permettra aux visiteurs de télécharger facilement et directement sur leur smartphone, des visites commentées comprenant des photos, des textes/voix, et potentiellement des vidéos explicatives des atouts et expositions de nos musées. De plus, avec ce genre d'outil, administrable de façon plus intuitive, il sera possible de créer différents parcours thématiques comprenant une traduction automatique des textes, offrant ainsi une expérience ludique et instructive accessible à tous.

▪ **Conservation départementale : 27 280 €**

Les missions de la conservation départementale sont gérées dans le cadre d'un service nouvellement créé et d'une unité, rattachés à la Direction adjointe aux stratégies culturelles.

- **Passeport des musées**  
**BP 2024 : 7 000 €**

Réédition du passeport départemental des musées, outil de communication et de valorisation touristique d'un réseau culturel de 31 établissements (musées, lieux de culture scientifique...).

Une évaluation de cet outil est en cours : il s'agit d'un document promotionnel des musées très apprécié des visiteurs. Coût passeport 2023 = 7 000 € (41 000 exemplaires diffusés dans les sites culturels et les offices de tourisme).

5 000 entrées réduites ou gratuites auraient été générées par le Passeport sur 386 500 visiteurs (soit 1,2 %). Ces chiffres sont à prendre avec circonspection : en effet, peu de sites culturels tiennent une comptabilité analytique et le tiers seulement a répondu sur l'utilisation du passeport.

- **Enquêtes de satisfaction des musées départementaux et analyse des typologies des publics**  
**AE ENQUETE22 : 72 000 €**  
**BP 2024 : 12 510 €**

Le marché a été renouvelé pour 4 ans en 2023 avec un nouveau prestataire GECE.

- **Adhésions (association Musée Méditerranée et Club 2E)**

**BP 2024 : 470 €**

120 € pour l'adhésion au club utilisateurs du logiciel Flora : Club 2<sup>E</sup> · 350 € pour une nouvelle adhésion à l'ICOM (présentée à la session de décembre 2023) : association internationale des musées qui donne l'actualité sur les pratiques et les évolutions des musées.

- **Exposition et matériel pédagogique**

**BP 2024 : 4 000 €**

Achat de petits matériels et consommables pour la conservation préventive, les chantiers participatifs d'inventaire des collections et la réalisation d'expositions itinérantes à prêter.

- **Formation**

**BP 2024 : 3 000 €**

Organisation de journées de formation sur le logiciel Flora ou sur d'autres thématiques d'intérêt collectif pour les musées (droits d'auteur, aspects juridiques, communication,...)

- **Entretien matériel photographique**

**BP 2024 : 300 €**

➤ **PROJETS EUROPEENS**

Pour la partie portée par cette direction les besoins 2024 en dépenses et recettes liées aux projets européens s'élèvent à :

Dépenses de fonctionnement :

AE : 275 000 €

**CP 2024 : 105 303 €**

Recettes de fonctionnement :

AE : 189 209.35 €

**CP 2024 : 27 565 €**

Dépenses d'investissement :

AP : 194 400 €

**CP 2024 : 19 200 €**

Recettes d'investissement :

AP : 162 000 €

**CP 2024 : 16 200 €**

**Le PITEM PaCE** (2020 – 2023) regroupe 3 projets simples : Sauvegarder, Communication et coordination (CORxCOM), et Découvrir pour promouvoir (DECxPROM) (gestion en AP et AE)  
Les 3 projets se sont clôturés en 2023, les dernières recettes seront perçues fin 2023 ou en 2024.

**Le projet PEPA - Patrimoine Environnemental Patrimonio Ambientale – 2022** (gestion en AP et AE) : Projet dans le cadre d'Interreg Alcotra 2021-2027 sur 15 mois (jusqu'à fin 2024).

▪ **Dépenses pour le service du développement culturel :**

**AE PEPA dépenses BP 2024 : 15 803 €**

Le projet PEPA (Patrimoine environnemental) pour lequel le Département (DASC) est chef de file, d'une durée de 15 mois a été validé en 2023 et doit s'achever en fin d'année 2024.

▪ **Recettes pour le service du développement culturel :**

**AE PEPA recettes : + 1 609.35 €** soit une AE recettes d'un montant de 19 346,35 €  
**BP 2024 : 8 805 €**

Somme correspondant au versement du 2<sup>ème</sup> acompte de la subvention FEDER.

### **Le projet DIGITALPS MUSEUM**

Le Département a déposé un nouveau projet dans le cadre de l'appel à projet Nouveaux défis du programme Interreg Alcotra 2021-2027, en qualité de chef de file, avec les partenaires suivants : Département de Savoie, Régions autonome du Val d'Aoste et de Ligurie. Le projet sur 3 ans a été validé le 5 juillet dernier.

DigitAlps Museum ambitionne de créer un musée virtuel transfrontalier pour digitaliser un service public culturel.

Le projet vise à renforcer l'attractivité d'un fonds patrimonial commun pour le rendre accessible au plus grand nombre en synchronisant une base de données patrimoniales transfrontalières et pour cela renforcer les inventaires numérisés, créer un site Internet de présentation des collections totalement dématérialisées utilisant l'intelligence artificielle pour faciliter l'interaction avec le public.

Le budget de l'opération sur 3 ans, porté par le Département, s'élève à 578 650 € TTC (546 250 € HT), dont 109 250 € correspondant aux frais forfaitaires de personnel, de bureau et de déplacement.

La subvention FEDER est de 80 %, soit 437 000 €, dont 87 400 € pour la DRH sur 3 ans. Une recette de 1 154 000 € sera perçue par le Département sur un compte hors budget et reversée aux partenaires.

**Ouverture d'une AE en dépenses DAM24 : 275 000 €**  
**BP 2024 : 89 500 €**

**Ouverture d'une AE en recettes DAM24 : 187 600 €**  
**BP 2024 : 18 760 €**

Versement de l'acompte de 10 % au démarrage du projet en 2024.

**Ouverture d'une AP en dépenses DAM24 : 194 400 €**  
**BP 2024 : 19 200 €**

**Ouverture d'une AP en recettes DAM24 : 162 000 €**  
**BP 2024 : 16 200 €**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 27 565 € ( dont 27 565 € pour les projets européens)**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 730 750 € (dont 500 000 € au titre de la contractualisation et 19 200 € au titre des projets européens)**

➤ ***Renouvellement du parc de matériel scénique et d'exposition départemental hors AP***

**BP 2024 : 0**

➤ ***Matériel Conservation départementale***

**BP 2024 : 25 000 €**

Cette nouvelle ligne est proposée pour permettre l'acquisition d'un scanner professionnel à rouleaux destiné à numériser en haute définition les œuvres d'art de la Conservation, ainsi que celles de nos musées et des petits musées : œuvres à plat de format assez grand type dessins, photos, lithographies...). Cet outil est notamment utile pour l'inventaire numérique des œuvres « plates » et sera utilisé et stocké dans les bureaux de la Conservation départementale.

Il est également proposé de consacrer 20 000 € à l'achat de 3 vitrines d'exposition pouvant être prêtées de façon temporaire aux petits musées (avec éclairage intégré, étanche à la poussière et régulation hygrométrique). Trois vitrines devraient permettre dans un premier temps de répondre aux demandes des musées pour présenter des expositions temporaires de qualité.

➤ ***Subventions d'investissement***

**AP22 TOPDIGNE D1CSCU0757**

**BP 2024 : 100 000 €**

D'après l'échéancier fourni par l'association, la consultation des entreprises est lancée en septembre 2023 et les travaux démarreraient en mars 2024. Des factures de maîtrise d'œuvre devraient générer un premier versement de la subvention en 2023.

**MHISTO 016 à 018**

**BP 2024 : 0 €, soit :**

**MHISTO 16 : AP = - 2 230.81 €**

**MHISTO17 : AP = - 12 164.02 €**

**MHISTO18 : AP = - 7 096.02 €**

A priori, les dossiers sont caducs. L'ensemble de ces AP doit être clôturé.

**MHISTO 22**

**BP 2024 : 0 €**

L'opération émergeant sur cette AP (recréation des jardins à la française du Château de Sauvan) devrait être soldée en 2023. Ajustement au BS si nécessaire.

**MHISTO 23**

**BP 2024 : 0 CP 2025 prévisionnels : 20 000 €**

**MHISTO 24/26****Ouverture AP MHISTO24 : 90 000 €****BP 2024 : 10 000 €**

CP 2025 : 20 000 € CP 2026 : 30 000 € CP 2027 : 20 000 € CP 2028 : 10 000 €

Soutien prévisionnel en faveur des monuments privés classés ou remarquables ouverts au public.

**Contractualisation CONTER - MHISTO****BP 2024 : 450 000 €**

Solde de 1 317 005 € d'opérations restant à mandater, dont 250 500 € devraient être soldés d'ici fin 2023.

**Bibliothèques et médiathèques publiques (volet 3) CONTER19****BP 2024 : 0 €**

Il n'y a plus de dossiers en instance.

**Anciens dossiers bibliothèques et médiathèques publiques****BP 2024 : 0 € soit AP : - 4 619,08 €**

Il n'y a plus de dossiers en instance, AP à solder et à clôturer.

**Contractualisation 2024-2026 : CONTER24****BP 2024 : 50 000 €**

CP correspondant à la contractualisation à venir dans le domaine culturel (patrimoine, bibliothèques, équipements culturels).

**Subventions en faveur des équipements culturels privés EQCULT18, 20 et 21****BP 2024 : 0 €****Subventions en faveur des équipements culturels privés EQCULT22**

AP : 26 500 €

**BP 2024 : 0 €****Subventions en faveur des équipements culturels privés EQCULT23****BP 2024 CP : 16 750 €****Subventions en faveur des équipements culturels privés EQCULT24/26****Ouverture AP EQCULT24 : 90 000 €****BP 2024 CP : 10 000 €**

CP 2025 : 20 000 € CP 2026 : 30 000 € CP 2027 : 20 000 € CP 2028 : 10 000 €

Soutien prévisionnel en faveur des équipements culturels privés (lieux culturels, outils de médiation, documentaires, muséographie/scénographie...).

**Travaux VCC20 et VCC21 (sur lignes tourisme)**

TXVCC20 :

AP soldée

TXVCC21 :

**BP 2024 : 0 €**

L'ensemble des crédits de paiement de cette AP a été inscrit : solde des opérations prévues en 2023, voire en 2024. A régulariser au BS 2024 si nécessaire.

**Travaux VCC22 (montant AP minoré à 33 811,79 €)**

**BP 2024 : 0 €**

L'ensemble des crédits de paiement de cette AP a été inscrit : solde des opérations prévu en 2023, voire en 2024. A régulariser au BS 2024 si nécessaire.

**Travaux VCC23**

**BP 2024 : 40 000 €**

**Travaux VCC24/26**

**Ouverture AP TXVCC24 : 240 000 €**

**BP 2024 : 10 000 €**

CP 2025 : 35 000 € CP 2026 : 60 000 € CP 2027 : 70 000 € CP 2028 : 45 000 €  
CP 2029 : 20 000

Il est proposé de reconduire l'AP annuelle des villages et cités de caractère destinée aux travaux des 15 VCC, ainsi que des restaurations de façades et toitures des pétitionnaires privés.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT : 16 200 € (dont 16 200 € pour les projets européens)**

**c. La direction des archives départementale**

Le budget de fonctionnement des Archives départementales permet notamment l'enrichissement de la bibliothèque et l'acquisition de fournitures et petits matériels spécifiques au montage des expositions. Il finance également les prestations extérieures : site Internet des Archives (hébergement, mise en ligne...), ainsi que celles des comédiens, conférenciers et intervenants divers. Enfin, il permet la publication d'ouvrages, de catalogues, pochettes pédagogiques, etc., afin de valoriser les archives et en faciliter l'accessibilité auprès des publics.

Afin d'assurer ses missions de collecte, de classement, de conservation et de communication, les Archives engagent des opérations de remise en état des collections et d'acquisition de fonds privés d'archives ou d'ouvrages rares anciens qui viennent enrichir et compléter les fonds publics.

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 63 400 €**

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement, en reconduction, sont les suivants :

### **Fournitures spécifiques au conditionnement des archives**

**BP 2024 : 20 000 €**

Ces fournitures sont indispensables afin d'assurer la pérennité des documents d'archives.

### **Frais divers**

**BP 2024 : 23 800 €**

Cette ligne permet le financement de toute l'activité éducative et culturelle de la direction.

### **Publications**

**BP 2024 : 8 000 €**

Il est prévu, en 2024, plusieurs publications à titre payant en lien avec nos expositions et nos recherches historiques.

### **Entretien & réparations sur autres biens**

**BP 2024 : 2 500 €**

Cette ligne permet le financement de toute une série de contrôles, de maintenance et de réparations.

### **Achat documentation générale et bibliothèque**

**BP 2024 : 2 500 €**

Cette ligne permet de compléter notre bibliothèque d'études, d'histoires locales et administratives.

### **Catalogue**

**BP 2024 : 5 000 €**

Cette ligne permet la publication de catalogues distribués à titre gratuit.

### **Transport collectif du personnel**

**BP 2024 : 600 €**

Chaque année, nous organisons une sortie culturelle.

### **Alimentation**

**BP 2024 : 1 000 €**

Afin de couvrir les frais relatifs à l'accueil du public lors des inaugurations, des conférences et des lectures d'archives.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 60 000 €**

### **Restauration de registres notariaux et autres**

**BP 2024 : 35 000 €**

Afin d'assurer la pérennité des archives dégradées.

### **Numérisation**

**BP 2024 : 8 000 €**

Des campagnes de numérisation sont lancées chaque année afin de mettre en ligne sur notre site Internet de nouvelles ressources à destination du public.

### **Acquisition d'ouvrages anciens et d'archives**

**BP 2024 : 8 000 €**

Le but est d'enrichir les collections privées conservées aux Archives.

### **Matériel et outillage technique/matériel d'exposition et divers**

**BP 2024 : 6 000 €**

Chaque année, nous avons besoin de nouveaux matériels afin d'assurer nos missions de conservation et de mise en valeur des archives.

### **Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA)**

**BP 2024 : 3 000 €**

Cette ligne permet de restaurer ou de bichonner une œuvre qui sera présentée lors de notre exposition estivale.

## **3. LES COLLEGES LA JEUNESSE ET LES SPORTS**

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 923 595 €**

Soit une évolution de :

+9,1% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;

-2,2% entre le BV 2023 et le BP 2024.

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 252 500 €**

Soit une évolution de :

-1,8% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;

-5,5% entre le BV 2023 et le BP 2024.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 984 624 €**

Soit une évolution de :

-45,9% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;

-58,5% entre le BV 2023 et le BP 2024.

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 392 195 €**

Soit une évolution de :

0% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;

0% entre le BV 2023 et le BP 2024.

### **a. L'unité collèges**

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (dépenses obligatoires en faveur des collèges – hors dépenses DBL et DSI) : 2 669 895 €**

### **Dotation des collèges publics**

#### **- Dotation initiale et complémentaire**

**BP 2024 : 1 239 000 €**

16 collèges publics : 592 000 €

2 cités scolaires : 510 000 €

EIPACA : 12 000 € + 95 000 €

Dotation complémentaire : 30 000 €

TOTAL DGF 2024 (avec enveloppe dotation complémentaire) : **1 239 000 €**

Cette dotation permet d'assurer le fonctionnement des collèges publics.

#### **- Dotation aux collèges pour le projet « une serviette à la cantine »**

**BP 2024 : 10 000 €**

Le Département souhaite mettre en place ce projet pour l'ensemble des collèges pour la rentrée 2024, à condition que le projet dans les établissements pilotes soit concluant.

#### **- Dotation ouverture à la culture et au sport**

**BP 2024 : 21 000**

Renouvellement du dispositif pour 2024.

#### **- Dotation Maria Borrély**

**BP 2024 : 90 000 €**

Collège Maria Borrély : 16 200 repas X 5.63 € (la différence entre 8,53 € et 3 €) = 90 000 €.

Dotation d'équilibre afin d'harmoniser le coût d'un repas payé par les familles en finançant l'écart entre les 3 € et le coût réel facturé par le prestataire scolarest.

Un nouveau marché public initié par la commune de Digne avec un cahier des charges largement modifié, introduction de Bio, de CC et modification de la composante repas sera en place à partir de septembre 2023. La tarification du repas passe de 4,23 € avec l'ancien prestataire à 8,53 € avec le nouveau prestataire soit un surcoût pour la collectivité de 5,63 € par repas servi. L'externalisation de la ½ pension est compensée par diminution d'au moins 1 ETP sur l'effectif cible agent du collège.

- **Dotation Collège de Seyne**

**BP 2024 : 18 000 €**

Dotation d'équilibre afin d'harmoniser le coût d'un repas payé par les familles en finançant l'écart entre les 3 € et le coût réel facturé par le GIP du Pays de Seyne. La tarification d'un repas servi par le GIP est de 4.50 €. La collectivité prendra à sa charge la différence soit 1.50 € par repas servi. Sur la base de 11 700 repas, la dotation est estimée à environ 18 000 €.

- **Renouvellement mobilier scolaire**

**BP 2024 : 42 000 €**

Renouvellement du dispositif pour 2024.

- **Dotation « savoir nager »**

**BP 2024 : 12 000 €**

Renouvellement du dispositif pour 2024

- **Equipements sportifs utilisés par les collèves**

**BP 2024 : 90 000 €**

- Regain : 45 000 €
- Banon : 45 000 €

La convention de mise à disposition du gymnase de Banon arrive à échéance. La CC du Pays de Banon demande la mise en place d'une convention de mise à disposition à titre onéreux.

- **Dotation pour les petits équipements sportifs**

**BP 2024 : 10 000 €**

Renouvellement du dispositif pour 2024.

- **Dotation d'équipement de protection individuelle**

**BP 2024 : 8 100 €**

Renouvellement du dispositif pour 2024.

- **Enseignants référents**  
**BP 2024 : 6 000 €**

Renouvellement du dispositif pour 2024.

- **Fonds de concours à la Région pour l'Ecole Internationale PACA (EI PACA)**  
**BP 2024 : 195 000 €**

Le nombre d'agent équivalent temps plein est de 4,5 pour l'Ecole Internationale de Manosque. Une augmentation du point d'indice et du nombre d'agents entraine donc une augmentation du budget pour 2024.

### **Dotation des collèges privés**

- **Dotation**  
**BP 2024 : 370 620 €**

Cette dotation permet d'assurer le fonctionnement des collèges privés. Conformément à la réglementation, elles se décomposent en deux parts :

- la part « personnel », destinée à participer au financement des personnels techniques hors restauration et hébergement,
- la part « matériel », destinée à couvrir les frais de fonctionnement matériel de l'établissement,
- La base de calcul est assise sur le coût d'un élève de l'enseignement public dans le département.

L'augmentation est principale due à l'augmentation des coûts en fluides qui, dans le cadre du calcul de la dotation des collèges privés, doit être prise en considération.

- **Forfait d'externat dont CPE**  
**BP 2024 : 286 675 €**

La « part personnel » est destinée à participer au financement des personnels techniques hors restauration et hébergement. Le forfait d'externat "part personnel" est calculé par rapport aux dépenses de personnels non-enseignants d'externat équivalentes dans les établissements publics du département. Pour 2024 l'estimation est faite sur un réajustement de 5% sur l'année 2023. Le cas échéant une demande sera effectuée au Budget Supplémentaire.

## **Numérique dans les collèges**

**BP 2024 : 18 500 €**

La ligne se compose de deux dépenses :

- Achat de petit matériel informatique pour 6 000 €,
- 12 500 € pour la réparation et le remplacement des housses des tablettes (sur la base de la réparation de 65 tablettes à 155 € de moyenne et le remplacement de 65 housses à 38 €).

## **Licences manuels scolaires numériques**

**BP 2024 : 175 000 €**

Prise en charge des manuels pour les 12 collèges pour les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, soit environ 3 500 collégiens sur la base de 50 €/an.

## **Sections sportives scolaires ouvertes dans les collèges**

**BP 2024 : 78 000 €**

- collèges publics 75 000 €
- collège privé (Sacré Cœur) : 3 000 €

Renouvellement du dispositif pour 2024 avec la création de deux sections sportives au collège Marcel André à Seyne les Alpes et au collège Jean Giono à Manosque. Ce dispositif émergeait précédemment sur la politique sport.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 40 000 €**

### **Internat de la réussite**

**BP 2024 : 40 000 €**

Il s'agit de la contribution du Département des Bouches-du-Rhône aux charges de fonctionnement du collège André-Honorat de Barcelonnette pour l'année 2024.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 706 755 €**

### **Cité Mixte Honorat – Barcelonnette**

**BP 2024 : 500 000 €**

Convention de cofinancement avec la Région concernant la restructuration de la Cité scolaire de Barcelonnette.

### **Ecole Internationale PACA**

**BP 2024 CP : 0 € AP : - 0,33 €** soit une AP de 152 977,67 €.

Opération terminée.

### **Cité Mixte Sisteron**

**BP 2024 : 342 755 €**

Convention de cofinancement avec la Région concernant la restructuration de la Cité scolaire de Sisteron.

### **Maintenance**

**BP 2024 : 120 000 €**

Convention de main unique avec la Région sur les travaux réalisés dans les cités scolaires du Département.

### **Opération collèges numériques pour les cités scolaires et les collèges privés**

**AP COLNUMECM23 cités mixtes : 192 000 €**

**BP 2024 : 64 000 €**

Poursuite de l'opération remplacement PC et Vidéo Projecteurs :

    Barcelonnette : 19 000 €

    Sisteron : 30 000 €

    EIPACA : 15 000 €

**AP COLNUMCP23 collèges privés : 120 000 €**

**BP 2024 : 40 000 €**

Poursuite de l'opération remplacement PC et Vidéo Projecteurs :

    Sacré cœur – Digne : 15 000 €

    Saint Charles – Manosque : 25 000 €

### **Projet tablettes**

#### **Collèges Privés :**

**AP tablettes collèges privés TABPRI23**

**BP 2024 : 40 000 €**

CP 2025 : 130 000 €

CP 2026 : 70 000 €

Le collège Saint Charles n'a pas souhaité répondre favorablement au plan « 100 % tablettes ». Pour le Sacré Cœur il est prévu un équipement de 70 tablettes et 220 élèves en manuels.

#### **Cités Mixtes :**

**AP tablettes cités mixtes TABCM123**

**BP 2024 : 600 000 €**

Poursuite du projet 100% tablettes :

    Cité mixte Barcelonnette 320 élèves + prof à 650 € = 210 000 €

    Cité mixte Sisteron 620 élèves + prof à 650 € = 410 000 €,

    arrondi à 600 000 € en CP 2024.

    Un ajustement sera effectué au BS en fonction de la réalisation 2023.

Mise en place du plan 100% tablettes dans les deux cités mixtes du département. Les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> seront dotés d'une tablette contenant les manuels numériques.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 392 195 €**

**Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)  
BP 2024 : 1 392 195 €**

**b. L'unité de préparation culinaire**

Le budget 2024 est construit sur le schéma des années précédentes. Un travail important sera mené sur le coût des denrées afin d'intégrer les augmentations tarifaires. Sur les premières commandes des collèges pour la rentrée 2023/2024, il semblerait qu'environ 100 à 150 demi-pensionnaires soient inscrits en plus.

Les autres lignes budgétaires restent stables hormis la ligne honoraire sur laquelle il est inscrit les honoraires du laboratoire départemental.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 480 300 €**

Les principaux postes de dépenses de l'unité de préparation culinaire (UPC) sont les suivants :

**Denrées alimentaires**

**BP 2024 : 500 000 €**

Une nouvelle répartition des achats de denrées à l'UPC sera mise en place en 2024 permettant une analyse plus fine des achats alimentaires. Trois nouvelles lignes sont ainsi créées avec les répartitions suivantes :

**Repas Circuit courts**

**BP 2024 : 150 000 €**

**Repas circuits courts BIO**

**BP 2024 : 150 000 €**

**Repas circuits courts Label**

**BP 2024 : 100 000 €**

**Repas labellisés**

**BP 2024 : 150 000 €**

**Repas bio**

**BP 2024 : 150 000 €**

**Consommables**

**BP 2024 : 48 000 €**

**Honoraires, Conseils**

**BP 2024 : 23 000 €**

Cette ligne budgétaire comprend :

- Les honoraires (3 500 €) de la diététicienne en charge de valider les menus de l'UPC et d'intervenir lors des commissions de menus.
- Les nouvelles prestations effectuées par le laboratoire départemental. En plus des analyses effectuées régulièrement à l'UPC pour un montant annuel de 3 500 €, le laboratoire accompagne les établissements dans la mise en place et le suivi du Plan de Maitrise Sanitaire des collèges et de l'UPC. Cet accompagnement se traduit par des demi-journées d'appui technique et de la formation hygiène et HACCP.

Les frais de déplacement du formateur sont également pris en compte. Le coût de cet accompagnement est de 16 000 €.

**Coût total prestation laboratoire : 19 500 €**

#### **Petit équipement**

**BP 2024 : 10 000 €**

#### **Repas allergiques + abattoir**

**BP 2024 : 42 000 €**

Dans le cadre de nos engagements ReGAL, il est prévu d'augmenter la fréquence d'abattage de bête sur pieds. Il est pris en compte également l'augmentation tarifaire sur le prix de l'abattage et la découpe prévue en 2024.

#### **Réception**

**BP 2024 : 9 000 €**

#### **Blanchisserie et chaussures**

**BP 2024 : 66 000 €**

L'UPC est en charge de la gestion des EPI (chaussures) pour les agents effectuant des remplacements. Un renouvellement partiel du stock est prévu.

#### **Maintenance**

**BP 2024 : 31 300 €**

#### **Produits d'entretien**

**BP 2024 : 9 000 €**

#### **Objet publicitaire**

**BP 2024 : 1 000 €**

**Dotations destinées aux collèges afin de les inciter à l'introduction de denrées alimentaires en circuits courts**

**BP 2024 : 41 000 €**

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 212 500 €**

#### **Facturation des repas livrés aux collèges**

**BP 2024 : 765 000 €**

**Versement FDDIRC**  
**BP 2024 : 440 000 €**

Augmentation des effectifs en demi-pension.

**Facturation au personnel UPC (régie de recette)**  
**BP 2024 : 3 000 €**

**Subvention RANCE AGRIMER**  
**BP 2024 : 4 500 €**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 15 000 €**

**Investissement matériel**  
**BP 2024 : 15 000 €**

### **c. Le service jeunesse et sports**

L'ensemble du budget est plutôt en diminution au regard de 2023. Ceci s'explique par un transfert du dispositif section sportive scolaire au service des collèges (75 000 €) ainsi que par la diminution de 30 000 € du dispositif événement vitrine co-porté financièrement avec l'unité sport de nature. Une demande exceptionnelle au titre de l'accueil du relais de la flamme (40 000 €) est par ailleurs sollicitée.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 773 400 €**

➤ **Actions « éducation » : 152 300 €**

- **Soutien à l'enseignement supérieur**  
**BP 2024 : 152 300 €**

Cette prestation est destinée à favoriser le déploiement de l'offre en termes d'enseignement supérieur sur le territoire.

- **Sections sportives scolaires ouvertes dans les collèges**  
**BP 2024 : 0 €**

Le dispositif sera géré en dotation à partir de 2024 par le service collège.

➤ **Actions « jeunesse » : 59 100 €**

- **Aide aux associations d'éducation populaire**  
**BP 2024 : 24 100 €**

Cette prestation est destinée à soutenir les associations départementales de jeunesse et d'éducation populaire pour leurs actions éducatives, sociales et culturelles.

- **Olympiades des collèves**  
**BP 2024 : 35 000 €**

Le dispositif est éligible à la subvention IMPACT 2024. Il permet d'offrir aux collégiens des journées d'animation, de sensibilisation autour des valeurs de l'olympisme – thématique jusqu'en 2024.

➤ **Actions « sport » : 562 000 €**

- **Jeux Olympiques 2024 – passage de la flamme olympique**  
**AE JO24FLAME : 180 000 €**  
**BP 2024 : 60 000 €**

- **Tour de France – animation**  
**BP 2024 : 120 000 €**

Ces crédits visent à financer les actions d'animation au sein des villes étapes pressenties pour l'accueil du tour de France 2024.

- **Sportifs de haut niveau - aide financière/Clubs régionaux / nationaux/ Championnat de France UNSS**  
**BP 2024 : 70 000 €**

Ce dispositif permet accompagner les sportifs de haut niveau, les clubs évoluant au niveau régional/national ainsi que les associations sportives des collèves qualifiées en championnat de France.

La répartition se fait comme suit :

- Sportifs de haut niveau : 35 000 €
- Clubs : 30 000 €
- UNSS : 5 000 €

- **Sportifs de haut niveau – accompagnement global HN**  
**BP 2024 : 10 000 €**

Ce dispositif permet de proposer une aide complémentaire aux sportifs souhaitant être suivi médicalement, en termes de nutrition ou de préparation mentale.

- **Événements sportifs**  
**BP 2024 : 5 000 €**

Ce dispositif permet d'organiser un événement annuel de valorisation des sportifs de haut niveau tel que mis en œuvre le 30 août 2023.

- **Team Haut niveau**  
**BP 2024 : 3 000 €**

Cette ligne est dédiée à l'achat de tenues pour les sportifs accompagnés par la collectivité.

- **Comités départementaux**

**BP 2024 : 190 000 €**

Ce dispositif permet d'accompagner les associations départementales sportives dans la mise en œuvre d'une politique sportive visant à développer et promouvoir leur discipline.

- **Cohésion mouvement sportif**

**BP 2024 : 3 000 €**

Cette ligne est dédiée à l'organisation de sessions d'échanges avec les comités départementaux permettant de créer un réel partenariat avec le mouvement sportif

- **Formation des éducateurs sportifs**

**BP 2024 : 5 000 €**

Ce dispositif permet d'accompagner les personnes souhaitant s'engager professionnellement dans l'encadrement des activités sportives, coup de pouce à l'emploi. La ligne n'étant pas régulièrement consommée en totalité il est proposé de légèrement la réduire au profit de la ligne dédiée au haut niveau qui est, elle, souvent insuffisante.

- **Manifestations sportives**

Ce dispositif permet de soutenir les manifestations sportives se déroulant sur le territoire. La répartition se fait comme suit :

• **Evènements vitrine**

**BP 2024 : 30 000 €**

Ce dispositif permet d'accompagner de façon plus importante 4 manifestations sportives d'envergure suite à un appel à projet. En 2023, la totalité de la somme dédiée aux évènements vitrines avait été sollicitée sur le budget sport, en 2024, le budget est porté par les deux services impliqués dans ce dispositif, sport de nature et jeunesse et sport, chacun apportant sa participation financière pour moitié.

• **Aides aux organisateurs de manifestations sportives**

**BP 2024 : 49 000 €**

Ce dispositif permet de soutenir les manifestations sportives d'envergure départementale.

- **Handi – sensibilisation clubs et collèges**

**BP 2024 : 10 000 €**

Le dispositif est éligible à la subvention IMPACT 2024. Il permet de proposer des séances de sensibilisation auprès des collèges et des clubs et notamment de financer le programme des 3 000 clubs inclusifs.

- **Handi – licence**

**BP 2024 : 7 000 €**

Le dispositif est éligible à la subvention IMPACT 2024. Il permet la prise en charge d'une partie de la licence pour les sportifs handi – sport adapté.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 262 869 €**

**Equipements des comités départementaux sportifs : Subventions aux personnes de droit privé**

**BP 2024 : 35 000 €**

Ce dispositif permet d'aider les comités départementaux à investir dans du matériel sportif, pédagogique, informatique. Il était auparavant inscrit dans le cadre d'AP annuelles EQSPCD.

**EQSPCD23 : AP = 40 360 €**

BP 2024 CP : 0

Pour information CP 2025 : 5 360 €.

**Parc matériel**

**BP 2024 : 15 000 €**

Ce dispositif permet achat de matériel pour mise à disposition des organisateurs de manifestations sportives et ainsi offrir de la visibilité à la collectivité lors des événements qu'elle finance

**Handi – aide à l'acquisition de matériel**

**BP 2024 : 10 000 €**

Dispositif éligible à la subvention IMPACT 2024 qui permet d'accompagner financièrement l'achat de matériel sportif adapté.

**Construction du gymnase de Saint André-les-Alpes**

AP GYMSTA20 : 1 433 952 € (volet 1)

**BP 2024 : 0 €**

Ajustements au BS le cas échéant.

AP CONTER19 : 300 000 € (volet 3)

**BP 2024 : 0 €**

**Construction d'un centre aquatique à Manosque**

AP AQUAMA20 : 600 000 € (volet 1)

**BP 2024 : 202 869 €**

AP CONTER19 : 700 000 € (volet 3)

**BP 2024 : 0 €**

**Rénovation sol Barcelonnette**

**BP 2024 : 0 €**

**Rénovation stade de rugby à Manosque**

AP RUGBYMAN 22 : 100 000 € (volet 1)

**BP 2024 : 0 €**

AP CONTER21 : 119 000 € (volet 3)

**BP 2024 : 0 €**

**Rénovation terrains de grand jeu à Ste Tulle**

AP JEUSTULL22 : 50 000 € (volet 1)

**BP 2024 : 0 €**

AP CONTER21 : 150 000 € (volet 3)

**BP 2024 : 0 €**

Ajustements au BS le cas échéant.

**Construction du centre aquatique à Sisteron**

AP AQUASIST 23: 600 000 € (volet 1)

**BP 2024 : 0 €**

CP 2025 : 225 000 € CP 2026 : 225 000 €, CP 2027 : 150 000 €

**Rénovation pôle multi activité Seyne**

AP AQUASEY23

AP : 326 599,70 € (volet 1)

**BP 2024 : 0 €**

## IV. LE POLE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT ET MONTAGNE

### 1. L'ENVIRONNEMENT LA MONTAGNE ET LE TOURISME

#### a. Le service environnement

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Autorisations d'engagement nouvelles 2024-2026 :	522 000 €
Crédits de paiement :	443 500 €
Dont Crédits de paiement contractualisation	40 000 €
Crédits hors AE	228 500 €

##### ➤ Politique des espaces naturels sensibles ENS :

- *Espaces naturels sensibles maitrise ouvrage 2023 - ENSMO23* CP 20 000 €  
Actualisation de l'Atlas départemental des ENS

L'Atlas des ENS est à remettre entièrement à jour en fonction des nouveaux enjeux environnementaux des sites et ceux liés à la gestion de la Réserve géologique par le Département. Le montant proposé permettra la réalisation d'une étude pour cette mise à jour.

- *Espaces naturels sensibles maitrise ouvrage 2024 2026 –*  
AE ENSMO24: **180 000 €** CP **35 000 €**  
Marché d'entretien des sites : CP 25 000 €

Un marché est en cours de passation en 2023, il permettra l'entretien des sites aménagés par le Département au titre des ENS et de la Réserve géologique. Il s'agit en particulier de missions de débroussaillage, entretien des accès, des aires de stationnement, etc. Les missions plus spécifiques concernant l'entretien du patrimoine géologique se poursuivront en régie.

Etudes supplémentaires sur la propriété départementale de Lardiers : CP 10 000 €

Ces études visent essentiellement à procéder à des inventaires naturalistes complémentaires sur la propriété départementale.

- *Espaces naturels sensibles subventions 2024 2026 –*  
AE ENSSV24 : **162 000 €** CP **40 000 €**

Cette AE permettra le soutien des partenaires dans le cadre des conventions ou le financement, sous forme de subventions, d'actions diverses. Les crédits de paiement correspondants de 40 000 € sont destinés au solde des programmes antérieurs et pour partie à la programmation 2023, comprenant notamment les subventions de fonctionnement au conservatoire des espaces naturels (CEN) Provence-Alpes-Côte d'Azur et au conservatoire botanique national alpin (CBNA) dans le cadre des conventions de partenariat.

➤ **Réserve naturelle nationale RNN**

- *Etudes à caractère général 2024 2026: AE ENRNN24 : 180 000 € CP 80 000 €*

Cette AE est destinée principalement au financement d'études à caractère général avec les crédits de paiement correspondants. La proposition d'augmentation de 10 000 € par rapport à 2023 est justifiée par la mise en place d'un projet de recherche spécifique sur la géomorphologie issue de la dernière glaciation, mené sur 3 ans en collaboration avec l'Université de Chambéry.

CP Chap 011 – 71 – 617 60 000€

*Muséographie :*

Dans le cadre du projet d'expositions itinérantes, des études muséographiques spécifiques sont nécessaires. En particulier le projet d'exposition 2024 pour les 40 ans de la Réserve à Quinson nécessite l'intervention d'un scénographe.

CP Chap 011 – 71 – 62268 20 000€

- *Contractualisation territoriale CONTER21 CP : 40 000 €*

Ces crédits de paiement sont destinés à financer les actions retenues au titre de la contractualisation territoriale 2021-2023.

Accueil, sécurisation des sites et surveillance incendie PNR du Verdon.

- *Hors AE Participations diverses chap 65 : CP : 215 000 €*

Le Département est membre de plusieurs syndicats mixtes de gestion de parcs naturels régionaux (Luberon et Verdon), et de rivières (Durance, Bléone). Les cotisations aux syndicats de rivières figurent désormais dans les besoins en crédits de la DEAF. En détail, les cotisations dues aux organismes dont le Conseil départemental est membre sont les suivantes (identiques à BP 2023) :

Collectivités	Cotisations 2024
Parc Naturel Régional du Verdon	110 000,00 €
Parc Naturel Régional du Luberon	90 000,00 €
Subvention CLI Cadarache	5 000 €
ARBE	10 000 €
<b>Total</b>	<b>215 000,00 €</b>

- *Dépenses fonctionnement chap 011 : CP : 13 500 €*

Réserve naturelle de France cotisation chap 011 art 6281 500 €

Petites fournitures – Uniformes – Vêtements – Entretien matériels – Etudes

Chap 011 – art div – divers 1 TAXEAM 13 000 €

## RECETTE DE FONCTIONNEMENT

➤ **Recette Etat RNN 2024 -2026 ENRNN24** AE : 534 948 € CP : 178 316 €

Les prévisions de recettes d'un montant de 178 316 € correspondent à la participation de la DREAL au fonctionnement de la Réserve géologique au titre de l'exercice 2024. Cette recette est répartie comme suit :

- 160 330 € au titre de la Dotation courante optimale (fonctionnement de la Réserve géologique) ;
- 17 986 € au titre de l'éducation à l'environnement et au développement durable, mission à propos de laquelle l'Etat attend du Département la création d'un poste permanent spécifique.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<b>Autorisations de programme nouvelles</b>	<b>450 000 €</b>
<b>Crédits de paiement</b>	<b>377 000 €</b>

- **Espaces naturels sensibles ENS :** CP = 377 000 €
- Aménagement du site ENS de la Colle de l'Olivier ENSPECHE22 (sentier des pêcheurs). AP 2022 en cours = 60 000 € CP = 30 000 €

Les crédits sont inscrits pour lancer les études d'aménagement du sentier des Pêcheurs dans les Gorges du Verdon.

- Aménagement du site ENS des Lacs du Col Bas ENSCOLBA22.  
AP 2022 en cours = 30 000 € pas de CP inscrits au titre de 2024.

Cette opération concerne l'aménagement de l'ENS du Col Bas. Les travaux seront probablement effectués en 2025.

- Programme ENS 2023-2025 ENSMO23 issu du PPI au montant initial de 500 000 € montant disponible réparti au titre du BP 2024 – 345 000 € pour opérations valorisées :
  - Aménagement ENS Lac Sagnes 2023 - ENSSAGNE23 - AP = + 300 000 €  
Soit un total AP en cours = 335 000 € CP 295 000 €  
Cette AP concerne les études (MOE, SPS, Géomètre) et les travaux pour l'aménagement de l'ENS du Lac des Sagnes
  - Propriété départementale de Lardiers ENSLARD24 AP = 45 000 €  
CP 20 000 €

Ces crédits serviront à deux opérations complémentaires. La première concerne la réouverture du milieu avec le lancement d'une étude visant à restaurer le patrimoine bâti présent sur la propriété (une ancienne bergerie qui pourrait être valorisée et réutilisée dans le cadre d'un contrat avec un berger), et la seconde concerne la recherche de la ressource en eau pour la mise en place d'un réservoir.

- Aménagements ENS Cascade la Lance 2023 ENSLANCE23  
AP en cours 30 000 € CP = 12 000 €

Des études ont été lancées en 2023 pour ces travaux sur le site de la Cascade de la Lance à Colmars les Alpes. Le montant sera proposé en DM1 2024 en fonction des résultats de l'étude géotechnique.

- Acquisition de matériels divers et d'éco compteurs ENSMO23 CP = 20 000 €  
Chapitre 21 – 71- 2158

➤ **Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence RNN**

- Projets RNN 2024 2026 ENRNN24 AP = 200 000 €  
Nouvelle AP pour les projets Réserve Naturelle Nationale 2024 -2026
- Aménagement du géosite de Tartonne : AP ENRNNTART24 250 000 €

Cette AP correspond à l'aménagement du site géologique de Tartonne dans la haute vallée de l'Asse dont la maîtrise d'œuvre a été lancée en 2023.  
Les crédits seront vus selon avancement 1<sup>er</sup> semestre 2024.

**RECETTE D'INVESTISSEMENT**

Le *Fonds vert* de l'Etat sera sollicité pour les travaux d'aménagement du géosite de Tartonne. Une inscription de recette sera proposée lors de la DM1 ou de la DM2 2024 en fonction de l'avancement de l'instruction du dossier par la DREAL.

Une subvention de la Région pourra être sollicitée au titre des aménagements des sites touristiques remarquables.

**b. Le service développement touristique et aménagement durable**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Autorisations d'engagement nouvelles 2024-2026</b>	<b>900 000 €</b>
<b>Crédits de paiement</b> (Pour mémoire BP2023 = 2 395 014€)	<b>2 500 000 €</b>
Dont Crédits de paiement contractualisation	50 000 €
Dont Crédits hors AE	2 052 020 €

➤ **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée PDIPR AE nouvelle 540 000 €**

Ce programme départemental de maintenance des sentiers permet au Département de mobiliser des financements auprès des intercommunalités pour l'exercice de cette compétence partagée.

Les crédits de paiement à hauteur de **125 000 €** sont destinés à la programmation 2024.

- *Plan départemental itinéraires 2024 - 2026 AE DTPDIPR24*

Une AE 2024-2026 Maitrise d'ouvrage de **90 000 €** pour les programmes d'entretien des sentiers au titre du PDIPR (Balisage, maintenance du système GEOTREK...)  
CP = 15 000 €

- *Subventions plan départemental itinéraires 2024 - 2026 DTPDIMS24*

Une AE 2024-2026 subvention de **360 000 €** est destinée au financement des conventions de partenariat passées entre le Département et les diverses structures de maintenance des sentiers.  
CP = 90 000 €

- *Entretien des sites aménagés 2024 - 2026 DTSITES24*

Une AE 2024-2026 Maîtrise d'ouvrage de **90 000 €** pour l'entretien des sites aménagés ( sites d'escalade, sentiers Martel, Basses Gorges, Pellegrin...)  
CP = 20 000 €

➤ **Espaces sites et itinéraires PDESI AE nouvelles 2024-2026 = 270 000 €**

Les crédits de paiement correspondants de **43 866 €** permettront la programmation 2024.

- *Subventions programme développement maîtrisé sports nature DTPDMSN24*

AE 2024-2026 subvention d'un montant de **195 000 €**, représente des financements pour des événements portés par des acteurs associatifs et intercommunalités animant le territoire, et des subventions de fonctionnement à des associations.  
CP = 18 866 €

- *Programme Espaces sites et itinéraires 2024 -2026 DTPDESI24*

AE 2024-2026 Maitrise d'ouvrage PDESI24 d'un montant de **75 000 €** pour les marchés de prestations.(RIS, photos, illustration,...) - CP = 25 000 €

➤ **Manifestations touristiques vitrines AE nouvelles 2024-2026 = 90 000 €**

Subventions manifestations vitrine 2024 - 2026 DTVITRIN24 AE de 90 000 €.

Un soutien de quelques manifestations vitrines est proposé avec la création d'une AE dédiée, en plus des manifestations touristiques.

Les crédits de paiement correspondants de 30 000 € destinés à la programmation 2024.

➤ **Contractualisation territoriale CONTER21 Fonctionnement**

Les crédits de paiement à hauteur de 50 000 € sont destinés à financer le solde des actions 2023 retenues en fonctionnement au titre de la contractualisation 2021-2023.

➤ **Hors AE**

- *Mission plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée*

Cette dotation est destinée à permettre le fonctionnement du service (petites fournitures Vêtement de travail – Entretien des matériels...) pour un montant de CP 2024 de 9 500 €.

- *Participations diverses*

Ces dépenses de cotisation correspondent à des contributions annuelles du Conseil départemental aux organismes dont il est membre : SMADESEP, AD04, Comité Régional Tourisme. CP 2024 de 50 000 €.

- *Mise à disposition et maintenance d'un outil d'observation de la taxe de séjour*

Suite à l'instauration de la taxe additionnelle départementale de séjour, il est prévu de conserver l'outil de suivi et d'observation de la taxe collectée par les EPCI et communes isolées mis à disposition par la société. La dépense pour 2024 s'élève à 2 520 € (CP 2024).

- *Subvention à l'Agence de développement*

La subvention départementale contribue au fonctionnement de la structure (16 agents) ainsi qu'à son plan d'actions annuel. (participation au Salon de l'agriculture...) CP 2024 1 120 000 €.

- *Subventions aux actions et manifestations touristiques promotionnelles (hors AD04).*

Des crédits subventions en faveur des structures oeuvrant dans le domaine du tourisme et des manifestations promotionnelles, sont inscrits pour 40 000 €.

- *Honoraires conseils et frais divers*

La dépense prévisionnelle pour 2024 s'élève à 15 000 € (CP 2024) et permettra de réaliser des prestations de conseils diverses dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental du tourisme et la maintenance du site internet « l'Aventure géologique ».

➤ **La politique touristique en faveur de l'Espace Lumière**

- *Contributions aux syndicats mixtes de montagne : 815 000 €*

- Part statutaire et contribution prévisionnelle SM Val d'Allos : 465 000 €
- Part statutaire et contribution prévisionnelle SM Pra-Loup : 350 000 €

- *Crédit bail travaux de Pra-Loup- AE 2013-2028 (SMAP13)*

Participation trimestrielle au remboursement du crédit-bail contracté par le SMAP sur 15 ans (financement bancaire lié aux travaux votés en Assemblée départementale du 14/12/2012). Le montant définitif du loyer annuel est fixé à 199 114 €.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**Autorisations de programme nouvelles 2024-2026**      **805 000 €**  
**Crédits de paiement : 1 038 000 €**  
**Dont Crédits de paiement contractualisation :**      **500 000 €**

### ➤ **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**

- *Plan départ. des itinéraires de promenade et de randonnée 2024-2026 DTPDIPR24*

AP = 570 000 €

Cette AP en maîtrise d'ouvrage est destinée aux opérations récurrentes suivantes :

- Marchés relatifs à la signalétique de randonnée et passerelles piétonnes sur sentiers de randonnée pour un prévisionnel de 510 000 €
- Acquisition de matériel divers et d'éco compteurs pour un prévisionnel de 60 000 €.

Le montant des crédits de paiement inscrits au titre de 2024 s'élèvent à 190 000 €.

CP chap 21    20 000 €  
CP Chap 23    170 000 €

### ➤ **Espaces sites et itinéraires AP nouvelle 2024-2026**      **210 000 €**

- *Subventions Programme Développement Maîtrisé des Sports de Nature 2024 – 2026*

DTPDMSN24 d'un montant de **120 000 €**, est destinée aux financements des projets portés par des acteurs associatifs.

Crédits de paiement 2024 : Chap 204 : 40 000 €

- *Programme départemental des Espaces Sites et Itinéraires maîtrise d'ouvrage 2024 - 2026*

DTPDESI24 d'un montant de **90 000 €** est destinée à la poursuite de l'équipement en panneaux d'information des sites de sports de nature et à l'achat de compteurs piétons.

Crédits de paiement 2024 : 30 000 €  
Chap 21 – Achat matériels : 10 000 €  
Chap 23 – Travaux :            20 000 €

### ➤ **Aménagement poteau Telle – Bras Asse DTTELLE24 AP 25 000 €**

Cette AP est inscrite à hauteur de 25 000 € destinée au marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Poteau de Telle.

Crédits de paiement 2024 : 10 000 €

### ➤ **Contractualisation territoriale CONTER21**

Les crédits de paiement à hauteur de 500 000 € sont destinés à financer le solde des actions retenues au titre de la contractualisation 2021-2023.

➤ **La politique touristique en faveur de l'Espace Lumière**

- Une AP **MONTDSP23** de 1 340 000 € avait été créée au BP 2023

Pour la fin de délégation du service public du SMVA en vue du financement des biens de retour et de reprise.

Crédits de paiement 2024 : 218 000 €

- Par ailleurs, une AP **ESPACE23** avait été également créée en 2023

Pour la requalification de la liaison entre Pra-Loup et La Foux d'Allos. Le SMVA a engagé le remplacement de la remontée mécanique structurante de Vescal. Les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées (études faune flore, étude d'impact...).

Crédits de paiement 2024 : 50 000 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**Autorisations de programme nouvelle 2024 2026: 75 000 €**

- Une AP de recettes DTPDIPR24 2024 – 2026 de 75 000 € est proposée

Au titre de la participation du bloc communal à la construction de passerelles piétonnes sur sentiers de randonnée en 2024. En effet, la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des passerelles est assurée par le Département, s'agissant de travaux complexes, avec un cofinancement des communes ou intercommunalités de 50 %. CP = 25 000 €

- Travaux aménagement de la Grotte Baume Bonne AP PDIBAUM19 Recette CP = 135 000 € solde de l'opération

Au titre du FEDER pour le projet INTERREG ALCOTRA P.E.P.A relatif aux travaux du sentier d'accès à la grotte de la Baume Bonne qui ont été réalisés en 2023.

**c. Le service montagne**

La politique touristique en faveur de l'Espace Lumière

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Autorisations d'engagement nouvelles 2024 : 130 000 €**

**Crédits de paiement : 118 000 €**

**Crédits hors AE : 13 000 €**

- **MONTING24 Avenir montagne ingénierie : AE 80 000 € CP : 80 000 €**

Conformément à la candidature déposée à l'AMI avenir montagnes de l'Etat, des actions d'ingénierie sont à engager pour l'immobilier de loisirs, améliorer le parcours client ainsi que la diversification des stations de montagne.

- **MONTIMMO24 Réalisation des actions sur immobilier de loisirs : 50 000 € CP : 25 000 €**

A la suite du diagnostic réalisé, diverses actions seront à financer.

➤ **Crédits hors AE : 13 000 €**

Cotisation Association Nationale des Elus de la Montagne-ANEM CP = 13 000 €

**RECETTE DE FONCTIONNEMENT**

➤ **MONTING24 Recette Avenir montagne ingénierie 2024 AE = 40 000 €**

Les actions au titre d'avenir montagne ingénierie sont finançables par la Banque des Territoires et l'ANCT à hauteur de 50 %.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Autorisation de programme nouvelle 2024 : AP : 2 000 000 €**  
**Crédits de paiement : 0 €**

➤ **MONTAMI24 – Appel à manifestations intérêt Stations de montagne des Alpes de Haute-Provence AP de 2 M€ issu du Comité de sélection.**

A la suite du premier AMI lancé par le Département, des projets seront sélectionnés et proposés pour un financement lors de la session de décembre 2023.

## **2. L'AGRICULTURE L'EAU ET LA FORET**

### **a. Le service agriculture et la forêt**

La volonté du nouvel exécutif de déployer une politique ambitieuse en faveur de l'agriculture et de la forêt s'est traduite par le renforcement des interventions du Département en faveur de ces secteurs. En 2023, plusieurs délibérations stratégiques ont été votées affirmant les orientations de la nouvelle politique départementale et plusieurs faits marquants ont guidé ces nouvelles priorités d'actions : assises départementales de la forêt et de l'eau, acceptation de la candidature départementale pour le pilotage et l'animation du projet alimentaire territorial, candidature de la chambre d'agriculture retenue par l'agence de l'eau pour un projet sur l'adaptation et la résilience de l'agriculture face aux effets du changement climatique. Ces nouvelles initiatives s'accompagnent d'opportunités de recettes de la part de l'Etat et de la Région.

Aussi, le budget proposé est en augmentation(+ 32,41 %) par rapport au BP 2023 du fait du développement de ces nouvelles orientations politiques déclinées sous forme d'actions nécessitant des moyens financiers en fonctionnement en faveur de la souveraineté alimentaire et en moyens financiers en investissement soutenant l'hydraulique agricole.

Par ailleurs, il est proposé, outre l'application de la M57, de réorganiser le budget du service suivant une nouvelle nomenclature davantage fidèle aux orientations politiques validées suites à l'élaboration des feuilles de route en 2023.

Il est proposé de structurer le budget du service en identifiant les interventions en faveur de l'agriculture et de la forêt

### **Politique d'intervention agriculture**

- Souveraineté alimentaire et circuits courts
- Soutien au pastoralisme
- Accompagner l'agriculture durable et la préservation de l'environnement

### **Politique d'intervention Forêt**

- Résilience de la forêt au changement climatique
- Gestion intégrée et durable de la forêt
- Mobilisation de la ressource forestière

Les AP pluriannuelles qui courraient jusqu'en 2024 seront clôturées et pour créer de nouvelles AP ou AE 2024-2026, et création de nouvelles recettes.

Pour rappel, les interventions du service s'effectuent dans le cadre de la convention Région, la convention ASP pour les mesures en lien avec le FEADER, les régimes d'aide d'Etat et/ou le régime des minimis.

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le budget 2024 est en augmentation par rapport au BP 2023, soit 28,82 % de plus, le portant à 590 000 €.

Le Département souhaite s'impliquer en faveur de la souveraineté alimentaire en coordonnant un projet alimentaire territorial (PAT) départemental qui vise au développement et à la structuration des circuits courts et des filières agricoles locales. Pour ce faire, le Département a remporté deux appels à projet qui participent à l'augmentation du budget de l'agriculture.

Ces derniers concernent :

- l'émergence d'un PAT départemental,
- la réalisation d'une étude logistique en matière de denrées alimentaires locales.

Aussi, Il est proposé de créer des AE, CP et recettes correspondants à ces deux nouvelles opérations.

<b>Autorisations d'engagement</b>	<b>1 152 000 €</b>
<b>Crédits de paiement (hors contractualisation)</b>	<b>590 000 €</b>

#### ➤ **Politique d'intervention agriculture**

- Souveraineté alimentaire et circuits courts
- Projet Alimentaire Territorial (PAT) départemental

Le PAT départemental sera piloté par le service agriculture forêt au travers, en outre, de la mise en œuvre d'actions confiées à des prestataires.

Les dépenses et les recettes liées au PAT sur la période 2023-2026 seront les suivantes :

Autorisation d'engagement 2023-2026 - AGPAT23	160 000 €
Crédits de paiement 2024 sollicités :Chap 011- 6312 - 617-AGPAT23	<b>85 000 €</b>

- L'étude logistique - Autorisation d'engagement nouvelle 2024-2026 –  
**AGAAPLOG24 80 000 €**

L'axe 3 du PAT départemental est consacré à l'étude et l'expérimentation de solutions logistiques pour lever les freins à l'approvisionnement en produits locaux.

Pour ce faire, il est envisagé de réaliser un état des lieux du maillage logistique territorial et d'expérimenter une solution logistique « bas carbone » innovante dans le but d'agir positivement sur cette question spécifique d'approvisionnement en produits locaux de qualité. Ces missions seront confiées à un prestataire.

Crédits de paiement 2024 sollicités : chap 011-6312-617-AGAAPLOG24	<b>54 000 €</b>
--	-----------------

- Mission REGAL

Dans le cadre de l'axe 4 du PAT, cette mission vise en 2024 à renforcer la part de produits agricoles locaux dans l'approvisionnement des collèges autonomes et à accompagner les collèges Gassendi (Digne-les-Bains) et Camille Raymond (Château-Arnoux) dans la restructuration de leur espace de restauration et l'appropriation de pratiques davantage vertueuses en faveur des produits locaux et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'intervention financera des prestations ou du petit matériel.

Crédits chapitre 011- 281- 6238	<b>20 000 €</b>
---------------------------------	-----------------

- Soutien au pastoralisme

- Prophylaxie collective vétérinaire **81 000 €**

De façon détaillée, il s'agit de CP ventilé comme suit :

Prophylaxie collective vétérinaire chap 011-6311-6188-BRUCELLA	7 000 €
Analyse IBR et complémentaire chap 011-6311-6188-PROPHIBR	15 000 €
Honoraires vétérinaires chap 011-6311-62261	59 000 €

- Accompagner l'agriculture durable et la préservation de l'environnement

- Innovation, recherche et développement agricole en faveur de l'environnement, soutien aux filières de qualité et aux circuits courts

Il est proposé de créer une autorisation d'engagement **AGRIFON24** à hauteur de **762 000 €** pour la période 2024-2026 qui permettra de soutenir les acteurs des secteurs agricoles et forestiers, publics et privés selon répartition suivante : Subvention fonctionnement public pour 300 000 € et subventions fonctionnement privés pour 462 000 €.

Les crédits de paiement sollicités permettront de solder les opérations 2023 à hauteur de	
<b>100 000 € -</b>	
65-6312-657382-AGRIFON23	50 000 €
65-6312-65748-AGRIFON23	50 000 €
de financer les opérations 2024 à hauteur de	<b>150 000 €</b>
65-6312-657382-AGRIFON24	50 000 €
65-6312-65748-AGRIFON24	100 000 €

- Foires et manifestations

Il s'agit de crédits pour des subventions allouées à diverses structures pour l'organisation de fêtes et manifestations agricoles et rurales sur le territoire départemental.

Chap 65-6312-65748-FOIRES **20 000 €**

➤ **Politique d'intervention forêt**

- Résilience de la forêt au changement climatique

- Action de prévention du risque incendie

Il s'agit d'une nouvelle intervention en crédits suite aux assises de la forêt qui se sont tenues en avril 2023. Ces dernières ont permis d'identifier le besoin d'intervention dans la prévention du risque incendie et, notamment, de soutenir le fonctionnement de la cellule départementale de brûlage dirigé. Dans le cadre de cette mission, le Département sera acheteur de prestations visant à permettre le bon fonctionnement de la cellule brûlage dirigé.

Crédits chap 011-6312-6238-FOBRUDI **5 000 €**

- Gestion intégrée et durable de la forêt

Il est proposé **de créer une autorisation d'engagement FOGEST24 à hauteur de 105 000 €** pour la période 2024-2026 qui permettra de soutenir les acteurs des secteurs forestiers, publics et privés.

Il s'agit d'intervention en faveur d'une sylviculture durable grâce aux pratiques du martelage, à la mise en œuvre de plans simples de gestion et à l'animation des Chartes Forestières de Territoires au titre de la mesure 77-06 du PSN.

Les crédits de paiement sollicités à hauteur de **35 000 €** en 2024 permettront :

- de financer les opérations 2024 des collectivités
 

chapitre 65-6312-657382-FOGEST24	10 000 €
chapitre 65-6312-65748-FOGEST24	25 000 €
- Mobilisation de la ressource forestière
  - Dynamiser la valorisation du bois local

Il s'agit d'une nouvelle intervention en CP afin de soutenir les acteurs qui s'engagent dans la certification du bois local au titre des régimes des minimis.

Chapitre 65-6312-65748-CERTIFBDA **5 000 €**

- Outils de structuration foncière

Il est proposé de créer une autorisation d'engagement **FOFONCI24 = 45 000 €** pour la période 2024-2026 qui permettra de soutenir les acteurs des secteurs agricoles et forestiers au titre de la compétence aménagement foncier rural du Département afin de soutenir les échanges d'immeubles ruraux ainsi que les petits frais notariés.

Il s'agira également d'intervenir au titre de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 pour l'élaboration annuelle du Schéma d'Accès à la Ressource Forestière (SARF) piloté par le Département.

Pour ce faire, il est demandé en 2024, les crédits suivants :

Chapitre 65-6312-65748-FOFONCI24 **15 000 €**

- Prestations diverses (Animations, études)

Le Département dans le cadre de sa nouvelle politique en faveur de la forêt envisage de faire appel à un certain nombre de prestataires pour des missions relatives à son animation ou pour des études (étude d'opportunité afin de structurer une filière bois local pour la construction de cabanes pastorales).

Pour ce faire, il est demandé en 2024, les crédits suivants :

Chapitre 011-6312-6238-FORET **20 000 €**

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Projet Alimentaire Territorial (PAT) départemental

Autorisation d'engagement 2023-2026 - AGPAT23 en cours 100 000 €

Les recettes liées au PAT sur la période 2023-2026 seront les suivantes :

2023 Recette à percevoir 30 000 € - Puis 2025 = 50 000 € - 2026 = 20 000 €

- Appel à projets étude logistique AGAAPLOG24 **AE = 64 000 €**

Pour information, les recettes Région, ADEME prévisionnelles seront perçues selon le calendrier suivant :

CP 2024 = 36 000 € Chap 74-fct 6312 art 7472-AGAAPLOG24

Solde en 2025 **28 000 €**

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le budget 2024 est en augmentation par rapport au BP 2023, soit 37 % de plus, le portant à 481 200 €. Cela s'explique par la création de nouvelles politiques dont l'hydraulique agricole, les études et travaux forestiers.

En outre, pour rappel, les politiques en lien avec le plan stratégique national liées au FEADER sortent en 2024 de la contractualisation.

Dans le cadre de la refonte du budget agriculture forêt, il est proposé de créer 8 nouvelles AP afin d'apporter davantage de lisibilité aux politiques portées par le Département en faveur des secteurs de l'agriculture et de la forêt.

<b>Autorisations de programme</b>	<b>1 950 000 €</b>
<b>Crédits de paiement hors contractualisation</b>	<b>404 200 €</b>
<b>Crédits de paiement contractualisation</b>	<b>77 000 €</b>
<b>Crédits de paiement total 2024</b>	<b>481 200 €</b>

➤ **Politique d'intervention Agriculture**

• Souveraineté alimentaire et circuits courts

- Projets structurants agricoles 2024 -2026 AP **AGSTRUCT24** **70 000 €**

La nouvelle AP AGSTRUCT24 d'un montant de 70 000 € sur la période 2024-2026 permettra de soutenir des projets structurants favorisant, entre autre, la valorisation des produits locaux.

Les crédits de paiement sollicités à hauteur de **40 000 €** sollicités permettront :

solder les opérations antérieures : chap 204-6312-20422-AGRIACT22	30 000 €
financer les opérations 2024 : chap 204-6312-20422-AGSTRUCT24	10 000 €

- Atelier transformation à la ferme produits d'origine végétale 2024-2026  
**AP AGPROD24** **150 000 €**

La nouvelle AP AGPROD24 d'un montant de 150 000 € sur la période 2024-2026 permettra de soutenir la création d'ateliers de transformation à la ferme, spécialisés dans les produits végétaux.

Les crédits de paiement sollicités à hauteur de 54 000 € permettront :  
de solder les opérations antérieures :

204-6312-20422-PRODU122	30 000 €
204-6312-20422-PRODU121	9 000 €

de financer les opérations 2024 : chap 204-6312-20422-AGPROD24 15 000 €

• Soutien au pastoralisme

- Equipements pastoraux 2024 -2026 – AP AGPAST24 **400 000 €**

La nouvelle AP AGPAST24 d'un montant de 400 000 € sur la période 2024-2026 est destinée aux interventions liées à la construction et rénovation des cabanes pastorales ainsi qu'à l'acquisition de petits équipements pastoraux.

Les crédits de paiement sollicités à hauteur de 119 200 € permettront de solder les opérations antérieures :

204-6312-2041412-PASTOR20	5 000 €
204-6312-20422-PASTOR20	7 000 €
204-6312-20422-PASTOR21	3 200 €
204-6312-20422-PASTOR22	44 000 €

de financer les opérations 2024 :

204-6312-2041412-AGPAST24	30 000 €
204-6312-20422-AGPAST24	30 000 €

• Accompagner l'agriculture durable et la préservation de l'environnement

- Transition Agroécologique 2024-2026 – **AP AGTRANS24** **100 000 €**

La nouvelle AP AGTRANS24 d'un montant de 100 000 € sur la période 2024-2026 permettra de soutenir l'acquisition de petits matériels dédiés au pilotage de l'irrigation, à la réduction des intrants chimiques et en faveur du maintien des sols agricoles.

Pour ce faire, il est demandé en 2024, les crédits suivants :  
204-6312-20421-AGTRANS24 **20 000 €**

- L'hydraulique agricole 2024-2026 – **AP AGHYDRAUL24 900 000 €**

La nouvelle AP AGHYDRAUL24 d'un montant de 900 000 € sur la période 2024-2026 permettra de soutenir les réhabilitations structurantes des canaux des associations syndicales autorisées (ASA) afin de réaliser des économies d'eau et de favoriser le bon écoulement de la ressource.

Pour ce faire, il est demandé en 2024, les crédits suivants :  
204-6312-2041782-AGHYDRAUL24 **100 000 €**

➤ **Politique d'intervention forêt**

- Résilience de la forêt au changement climatique

- Etude et travaux forestiers 2024 -2026 – **AP FOETUDTX24 100 000 €**

La nouvelle AP FOETUDTX24 d'un montant de 100 000 € sur la période 2024-2026 permettra de soutenir les études et les travaux en lien avec la restauration des terrains incendiés mais également les travaux visant à la restructuration sylvicole.

Pour ce faire, il est demandé en 2024, les crédits suivants :  
204-6312-2041412-FOETUDTX24 **25 000 €**

- Acquisition d'une forêt 2024- 2026 – **AP FOACQUIF24 80 000 €**

La nouvelle AP FOACQUIF24 d'un montant de 80 000 € sur la période 2024-2026 permettra d'acquérir une forêt dans l'objectif de réaliser un projet intégré autour de la gestion durable, de la résilience climatique et d'une approche didactique auprès du grand public et, notamment, des collégiens.

En 2024, il n'y a pas de crédits de paiement demandés du fait de l'incertitude de la temporalité de l'acquisition liée à la prospection du bien.

- Mobilisation de la ressource forestière

- Mobilisation forestière 2024 – 2026 - **AP FOMOBIL24 150 000 €**

La nouvelle AP FOMOBIL24 d'un montant de 150 000 € sur la période 2024-2026 permettra de soutenir la création de desserte forestière au titre de la mesure 73.06 du PSN.

Les crédits de paiement sollicités à hauteur de **46 000 €** permettront :

de solder les opérations antérieures :

204-6312-2041412-FORETS20 20 000 €  
204-6312-20422-FORETS22 16 000 €

de financer les opérations 2024 :

204-6312-2041412-FOMOBIL24 5 000 €  
204-6312-20422-FOMOBIL24 5 000 €

➤ **Secteur contractualisation**

**CP = 77 000 €**

Les crédits de paiement 2024 à hauteur de 77 000 € permettront de solder les opérations antérieures.

Il s'agit de dossiers portés :

- par des porteurs communaux ou structures intercommunales : P2A (2022. Conformité du barrage de Volouve) - CCAPV (2023. Etude RTI)  
Chapitre 204-6312-2041512-CONTER21 22 000 €
- par des syndicats mixtes et des PNR : SMADESEP (2022. étude aquaquole) – PRNL (2023. Etude RTI) Chapitre 204-6312-204181-CONTER21 25 000 €
- par les ASA (2022 et 2023) - 204-6312-20422-CONTER21 30 000 €

**b. La Direction Associée de l'Ingénierie Territoriale**

**L'agence technique départementale IT04**

**DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Crédits de paiement</b>	<b>72 000,00 €</b>
<b>Prévisions de recettes</b>	<b>250 000,00 €</b>

Le montant prévisionnel de cotisation à l'Agence Technique Départementale 04 s'élève à 72 000 € à l'identique du budget 2023.

Le montant prévisionnel de la facturation à l'Agence Technique Départementale 04 de la mise à disposition des services du Département est estimé à 250 000 €. Les mises à disposition individuelles sont gérées par la DRH.

**Le Service eau énergie et le Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration**

Le budget 2024 se caractérise principalement par la création de nouvelles Autorisations de programme (AP) triennales (2024-2026) due à la sortie de la contractualisation de l'ensemble des politiques portées par le service et la mise en œuvre des nouvelles politiques publiques dont celle de l'eau pour un total de **9 030 000 €** se répartissant comme suit :

- Alimentation en eau potable et Assainissement : 8 100 000 €
- Energie : 900 000 €
- SATESE : 30 000 €

**En dépenses de fonctionnement**, il est en baisse (-102 900 €) par rapport au BP 2023. Cette diminution s'explique par le solde quasi complet des programmes de l'Agence de l'eau dont les crédits étaient gérés par le Département via des conventions annuelles jusqu'en 2019. Les crédits de paiement demandés en 2024 permettront de terminer ce travail sur les conventions de mandat 2017 et 2018.

**Les recettes de fonctionnement** suivent la même trajectoire que les dépenses pour les mêmes raisons, le solde des conventions de mandat avec l'Agence de l'eau.

Le budget 2024 en dépenses d'investissement, contractualisation comprise, est stable par rapport au BP 2023. Les réalisations des opérations intégrées à la contractualisation 2019 et 2021 dont les engagements se sont accélérés en fin de programme.

Les recettes d'investissement sont stables à 5 000 €.

Les éléments de synthèse sont les suivants :

**Fonctionnement**

**Dépenses** 316 000 € (PM : 418 900 € en 2023)

**Recettes** 199 928 € (PM : 700 000 € en 2023)

**Investissement**

**Dépenses** 2 000 000 € (PM : 2 005 000 € en 2023)

**Recettes** 5 000 € (PM : 5 000 € en 2023)

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Crédits de paiement** 316 000,00 €

- Programmes Agence de l'eau (alimentation en eau potable et assainissement) 180 000 €

Les crédits de l'Agence de l'eau, bien qu'inscrits au titre de dépenses et de recettes de fonctionnement, correspondent à des travaux d'investissement d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil départemental gère par conventions, les crédits de l'Agence de l'eau en matière d'assainissement et d'alimentation en eau potable pour les opérations antérieures à 2019. Les recettes sont encaissées à hauteur de 30 % dès la signature des conventions, alors que les dépenses sont inscrites au fur et à mesure de l'avancement des travaux programmés.

Les crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 180 000 € afin d'honorer les programmations antérieures : 60 000 € pour le programme AGENCE17 et 120 000 € pour AGENCE18. Il s'agira de la dernière année.

65-731-657348-AGENCE17 60 000 €

65-731-657348-AGENCE18 120 000 €

- Participations diverses 71 000 €

Le Département est membre de deux syndicats mixtes de rivières (Durance, Bléone) dont les cotisations étaient imputées sur des lignes de la Direction de l'Environnement, de la Montagne et du Tourisme jusqu'à présent. Les crédits de paiement sont désormais inscrits au sein de la Direction de l'Agriculture de l'Eau et de la Forêt. Les montants des cotisations annuelles dues sont les suivants : chap 65 – 731 – 6561 – divers 1 – EEPARTIC pour le Syndicat Mixte Aménagement Val Durance SMAVD : 64 000 € et Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone SMAB : 7 000 €

- Prestations diverses (animations, études ...) **20 000 €**

Le Département, dans le cadre de sa nouvelle politique de l'eau va devoir faire appel à un certain nombre de prestataires pour des missions relatives à son animation (assises départementales de l'eau par exemple) ou pour des études (mise à jour du système d'information sur l'eau). Les crédits de paiement sont inscrits chapitre 011 – 731 – 62268 - Div1 EEPRESTA24 **20 000 €**

- Etude de faisabilité réseau de chaleur AE en cours = 35 000 € CP = **35 000 €**

Le Département porte en maîtrise d'ouvrage la réalisation de l'étude de faisabilité du réseau de chaleur de la ZAC Soleilboeuf qui sera réalisée au cours de l'année 2024. Il est donc prévu d'inscrire 35 000 € de crédits de paiement sur AE - EEENRE23 conformément aux engagements juridiques et comptables qui ont été pris en 2023 avec la création de l'AE EEENRE23 lors de la DM2 – chapitre 011 – 731 – 617 – EEENRE23 **35 000 €**

- Fonctionnement des services d'assistance technique (SAT) **10 000 €**

La création de l'Agence IT04 ne remet pas en cause les lignes de fonctionnement des services d'assistance technique pour lequel des crédits sont inscrits à hauteur de 10 000 €, pour l'acquisition de petit matériel, des consommables et l'entretien du matériel de terrain (débitmètres, préleveurs...). Ces dépenses sont en partie financées par l'Agence de l'eau =

011-731-60632	4 000 €
011-731-61558	4 000 €
011-731-6156	2 000 €

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**Prévisions de recettes CP = 199 928,00 €**

• Programmes Agence de l'eau (alimentation en eau potable et assainissement) le rythme des encaissements est soumis à l'avancement et au solde des opérations programmées sur chaque convention. La très nette baisse observée s'explique par le fait que la plupart des conventions sont désormais soldées.

Les prévisions de recettes de **180 000 €** sont inscrites au titre du recouvrement des programmes antérieurs : 60 000 € pour le programme AGENCE17 et 120 000 € pour AGENCE18. S'agissant des crédits nécessaires au solde des conventions, leur montant est équivalent aux dépenses évoquées ci-avant.

75-731-75888-AGENCE17	60 000 €
75-731-75888-AGENCE18	120 000 €

- Etude de faisabilité réseau de chaleur AE EEENRE23 **19 928 €**

Le Département porte en maîtrise d'ouvrage la réalisation de l'étude de faisabilité du réseau de chaleur de la ZAC Soleilboeuf qui sera réalisée au cours de l'année 2024. Cette étude sera financée par l'ADEME à hauteur de 19 928 € EEENRE23.

Crédits Recette chap 74 – 751 -7472 – EEENRE23 **19 928 €**

- Fonctionnement des services d'assistance technique (pour mémoire)

A noter que cette recette de l'Agence de l'eau de 80 000 € peut être inscrite au titre de l'exercice 2024 correspondant au solde de la participation de l'année 2023. Les crédits ne sont pas imputés sur des lignes budgétaires DAEF mais sur le budget général RH. Ils sont décrits et comptabilisés dans ce chapitre car ils n'apparaissent pas dans le descriptif des recettes RH.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### ➤ **Alimentation en Eau Potable et Assainissement**

<b>Autorisations de programme nouvelles (2024-2026)</b>	<b>8 100 000 €</b>
<b>Crédits de paiement 2024</b>	<b>350 000 €</b>

Dans la mesure où l'alimentation en eau potable et l'assainissement ne feront plus partie du dispositif de contractualisation en 2024, il est proposé de créer de nouvelles Autorisations de Programme (AP) pour financer le dispositif des aides correspondant à la nouvelle politique de l'eau.

Ainsi, il est proposé de créer les 3 AP suivantes :

- Assainissement Appel à Projets 2024 -2026 **AP EEASSAAP24** **2 600 000 €**

Un montant de 2 600 000 € sur la période 2024-2026 permettra de soutenir les projets d'assainissement des maitres d'ouvrages compétents à travers des appels à projets définis annuellement en fonction des priorités du Département et des échanges avec nos partenaires historiques (Etat et Agence de l'Eau) et des services de l'Etat,

Crédits sollicités : chap 204-731-2041412-EEASSAAP24	<b>50 000 €</b>
--	-----------------

- Eau Potable Appels à Projets 2024 – 2026 **AP EEAEPAP24** **3 500 000 €**

Un montant de 3 500 000 € sur la période 2024-2026 permettra de soutenir les projets d'alimentation en eau potable des maitres d'ouvrages compétents à travers des appels à projets définis annuellement conjointement avec la thématique « Assainissement ».

Crédits sollicités : chap 204-731-2041412-EEAEPAP24	<b>50 000 €</b>
---	-----------------

- Eau potable et assainissement Droit commun 2024 – 2026 **AP EEEAUDC24**  
2 000 000 €

Un montant de 2 000 000 € sur la période 2024-2026 permettra de soutenir les projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement des maitres d'ouvrages compétents qui ne relèveraient pas des appels à projets mais du droit commun (études, urgences et petits travaux). Crédits sollicités : chap 204-731-2041412-EEEAUDC24 **120 000 €**

D'autre part, 130 000 € de crédits de paiement sont sollicités pour permettre de solder les opérations antérieures à la contractualisation: **130 000 €**

Crédits sollicités : 204-731-2041412-AEPAS17	30 000 €
--	----------

Crédits sollicités : 204-731-2041412-AEPASS18	100 000 €
---	-----------

➤ **Energie**

**Autorisations de programme nouvelles (2024-2026) 900 000 €**

- Electrification rurale et énergies 2024 – 2026 – **AP EEENERGI24 900 000 €**

Dans la mesure où l'électrification rurale ne fera plus partie du dispositif de contractualisation en 2024, il est nécessaire de créer une nouvelle Autorisation de Programme (**AP EEENERGI24**) dotée de 900 000 € sur 3 ans qui permettra de soutenir les projets d'électrification rurale et des autres projets « énergie » portés par le SDE04.

Les crédits de paiement sollicités en 2024, soit 100 000 €, sont destinés à honorer les opérations de 2024. Le faible montant s'explique par le démarrage du nouveau programme après la contractualisation 2021-2023 et par la nécessité de définir un nouveau partenariat entre le SDE et le Département. Une nouvelle fiche dispositif sera proposée en décembre 2024.

Crédits chapitre 204-731-2041412-EEENERGI24 100 000 €

➤ **Défense Extérieure Contre l'Incendie (2022-2024)**

L'AP DECI22 triennale votée en 2022 à hauteur de 250 000 € permet de soutenir les communes et intercommunalités dans le cadre de leurs obligations en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Les crédits de paiement sollicités sur l'exercice 2024, permettront d'honorer les opérations financées en 2023 et celles de 2024.

Crédits sollicités : 204-731-2041412-DECI22 84 000 €

➤ **Gestion du pluvial (2022-2024)**

L'AP triennale PLUVIAL22 votée en 2022 à hauteur de 250 000 € permet de soutenir les communes et intercommunalités dans le cadre de la gestion des enjeux pluviaux sur leur territoire.

Les crédits de paiement sollicités sur l'exercice 2024, permettront d'honorer les opérations financées en 2023 et celles de 2024.

Crédits sollicités : 204-731-2041412-PLUVIA22 84 000 €

➤ **Acquisition Matériels service SATESE**

**Autorisation de programme nouvelle (2024-2026) - EESATESE24 30 000 €**

Il est proposé la aussi de créer une AP EESATESE24 pour trois ans 2024-2026. Les crédits de paiement sont proposés à hauteur de 10 000 € pour 2024. Ils permettront l'acquisition d'appareils de mesure pour les Services d'Assistance Technique. La création de l'agence IT04 ne remet pas en cause cette ligne. En effet, l'ensemble du matériel des SAT sera valorisé via la convention de mise à disposition des services entre le Département et IT04.

Cette somme permet de couvrir le renouvellement du matériel acquis depuis une quinzaine d'années et les quelques besoins nouveaux liés au développement de l'activité sur les volets « voirie » et « performance énergétique ».

Crédits sollicités : 21-731-2188-EESATESE24 10 000 €

➤ **Contractualisation territoriale CONTER19 et CONTER21 CP 1 372 000 €**

Les crédits de paiement à hauteur de 1 372 000 € sont destinés à honorer le solde des actions retenues au titre de la contractualisation territoriale 2019-2020 = 630 000 € dont 30 000 € au titre de l'électrification rurale,

Crédits sollicités : 204-514-2041412-CONTER19 30 000 €  
204-731-2041412-CONTER19 600 000 €

les actions des contrats pour la période 2021-2023 = 742 000 € dont 170 000 € au titre de l'électrification rurale.

Crédits sollicités : 204-514-2041412-CONTER21 170 000 €  
204-731-2041412-CONTER21 572 000 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**5 000 €**

➤ Acquisition matériels Satese 2024 2026 Recette Agence **AP EESATESE24 15 000 €**

Les recettes attendues 15 000 € période 2024 2026, correspondent à la participation de l'Agence de l'eau au titre de l'acquisition de matériel de mesure pour les services d'Assistance Technique sur la thématique « Assainissement ».

Les crédits sont inscrits de la façon suivante : 13-731-1326-EESATESE24 5 000 €  
(2025 : 5 000 € - 2026 : 5 000 €)

### 3. LES STRATEGIES D'AMENAGEMENT TERRITORIAL

Tableau récapitulatif

	<b>AP DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>AE DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>CP Investissement</b>	<b>CP Fonctionnement</b>
Leader 2015-2024			140 000	150 000
CONTER19			89 796,73	12 196
CONTER21			328 000	31 633
CONTER24	9 600 000	400 000	70 000	104 000
FSTRAT22			260 000	
FODAC19			60 000	
FODAC20			150 000	
FODAC21			250 000	
FODAC22			360 000	
FODAC23			330 000	
FODAC24	4 800 000		250 000	
HABSOC22			40 000	
HABSOC23			80 000	
HABSOC24	750 000		10 000	
EUROPE21			50 000	60 000
PVD21		374 000		250 000
PPRT21				
COOPINTER				20 000
DSAT Etudes				20 000
<b>TOTAL</b>	<b>15 150 000</b>	<b>774 000</b>	<b>2 467 796,73</b>	<b>647 829</b>



**b. Le service territoires et l'Europe**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Crédits de paiement</b>	<b>210 000,00 €</b>
----------------------------	---------------------

➤ **Projets européens 2021 - 2027 - AE EUROPE21**

Montant des CP 2024 : 60 000 €

Engagements non soldés sur l'AE en cours : 0            Solde : 340 000,00 €

Les programmes européens 2021 - 2027 demeurent un enjeu majeur dans l'accompagnement de l'attractivité du territoire.

En sa qualité de partenaire, le Département participe au financement des projets présentés par les acteurs du territoire, dans la limite de ses compétences et des politiques publiques prioritaires, et permet d'appeler le versement des fonds européens correspondants.

Le Département pourra soutenir dans le cadre de cette ligne dont l'AE pour la période s'élève à 400 000 euros, les opérations déposées sur les programmes opérationnels et notamment le programme régional FEDER-FSE+-Massif des Alpes 2021-2027.

➤ **Programme LEADER 2015-2024 - AE LEADER15**

Montant des CP 2024 : 150 000 €

Engagements non soldés sur l'AE en cours : 306 976,87 €            Solde 156 976,87 €

Pour mémoire, l'AE correspondante (ouverte jusqu'en 2024) s'élève à 490 000 €, soit 400 000 € votés en 2015 + 90 000 € votés en juin 2023 et 397 600 € affectés à ce jour.

Les premiers financements de la collectivité ont été programmés lors de la session d'octobre 2017. Le dispositif LEADER bénéficie d'un report jusqu'en 2024 et les paiements pourront être échelonnés jusqu'en 2025.

Ces crédits permettent de soutenir, dans le cadre de critères et de circuits internes validés, les projets portés par les différents acteurs du territoire par l'intermédiaire des Groupes d'Action Locale (GAL), organismes de gestion du dispositif LEADER.

Les financements du dispositif peuvent mobiliser les crédits européens du FEADER inscrits à hauteur de plus de 17 millions d'euros pour le territoire bas-alpin. Le Département, intervenant en cofinancement, permet d'appeler les fonds européens correspondant aux différentes mesures identifiées par chacun des GAL dans le cadre de leurs stratégies d'intervention sur la période.

➤ **La coopération décentralisée**

<b>Crédits de paiement</b>	<b>20 000,00 €</b>
----------------------------	--------------------

L'appel à projets annuel "solidarité sans frontière" permet de soutenir les actions du tissu associatif local en matière de coopération internationale. Il est proposé de maintenir le montant alloué à cet appel à projet, soit 20 000 €.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Crédits de paiement</b>	<b>190 000,00 €</b>
----------------------------	---------------------

### ➤ **Projets européens 2021 - 2027 - AP EUROPE21**

Montant des CP 2024 : 50 000 €

Engagements non soldés sur l'AP en cours : €                      Solde 350 000 €

Les programmes européens 2021-2027 demeurent un enjeu majeur dans l'accompagnement de l'attractivité du territoire.

En sa qualité de partenaire, le Département participe au financement des projets présentés par les acteurs du territoire, dans la limite de ses compétences et des politiques publiques prioritaires, et permet d'appeler le versement des fonds européens correspondants. L'AP pour la période s'élève à 400 000 euros.

Les modalités de participation du Département seront liées aux opérations déposées sur les programmes opérationnels et notamment le programme régional FEDER-FSE+-Massif des Alpes 2021-2027.

### ➤ **Programme LEADER 2015-2024**

Montant des CP 2024 : 140 000 €

Engagements non soldés sur l'AP en cours : 252 049,64 €                      Solde 112 049,64 €

Pour mémoire, l'AP correspondante s'élève à 410 000,00 €, soit 300 000 € votés en 2015 + 110 000 € votés en juin 2023 et 323 600 € affectés à ce jour.

Les premiers financements de la collectivité ont été programmés lors de la session d'octobre 2017. Le dispositif LEADER bénéficie d'un report jusqu'en 2024 et les paiements pourront être échelonnés jusqu'en 2025.

Ces crédits permettent de soutenir dans le cadre de critères et de circuits internes validés, les projets d'investissement portés par les différents acteurs du territoire par l'intermédiaire des Groupes d'Action Locale (GAL) organismes de gestion du dispositif LEADER.

## **c. Le service de l'urbanisme, de l'habitat et du foncier**

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### ➤ **Contractualisation 2019-2020**

Deux OPAH RU, sur les communes de Manosque et Oraison sont inscrites dans le contrat du territoire de la DLVA pour la période 2019-2020 (volet 3 liste 2). Conduites sur une période de 5 ans, l'aide à l'équipe d'animation est versée annuellement. Ces deux opérations ont notamment pour objectif la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la réduction de la vacance, l'adaptation du parc au vieillissement et au handicap, la production d'une offre locative répondant aux besoins des populations des centres anciens de ces deux communes.

Montant des CP 2024 : 12 196 €

Engagements non soldés sur l'AE en cours : 42 686 €                      Solde 30 490 €

### ➤ **Contractualisation 2021-2023**

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux contrats départementaux de solidarité territoriale (CDST) et de leurs avenants sont retenues :

- 3 études pré opérationnelles d'OPAH pour les communes de Volonne, Seyne et l'EPCI HPPB,
- 3 suivis d'animation d'OPAH pour les communes des Mées, de Château-Arnoux Saint Auban, et Seyne

Montant des CP 2024 : 31 633 €

Engagements non soldés sur l'AE en cours : 73 633 €      Solde 42 000 €

### ➤ **Contractualisation 2024-2026 : OPAH**

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux contrats départementaux de solidarité territoriale (CDST) 3 opérations sont déjà pré figurées sous réserve qu'elles soient retenues. Il s'agit : du suivi animation d'OPAH de l'EPCI Pays de Forcalquier Montagne de Lure, de l'étude Pré opérationnelle de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et de la commune de Valensole.

Afin de prévoir un paiement dès 2024 il est proposé d'inscrire les CP suivants.

Montant des CP : 30 000 €

### ➤ **Contractualisation 2024-2026 : Restructuration urbaine**

La politique d'aide à la restructuration urbaine de nos villages constitue un axe d'intervention important des contrats 2024 2026 au regard des enjeux et besoins de nos territoires. Ses critères ont été délibérés en octobre 2023 et permettront, au-delà des opérations de logements relevant de notre politique dédiée, d'apporter un soutien aux communes engagées dans une démarche globale de rénovation et de restructuration de leurs centres au travers à la fois d'une aide en ingénierie ( fonctionnement) mais également pour des opérations lourdes de curetage d'ilots et de création de nouveaux espaces publics(investissement).

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement les CP suivants :

Montant des CP : 20 000 €

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### ➤ **Contractualisation 2019-2020 : Habitat**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la contractualisation territoriale avec les acteurs publics locaux une opération portée par la commune de Reillanne a fait l'objet d'un financement à hauteur de 100 000 €. Il s'agit de travaux de restauration d'un îlot bâti destiné à de l'habitat conventionné. Un premier versement a été fait il est proposé d'inscrire le solde de l'opération soit les CP suivants.

Montant des CP : 89 796,73 €      Engagements pris sur l'AP en cours non soldés : 89 796,73€

➤ **Contractualisation 2021-2023 : Habitat**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la contractualisation territoriale avec les acteurs publics locaux plusieurs opérations ont fait l'objet de financement : Castellane « Ancienne Sous-Préfecture », Sisteron opération THIRORI, Revest-des-Brousses pour la création de logement 9 logements dans l'îlot du Château, Reillanne pour la création de 5 logements (opération différente de celle inscrite sur CONTER19-20). Ont été proposés au vote de notre Assemblée les opérations retenues dans le cadre de l'avenant à savoir : L'Hospitalet et Saumane pour la création de logements conventionnés et, au titre du fond d'urgence CDST, les études de restructuration urbaine sur deux sites à Castellane. Il est proposé d'inscrire les CP suivants.

Montant des CP : 163 000 €

Engagements pris sur l'AP en cours non soldés : 602 496 € Solde : 439 496 €

➤ **Contractualisation 2024-2026: Habitat**

Les réunions sur les territoires auront débuté à l'automne 2023. Si les opérations sont retenues, s'agissant de projets importants portés par les acteurs publics locaux réalisés sur une longue période (dont le démarrage ne pourra pas excéder le 31 décembre 2026), il est peu probable que nous ayons une demande de versement d'acompte sur l'exercice 2024. Il est proposé de n'inscrire aucun CP pour cette ligne cette année.

➤ **Contractualisation 2024-2026 : Restructuration urbaine:**

Dès 2024 et dans le cadre de cette nouvelle politique des travaux d'investissement éligibles pourraient être réalisés (aide aux démolitions notamment)

Montant des CP : 20 000 €

➤ **Habitat Social 2022: HABSOC22**

3 opérations étaient inscrites : Sisteron « Immeuble Clares », Céreste « Cœur de Luberon », Castellane « Ancienne Gendarmerie ». La première a été soldée en 2023, la seconde annulée par le porteur de projet GRAND DELTA et reprise par le groupe UNICIL en 2023 (voir ci-dessous). La dernière, toujours en cours, a été renommée « Notre Dame du Roc » un premier acompte doit être envoyé à l'automne 2023. Il est proposé d'inscrire les CP suivants :

Montant des CP : 40 000 €

Engagements non soldés sur l'AP en cours : 92 000 € Solde : 52 000€

➤ **Habitat Social 2023: HABSOC23**

2 opérations sont inscrites : Château-Arnoux Saint Auban « Les Lauzières I, II, III » pour de la réhabilitation (adaptation de 7 logements) et Céreste « Aiguebelle » avec la création de 58 logements. Il est proposé d'inscrire les CP suivants :

Montant des CP : 80 000 € Engagements non soldés sur l'AP en cours : 0 €

➤ **Habitat Social 2024-2026: HABSOC24**

L'AP relative à notre politique habitat devient triennale et s'élève donc conformément au PPI cible à 750 000 euros. Il est proposé d'inscrire les montants suivants :

HABSOC24 Habitat social 2024 2026 AP = 750 000 €  
Montant des CP : 10 000 €

➤ **Plan de Prévention des Risques Technologiques.**

Cette ligne « PPRT21 » a été créée pour le paiement des contributions du Département au titre des PPRT de Arkema et Géosel et Géométhane. Le dernier paiement devrait être consigné en fin d'année 2023. Toutefois il est nécessaire de garder la ligne ouverte en dépense et en recette afin d'effectuer, si nécessaire, des ajustements car les montants sont susceptibles d'évoluer (consignation retardée, montant consignés trop importants, récupération des intérêts des sommes consignées ....).

**d. Le service conseil aux collectivités**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

➤ **Contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026**

**Montant de l'AE 2024-2026 - CONTER24 : 400 000 €**

Cette AE est créée pour l'ensemble des opérations relevant des contrats dans l'enveloppe des 10 millions votée pour la période.

Sont éligibles au CDST 2024-2026 les opérations de développement des espaces France services intercommunaux ainsi que les études et l'animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Les aides départementales de fonctionnement s'appuient sur des forfaits et des montants plafonnés de subvention.

Les crédits demandés correspondent au fonctionnement des neuf espaces France services intercommunaux qui devraient figurer dans les opérations éligibles des contrats 2024-2026.

Montant des CP : 54 000 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

➤ **Fonds stratégique départemental 2022-2024**

Destiné aux opérations d'envergure (qui dépassent l'échelle intercommunale) portées par des porteurs publics, un seul projet a été voté (décembre 2022 – 500 000 €) sur ce fonds dont l'AP triennale s'élève à 1 700 000 euros. Il s'agit de la mise aux normes de l'évacuateur de crues du barrage de la Laye. Les travaux ont débuté et nous attendons une deuxième partie des factures correspondantes.

Montant des CP : 260 000 euros

Engagements en cours sur l'AP non soldés : 460 000 €

Solde : 200 000 €

➤ **Contrats départementaux de solidarité territoriale 2021-2023 : aménagement**

Quatre opérations sont actuellement en cours: l'une des opérations devrait être soldé sur 2023 (St Etienne-les-Orgues – mobiliers) ; les trois autres (Volx – acquisition ; CCVUSP – maison des solidarités ; Curbans – réfection pont) seront engagées et des paiements seront à honorer. La demande de CP correspond à une prévision de ces derniers.

Montant des CP : 165 000 euros

Engagements en cours sur l'AP non soldés : 225 296 €

Solde : 60 296 €

➤ **Contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 : aménagement**

**Montant de l'AP 2024-2026 CONTER24 : 9 600 000 €**

Elle est créée pour l'ensemble des opérations relevant des contrats dans l'enveloppe des 10 millions votée par l'Assemblée départementale.

Les opérations d'investissement qui seront inscrites dans les contrats 2024-2026 des territoires seront majoritairement des opérations relevant des services métiers du Département (habitat, tourisme, sport, culture, etc.). Certaines pourront néanmoins relever de l'aménagement et seront suivies par le service.

Montant des CP : 50 000 euros

➤ **Fonds départemental d'aide aux communes 2024-2026**

**Montant de l'AP 2024-2026 : FODAC24 4 800 000 €**

Conformément au référentiel budgétaire et comptable de la M57, la gestion des opérations relevant du Fonds départemental d'aide aux communes devient pluriannuelle. Une AP triennale de 4,8 millions est sollicitée conformément au PPI cible.

Pour la première année (2024) et par expérience, il est demandé d'inscrire 250 000 € pour les opérations dont les acquisitions et parfois les travaux seront terminés et dont nous aurons à effectuer les paiements.

Montant global des CP : 1 400 000 euros

Montant 2024 des CP : 250 000 €

Au titre du budget 2024, considérant les opérations en cours depuis 2018, dont certaines devraient être soldées sur le prochain exercice, les décaissements constatés par rapport aux exercices précédents et les prévisions à venir, sont inscrits des crédits de paiement suivants :

CODE AP/AE	Voté en AP	Engagement AP (reste à payer)	Prévision CP 2024
FODAC18	1 159 632,43 €	49 079,22 €	0,00 €
FODAC19	1 302 300,27 €	138 704,45 €	60 000,00 €
FODAC20	1 248 615,32 €	352 835,13 €	150 000,00 €
FODAC21	1 395 444,46 €	585 193,48 €	250 000,00 €
FODAC22	1 293 838,81 €	944 105,09 €	360 000,00 €
FODAC23	1 800 000,00 €	359 076,82 €	330 000,00 €
FODAC24	4 800 000,00 €		250 000,00 €
<b>Total CP</b>			<b>1 400 000,00€</b>

## **V. LE POLE ROUTES INFRASTRUCTURES ET MOBILITES DOUCES**

### **1. LA VOIRIE ET LES MOBILITES DOUCES**

Les propositions budgétaires dans le domaine des routes sont établies dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ces dernières années, dans un contexte économique difficile ayant imposé depuis plusieurs années des économies significatives pouvant avoir un impact à plus ou moins long terme sur la qualité du patrimoine routier, les budgets routiers avaient été consacrés essentiellement au renouvellement ou à la réparation lourde de chaussées et d'ouvrages d'art existants, avec peu d'aménagements nouveaux.

Le budget 2024 est en investissement globalement conforme au PPI prospective validé au printemps 2022 et référencé dans la note de cadrage budgétaire. Il est marqué par une relance permettant dans des perspectives budgétaires plus favorables le lancement de nouvelles opérations attendues depuis de nombreuses années dont la sécurisation de la D900 sur l'accès au col de Larche.

La situation économique générale est cependant marquée par une inflation des prix depuis l'année 2020.

La contribution du Département au CPER 2015-2020 pour les investissements sur le réseau routier national à hauteur de 7,8 M€ a un impact significatif pour les années suivantes sur le budget au détriment de la part consacrée au réseau départemental. Cela dépendra toutefois du niveau de réalisation des opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et de la poursuite de la mise en œuvre du CPER. Le Département reste à ce jour engagé à hauteur de 3,7 M€ sur l'aménagement de la RN85 entre Digne-les-Bains et Malijai (projet estimé aujourd'hui à 45,9 M€ dépassant le coût d'objectif initial du CPER qui était de 30 M€).

La Région n'a pour l'instant pas prévu de mettre en place un dispositif d'aide possible dans le cadre de la loi Notre sur le réseau routier qu'elle a classé d'intérêt régional.

Elle s'est néanmoins engagée à financer à hauteur de 8 M€ la sécurisation du col de Larche au même niveau que l'Etat au travers d'un protocole signé au printemps 2021.

L'année 2024 sera également marquée par la confirmation de l'augmentation du budget consacré aux réparations des routes, en particulier sur les Grosses Réparations de chaussée à hauteur de 7 M€, en augmentation de 2 M€ par rapport à l'année 2021, néanmoins sensiblement en retrait du besoin estimé à 8,3 M€ par an. Cette augmentation permettra également de rattraper progressivement le retard pris sur le renouvellement du parc matériel concernant en particulier les engins spécifiques de déneigement.

Le budget de fonctionnement est globalement identique à celui de l'année 2023, si l'on exclut l'augmentation du budget Grosses Réparations. Cette fragile stabilité est la conséquence d'une augmentation des prix des matières premières, composantes importantes du budget routier (consommation des engins, composition des matériaux de chaussées utilisés notamment). Concernant la viabilité hivernale, le budget est basé sur une prévision d'hiver « normal ».

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Le budget de fonctionnement en dépenses proposé pour la voirie départementale et les mobilités douces pour l'année 2024 est de 14 291 500 €, soit en augmentation de +550 600 € par rapport à 2023.**

Il est marqué par :

- L'intégration des dépenses liées à la mobilité douce (+235 000 €).
- L'augmentation due à la conjoncture actuelle, surtout sur les produits pétroliers (+350 000 € depuis 2021).
- Pour le montant des AE, la mise en place d'autorisations d'engagement triennales.

Hors autorisations d'engagement, quatre types de dépenses obligatoires sont à prendre en compte et correspondent à :

### **▪ L'entretien courant de la voirie départementale 2 407 000,00 €**

Comprenant l'entretien, hors viabilité hivernale, des routes départementales confié à des prestataires, les fournitures de petits équipements et matériaux de voirie pour les prestations réalisées en régie et les inspections d'ouvrages confiées à des bureaux spécialisés. Le budget 2023 s'élevait à 2 436 900,00 €.

- Entretien hors viabilité hivernale confié à des prestataires	1 800 000,00 €
- Electricité :	25 500,00 €
- Fournitures petits équipement:	70 000,00 €
- Fournitures de voirie :	200 000,00 €
- Matériaux nécessaires à l'activité laboratoire rattachée au SIR :	3 000,00 €
- Entretien et réparations sur autres biens immobiliers:	25 000,00 €
- Surveillance des ouvrages d'art, études sur les couches	
- de roulement, études débroussaillage :	139 000,00 €
- Publicité publications :	11 000,00 €
- Documentation générale et technique:	21 000,00 €
- Autres frais divers :	5 000,00 €

Nouvelles dépenses depuis 2020 pour : plateforme webcam, abonnement téléphones satellite, redevances radio sur réseaux locaux, géolocalisation 150 véhicules, locations véhicules sans chauffeur.

- Location véhicules sans chauffeur et GPS:	100 000,00 €
- Frais télécommunications :	6 500,00 €
- Concours divers :	1 000,00 €

### **▪ Le déneigement de la voirie départementale 829 000,00 €**

Intégrant le déneigement, le salage et le sablage des voies départementales afin de permettre la poursuite de l'activité économique en période hivernale. Les interventions sont réalisées soit par le personnel et avec du matériel du Centre Technique Routier Départemental, soit par des prestataires extérieurs. Ce budget est basé sur une prévision d'un hiver « normal ». Il intègre la fourniture des matériaux de traitement des chaussées et les prestations externalisées principalement aux déneigeurs privés. Il est au même niveau depuis 2021.

- Fournitures de voirie déneigement: 470 000,00 €
- Entretien viabilité hivernale: 340 000,00 €
- Honoraires marché météorologie : 19 000,00 €

▪ **Les autres dépenses d'entretien** **64 000,00 €**

(Les dépenses du BP 2023 s'élevaient à 84 000,00 €.)

- Frais honoraires fonciers: 4 000,00 €
- Publicité foncières (renseignements SPF): 5 000,00 €
- Publicités acquisitions foncières: 10 000,00 €
- Convention Puimichel pour entretien rd 101 en lacune (3 500 €) Conventions SMAB pour entretien des boisements rivulaires : (20 000 €) 23 500,00 €
- Convention ONF/RTM pour assistance à maîtrise d'ouvrage, appui technique : 15 000,00 €
- Données géographiques (5 000 €) et subvention prévention Routière, organisme privé œuvrant dans le domaine routier (1 500 €) : 6 500,00 €

▪ **Le centre technique routier départemental** **2 856 500,00 €**

Les dépenses du BP 2023 s'élevaient à 2 514 000,00 €.

Les prévisions correspondent aux besoins courants pour régler :

- les pièces et fournitures nécessaires à la réparation des véhicules et engins,
- le carburant des véhicules et engins,
- les assurances (engins, bâtiments et responsabilité civile),
- les matériaux destinés à être revendus aux communes,
- les frais afférents au fonctionnement du service.

La répartition est la suivante au sein des différents articles :

Chapitre 011 - Article		Libellé article	Budget primitif 2024	Pour mémoire BP 2023
60612	Electricité		500,00 €	500,00 €
60622	Carburants		1 200 000,00€	1 059 500,00 €
60628	Autres fournitures non stockées		941 000,00 €	831 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement		9 500,00 €	9 500,00 €
60633	Fournitures de voirie		26 000,00 €	24 500,00 €
61358	Locations mobilières		113 000,00 €	113 000,00 €
61551	Ent. & répar. sur matériel roulant		380 000,00 €	363 000,00 €
61558	Ent. & répar. sur autres biens mobiliers		3 500,00 €	3 500,00 €
6182	Documentation générale et technique		3 000,00 €	3 000,00 €
62268	Autres honoraires, conseils ...		40 000,00 €	40 000,00 €
6241	Transports de biens		2 000,00 €	1 500,00 €
6251	Voyages, déplacements & missions		40 000,00 €	28 000,00 €
6288	Autres frais divers		18 000,00 €	9 000,00 €
6353	Impôts indirects		70 000,00 €	18 000,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>			<b>2 856 500,00 €</b>	<b>2 514 000,00 €</b>





Mise en place de l'application KAROS pour le covoiturage :

AE		CP 2024	Solde AE
Solde AE STRCOVO23	10 160,00 €	10 000,00 €	160,00 €

<b>TOTAL 2 : BP 2024 Fonctionnement en AE CREDITS A INSCRIRE en CP</b>	<b>8 090 000,00 €</b>
--	-----------------------

<b>TOTAL 1+2 : BP 2024 Dépenses Fonctionnement A INSCRIRE en AE</b>	<b>23 700 000,00 €</b>
<b>A INSCRIRE en CP</b>	<b>14 291 500,00 €</b>

*Pour mémoire inscription CP BP 2023 : 13 740 900,00 €*

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**Le budget de fonctionnement en recettes prévisibles pour la voirie départementale pour l'année 2024 est de 375 000 €, en baisse par rapport à 2023, suite à la diminution de la subvention de la Région.**

Autorisations de voirie	250 000,00 €
- les droits d'autorisation de voirie des particuliers,	
- les redevances des opérateurs de télécommunications qui empruntent le domaine public,	
- les droits de redevance d'EDF.	
Contributions pour dégradations	70 000,00 €
- contributions pour dégradations des voies et chemins	
- la participation des carriers.	
Facturation travaux	5 000,00 €
- Dégâts occasionnés au réseau routier départemental non pris en charge par les assurances.	
Déneigement	10 000,00 €
- Prestations de déneigement réalisées pour les communes.	
Participations des Régions	15 000,00 €
- Convention Région participation pour la surveillance et l'entretien des points d'arrêt.	
Produits divers	25 000,00 €
- Sinistres et vente de ferrailles CTRD ; dégâts occasionnés au réseau routier départemental.	

<b>BP 2024 Fonctionnement - RECETTES A INSCRIRE</b>	<b>375 000,00 €</b>
---	---------------------

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Le budget d'investissement en dépenses est le suivant : un montant total des autorisations de programmes proposées pour 2024 (récurrentes et spécifiques) est de 50 705 000 €. Celui de crédits de paiement est de 31 185 000 €.**

A noter que des autorisations de programme ont été créées sur 3 ans pour tous les programmes annuels récurrents. Ces montants sont pratiquement conformes au PPI Prospective :

- En AP : 50 705 000 €, soit + 35 312 000 € avec les AP triennales.
- En CP : 31 185 000 €, soit -13 348 000 € incluant les nouvelles dépenses imputées pour les mobilités douces.

### **Les opérations récurrentes**

**Les autorisations de programme sont proposées à hauteur de 33 765 000 € en AP et à hauteur de 10 675 000 € en CP (pour mémoire en CP 2023 : 11 755 000 €).**

Les opérations récurrentes concernent :

- l'acquisition de matériels pour la voirie,
- les acquisitions foncières routières,
- les frais d'études routières,
- l'acquisition de gros matériels et véhicules pour l'entretien des routes,
- le renouvellement de la flotte de véhicules hors DRIT,
- les petites réparations de voirie,
- la sauvegarde des ouvrages d'art (travaux de structure),
- la sauvegarde des murs,
- la sécurité routière (signalisation verticale, glissières et protection chutes de pierres),
- les Travaux Imprévus et Urgents (basés sur une moyenne annuelle).

Pour ce qui est des véhicules et engins gérés, le besoin annuel de renouvellement de matériel est estimé de l'ordre 3 M€. Le budget 2023 de 3 080 000 € permet de se rapprocher de ce besoin mais pas de compenser le retard pris. Le programme prévisionnel d'acquisition des véhicules, plafonné pendant plusieurs années à 0,9 M€, ne permettait pas d'assurer le rythme normal de remplacement sachant que tout vieillissement excessif du matériel engendre des réparations impactant le budget de fonctionnement tendance constatée actuellement.

### **Les opérations spécifiques**

**En 2024, il est programmé 16 940 000,00 € en AP et 20 510 000,00 € en crédits de paiement au titre des opérations spécifiques.**

Le tableau ci-dessous détaille chacune de ces opérations spécifiques.

<b>RD</b>	<b>Opération</b>	<b>AP 2024</b>	<b>CP 2024</b>	<b>observations</b>
4b	Voie VerteLa Brillanne Oraison section 1	5 500 000,00 €		
4b	Voie verte Les Mées - Peyruis	6 000 000,00 €		
5/907	Avenue Jean Giono à Manosque (subvention)	100 000,00 €	100 000,00 €	

RD	Opération	AP 2024	CP 2024	observations
7	Reconstruction pont sur La Blanche à Seyne	300 000,00 €		
900	élargissement entrée Ouest de la Fresquièrre à Méolans	800 000,00 €	650 000,00 €	
900	Réfection digue des colporteurs Barcelonette		3 200 000,00 €	tranche 3 et 4
900	Mise en sécurité La Rochaille		3 000 000,00 €	Sécurisation : 2M - Enedis : 1M
900a	Pont d'Aiguebelle	900 000,00 €		
900a	Pont des Arches Digne		7 000 000,00 €	
900b	Reconstruction du pont de La Bréole	400 000,00 €	300 000,00 €	
900/902	Carrefour et Pont des Gleyzollès		300 000,00 €	2024 : pont provisoire - 2025 : 100 000
902	pont de Palluel Uvernet	150 000,00 €	300 000,00 €	
907	carrefour D907 D6 Pierrevert		800 000,00 €	Travaux 2024 - foncier et concessionnaire en cours
907	Pont Durance Manosque		100 000,00 €	travaux sur parcelle Durance (compensation)
908	sécurisation col d'Allos		1 000 000,00 €	
4096	Manosque Volx Pimarlet La Carrière	600 000,00 €	2 100 000,00 €	Travaux 2024 : PRAS 3 et 2025 : PRAS 4 (0,6M€)
4100	Calibrage sécurisation Cereste		10 000,00 €	
	Obligation Légale de Débroussaillage	210 000,00 €	760 000,00 €	subvention Etat : 525 000 €
	Changement des panneaux à message variable	1 980 000,00 €	390 000,00 €	
	Modernisation ligne ferroviaire Nice-Digne (CPER 2015-2020)		500 000,00 €	
<b>Total AP 2024 / Total CP 2024</b>		<b>16 940 000,00 €</b>	<b>20 510 000,00 €</b>	

En matière d'investissement routier, les opérations récurrentes et spécifiques ci-dessus se décomposent selon les secteurs suivants :

▪ **A - DEPENSES INDISPENSABLES OU OBLIGATOIRES**

- **Matériel de transport (Parc CTRD)**

Il permet de mettre en œuvre le programme de renouvellement des véhicules et engins affectés à la DRIT.

AP		CP 2024 Article 215738	CP 2024 Article 21828	CP 2024 Article 238	Solde AP
Solde AP STRMAP20	80 926,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 926,22 €
Solde AP STRMAP21	149 944,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	149 944,47 €
Solde AP STRMAP22	480 501,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	480 501,86 €
Solde AP STRMAP23	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>120 000,00 €</b>	0,00 €
<b>AP STRMAP24 (2024-2026)</b>	<b>4 500 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>	3 620 000,00 €
<b>Total</b>	5 331 372,55 €	60 000,00 €	120 000,00 €	820 000,00 €	4 331 372,55 €

- **Flotte administrative**

Pour tenir compte du vieillissement constaté et de l'augmentation de la flotte et du prix des véhicules administratifs, les crédits sont proposés pour 2024 à un montant de 235 000 €.

AP		CP 2024	Solde AP
Solde AP STRMAF21	10 896,89 €	0,00 €	10 896,89 €
Solde AP STRMAF22	74 675,70 €	0,00 €	74 675,70 €
Solde AP STRMAF23	100 000,00 €	<b>100 000,00 €</b>	0,00 €
<b>AP STRMAF24 (2024-2026)</b>	<b>705 000,00 €</b>	<b>135 000,00 €</b>	570 000,00 €
<b>Total</b>	890 572,59 €	235 000,00 €	655 572,59 €

- **Frais d'études/Concessions et droits similaires**

L'article 2031 permet de rémunérer les études préliminaires (levés topographiques, sondages, études géotechniques, hydrauliques) nécessaires à l'établissement des projets routiers et aux supports nécessaires aux études (données cartographiques et cadastrales).

AP		CP 2024	Solde AP
Solde AP STREU18	3 585,88 €	0,00 €	3 585,88 €
Solde AP STREU19	28 529,55 €	0,00 €	28 529,55 €
Solde AP STREU20	67 549,24 €	0,00 €	67 549,24 €
Solde AP STREU21	32 195,17 €	0,00 €	32 195,17 €
Solde AP STREU22	103 397,71 €	0,00 €	103 397,71 €
Solde AP STREU23	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
<b>AP STREU24 (2024-2026)</b>	<b>1 950 000,00 €</b>	<b>650 000,00 €</b>	1 300 000,00 €
<b>Total</b>	2 198 257,55 €	650 000,00 €	1 548 257,55 €

- **Terrains de voirie**

L'article 2151 permet de rémunérer les frais d'acquisitions de terrains (actes notariés).  
L'article 2031 permet de rémunérer tous les frais préalables aux acquisitions de terrains.

40 000 € des CP 2024 de l'AP seront affectés pour pouvoir engager les frais de géomètres et les frais de cadastre. Le restant de l'AP sera affecté au fur et à mesure des décisions de l'assemblée ou de la commission permanente.

AP		CP 2024 article 2151	CP 2024 article 2031	Solde AP
Solde AP STRA.F16	66,00 €	0,00 €	0,00 €	66,00 €
Solde AP STRA.F17	22,00 €	0,00 €	0,00 €	22,00 €
Solde AP STRA.F19	3 823,60 €	0,00 €	0,00 €	3 823,60 €
Solde AP STRA.F20	8 066,22 €	0,00 €	0,00 €	8 066,22 €
Solde AP STRA.F21	11 845,23 €	0,00 €	0,00 €	11 845,23 €
Solde AP STRA.F22	112 902,72 €	0,00 €	0,00 €	112 902,72 €
Solde AP STRA.F23	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>STRA.F24 2024-2026</b>	<b>360 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	240 000,00 €
<b>Total</b>	496 725,77 €	80 000,00 €	40 000,00 €	376 725,77 €

- **Réparations de voirie**

L'article 231508 est destiné aux réparations courantes des routes à l'entreprise. Il convient de prendre en compte l'augmentation des coûts prévisibles liés au vieillissement des chaussées et des interventions préventives sur les dégradations.

AP		CP 2024	Solde AP
Solde AP STRPER20	39 112,72 €	0,00 €	39 112,72 €
Solde AP STRPER21	31 574,64 €	0,00 €	31 574,64 €
Solde AP STRPER22	53 471,05 €	0,00 €	53 471,05 €
Solde AP STRPER23	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>STRPER24 (2024-2026)</b>	<b>1 500 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 624 158,41 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>1 124 158,41 €</b>

- **Acquisition de matériels**

Ces crédits sont utilisés pour l'acquisition de petits matériels (tronçonneuses, débroussailleuses portatives...) pour doter le personnel d'exploitation des maisons techniques et pour doter les services du siège de matériel technique spécifique (appareil de mesure...). Il est prévu 10 000 € de crédits pour le matériel des mobilités douces.

AP		CP 2024 article 215738	CP 2024 article 2188	Solde AP
Solde AP STRMAT21	37 365,81 €	0,00 €	0,00 €	37 365,81 €
Solde AP STRMAT22	24 146,16 €	0,00 €	0,00 €	24 146,16 €
Solde AP STRMAT23	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>STRMAT24 (2024-2026)</b>	<b>450 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>340 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>511 511,97 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>401 511,97 €</b>

<b>A - TOTAL DES DEPENSES INDISPENSABLES OU OBLIGATOIRES</b>	<b>AP 2024</b>	<b>9 465 000,00 €</b>
	<b>CP</b>	<b>2 615 000,00 €</b>

(Pour mémoire AP : 3 615 000,00 € et CP : 3 115 000,00 € au BP 2023).

▪ **B - DEPENSES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

La conservation du patrimoine se traduit par des actions qui tendent à maintenir en état les routes existantes et leurs dépendances afin de donner aux usagers de meilleures conditions de confort et de sécurité. Ces actions sont menées dans le cadre de programmes spécifiques qui recouvrent :

- la sauvegarde des ouvrages d'art,
- la sécurité (signalisation verticale, marquage, glissières de sécurité, protection contre les chutes de pierres et contre les crues),
- nouvelle dépense depuis 2022, la sauvegarde des murs suite au recensement et diagnostic d'ouvrages jusqu'alors non surveillés, révélant un déficit d'entretien et une nécessité de réparations lourdes,

- les travaux de grosses réparations et de renforcement de chaussées ont été transférés en fonctionnement en 2019, subsiste les conventions passées sur les programmes antérieurs à 2019.

Ces interventions de gros entretien ou de sécurité ne peuvent être minorées sans entraîner des conséquences sur la pérennité des routes ou des ouvrages. En effet, la courbe de dégradation du patrimoine routier est exponentielle. Les réparations non effectuées l'année N vont entraîner sur l'année N + 1 une dépense supérieure.

#### - Sauvegarde des ouvrages d'art

Ce programme regroupe les réparations et les travaux préventifs, sur les ouvrages d'art de l'ensemble du réseau. Il a permis notamment au cours de ces dernières années de réparer de nombreux ponts ou murs et d'éviter des dégradations majeures. Cependant les besoins sont encore importants.

AP		CP 2024	Solde AP
Solde AP STRSVG20	444 757,68 €	0,00 €	444 757,68 €
Solde AP STRSVG21	327 829,58 €	0,00 €	327 829,58 €
Solde AP STRSOA22	1 224 236,49 €	0,00 €	1 224 236,49 €
Solde AP STRSOA23	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>STRSOA24 (2024-2026)</b>	<b>8 400 000,00 €</b>	<b>2 800 000,00 €</b>	<b>5 600 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>10 396 823,75 €</b>	<b>2 800 000,00 €</b>	<b>7 596 823,75 €</b>

#### - Sauvegarde des murs

Ce programme regroupe depuis 2022 les réparations et les travaux préventifs, sur les murs de soutènement, ouvrages identifiés suite à un recensement et diagnostic, montrant un déficit d'entretien et nécessitant de lourdes réparations.

AP		CP 2024	Solde AP
Solde AP STRSVM22	33 692,78 €	0,00 €	33 692,78 €
Solde AP STRSVM23	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>STRSVM24 (2024-2026)</b>	<b>2 700 000,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>1 700 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 733 692,78 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>1 733 692,78 €</b>

#### - Sécurité routière

Il convient de prévoir les opérations indispensables pour assurer le renouvellement de la signalisation verticale, la mise en conformité des dispositifs de sécurité et la pose de protection contre les chutes de pierres.

La sécurité est une priorité du Département. La collectivité départementale se doit de mettre en place des dispositifs qui permettent d'assurer la sécurité des usagers qui empruntent le réseau routier. Une programmation significative est nécessaire pour réduire les points d'insécurité (dispositif de retenue contre les sorties de route, purges de falaises rocheuses, mise en place de grillages, modernisation de la signalisation, résorption des zones dangereuses, etc...).

Une opération spécifique en sécurité est proposée cette année pour le renouvellement des panneaux à message variable (PMV) pour un montant de 1 980 000,00 €.

AP		CP 2024	Solde AP
Solde AP STRSEC19	22 500,00 €	0,00 €	22 500,00 €
Solde AP STRSEC20	46 173,90 €	0,00 €	46 173,90 €
Solde AP STRSEC21	171 020,72 €	0,00 €	171 020,72 €
Solde AP STRSEC22	820 875,69 €	0,00 €	820 875,69 €
Solde AP STRSEC23	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>STRSEC24 (2024-2026)</b>	<b>7 200 000,00 €</b>	<b>2 260 000,00 €</b>	4 940 000,00 €
<b>STR04.24 (chgmt PMV)</b>	<b>1 980 000,00 €</b>	<b>390 000,00 €</b>	1 590 000,00 €
<b>Total</b>	10 240 570,31 €	2 650 000,00 €	7 590 570,31 €

**- Travaux imprévus et urgents.**

Cette dotation est destinée aux interventions urgentes pour des dégradations exceptionnelles sur le réseau départemental. Celle-ci permet de traiter en plus des événements habituels (effondrements, chutes de pierres, ouvrages emportés...) les désordres apparaissant sur chaussée à la sortie de l'hiver, antérieurement pris en compte sur les programmes, au détriment d'action de renforcement et d'entretien préventif.

Une information sera faite à chaque Commission permanente sur l'utilisation de cette autorisation de programme.

AP		CP 2024	Solde AP
Solde AP STRTIU20	376 833,57 €	0,00 €	376 833,57 €
Solde AP STRTIU21	180 142,01 €	0,00 €	180 142,01 €
Solde AP STRTIU22	922 445,91 €	0,00 €	922 445,91 €
Solde AP STRTIU23	100 000,00 €	0,00 €	100 000 €
<b>STRTIU24 (2024-2026)</b>	<b>6 000 000,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	4 000 000,00 €
<b>Total</b>	7 579 421,49 €	2 000 000,00 €	5 579 421,49 €

<b>B - TOTAL DEPENSES</b>	<b>AP 2024</b>	<b>26 280 000,00 €</b>
<b>CONSERVATION DU PATRIMOINE</b>	<b>CP</b>	<b>8 450 000,00 €</b>

(Pour mémoire AP : 7 640 000,00 € et CP : 8 140 000,00 € au BP 2023).

**▪ C - TRAVAUX NEUFS D'AMELIORATION DU RESEAU**

Les travaux neufs d'amélioration du réseau se traduisent par :

- une action sur le réseau principal et secondaire imputée sur des opérations spécifiques en complément des programmes,
- la mise en œuvre d'interventions lourdes sur les ouvrages d'art, réparations lourdes et reconstructions.

- Travaux neufs sur itinéraires

Cet article regroupe le programme départemental et les programmes cofinancés.

<b>RD</b>	<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Solde AP et AP nouvelles</b>	<b>CP 2024</b>	<b>Solde AP</b>
<b>Programmation 2004</b>				
908	STR16.04 Rectification de Montgros	1 429 523,38 €	0,00 €	1 429 523,38 €
<b>Programmation 2009</b>				
4096	STR03.09 aménagement Manosque Volx	1 797 965,50 € & 600 000,00 €	2 100 000,00 €	297 965,50 €
<b>Programmation 2013</b>				
907	STR08.13 aménagement Manosque A51	696 004,35 €	0,00 €	696 004,35 €
<b>Programmation 2017</b>				
908	STR03.17 élargissement Roche de la Beaume	420 000,00 €	0,00 €	420 000,00 €
4100	STR05.17 calibrage sécurisation Reillanne	1 800 000,00 €	0,00 €	1 800 000,00 €
4100	STR06.17 calibrage sécurisation Céreste	283 216,01 €	10 000,00 €	273 216,01 €
952	STR12.17 aménagement Pesquier-Salaou Castellane	1 800 000,00 €	0,00 €	1 800 000,00 €
<b>Programmation 2018</b>				
900	STR01.18 chaussée tranchée Méolans	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €
17	STR03.18 élargissement carrefour St Jurson	2 520 000,00 €	0,00 €	2 520 000,00 €
<b>Programmation 2019</b>				
900	STR02.19 élargissement entrée Ouest Fresquièr Méolans	247 929,16 € & 800 000,00 €	650 000,00 €	397 929,16 €
17-12	STR04.19 Aménagement Chaffaut (2002)	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
4075	STR05.19 Giratoire Mison (2009)	83 724,00 €	0,00 €	83 724,00 €
955	STR06.19 La Mure rectification de virages	1 618 630,10 €	0,00 €	1 618 630,10 €
<b>Programmation 2020</b>				
900	STR07.20 affaissement pr 61+270 St Vincent	21 906,71 €	0,00 €	21 906,71 €
<b>Programmation 2021</b>				
4202	STR09.21 opération sécurité platanes Entrevaux	887 209,81 €	0,00 €	887 209,81 €
900	STR11.21 mise en sécurité La Rochaille – Plan de Relance	40 880 289,17 €	3 000 000,00 €	37 880 289,17 €
<b>Programmation 2022</b>				
17	STR02.22 Voie verte Mane Forcalquier	222 813,72 €	0,00 €	222 813,72 €
900	STR06.22 Voie verte Mane Forcalquier	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
900	STR07.22 Digue des colporteurs Barcelonnette	3 400 000,00 €	3 200 000,00 €	200 000,00 €
<b>Programmation 2023</b>				
4b	STR01.23 Voie verte La Brillanne Oraison	1 000 000,00 € & 5 500 000,00 €	0,00 €	6 500 000,00 €

RD	Intitulé de l'opération	Solde AP et AP nouvelles	CP 2024	Solde AP
907	STR02.23 Carrefour rd6 Manosque (route Pierrevert)	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €
4202	STR09.23 Aménagement cyclable Valcros Entrevaux	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
<b>Programmation 2024</b>				
4b	STR01.24 Voie verte les Mées – Peyruis	<b>6 000 000,00 €</b>	0,00 €	6 000 000,00 €
5/907	STR 02.24 Avenue Jean Giono Manosque	<b>100 000,00 €</b>	100 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		75 609 211,91 €	<b>9 860 000,00 €</b>	65 749 211,91 €

La totalité des AP doit être individualisée et affectée comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

- **Grosses interventions sur ouvrages d'art**

Ce programme intègre, pour l'ensemble du réseau, les priorités techniques concernant les ouvrages d'art, regroupant tant les reconstructions que les interventions lourdes de réhabilitations, réparations, améliorations ou sécurité, pour lesquelles l'effort reste important.

RD	Intitulé de l'opération	Solde AP et AP nouvelles	CP 2024	Solde AP
<b>Programmation 2013</b>				
907	STR06.13 Pont Durance à Manosque	752 759,53 €	100 000,00 €	652 759,53 €
<b>Programmation 2016</b>				
902	STR01.16 Pont du Riou sec - Saint Paul sur Ubaye	9 806,60 €	0,00 €	9 806,60 €
<b>Programmation 2017</b>				
946	STR11.17 Pont des Rouines Bevons	137 011 ,14 €	0,00 €	137 011 ,14 €
<b>Programmation 2018</b>				
900	STR02.18 reconstruction mur Bellevue Seyne	29 410,34 €	0,00 €	29 410,34 €
<b>Programmation 2019</b>				
951	STR07.19 auberge du Moulin Valernes (2013)	50 672,89 €	0,00 €	50 672,89 €
<b>Programmation 2020</b>				
13	STR01.20 pont des Jouvencelles Limans	71 625,46 €	0,00 €	71 625,46 €
4a	STR04.20 pont des Mées Durance	129 615,84 €	0,00 €	129 615,84 €
902	STR05.20 pont des Gleyzolles St Paul/Ubaye	700 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €
<b>Programmation 2021</b>				
900a	STR02.21 pont d'Aiguebelle Digne	850 000,00 € & <b>900 000,00 €</b>	0,00 €	1 750 000,00 €
902	STR04.21 pont de Palluel Uvernet	200 000,00 € & <b>150 000,00 €</b>	300 000,00 €	50 000,00 €
900	STR10.21 pont des Arches Digne	8 379 818,80 €	7 000 000,00 €	1 379 818,80 €
<b>Programmation 2023</b>				

RD	Intitulé de l'opération	Solde AP et AP nouvelles	CP 2024	Solde AP
404	STR04.23 reconstruction pont de Sourribes	2 500 000,00 €	0,00 €	2 500 000,00 €
7	STR06.23 reconstruction pont sur la Blanche à Seyne	700 000,00 € & 300 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
900	STR07.23 suppression du grand seuil du grand pont à Verdaches	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
<b>Programmation 2024</b>				
900b	STR03.24 reconstruction du pont de La Bréole	400 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>		17 760 720,60 €	8 000 000,00 €	9 760 720,60 €

La totalité des AP doit être individualisée et affectée comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

#### - Travaux neufs sur réseau local

Programmation mise en place pour répondre à des demandes spécifiques d'aménagement pour assurer la desserte de sites ou secteurs particuliers ou pour assurer une réponse ponctuelle à un problème grave de sécurité.

RD	Intitulé de l'opération	Solde AP	CP 2024	Solde AP
<b>Programmation 2014</b>				
20	STR12.14 calibrage route des Thermes Digne	83 578,16 €	0,00 €	83 578,16 €
<b>Programmation 2019</b>				
101	STR09.19 Accès aux Carrières (2001)	1 099 619,44 €	0,00 €	1 099 619,44 €
<b>Programmation 2021</b>				
950	STR07.21 Sécurisation carrefour D13 Limans	3 172,45 €	0,00 €	3 172,45 €
<b>Programmation 2023</b>				
908	STR05.23 Sécurisation du col d'Allos	2 500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €
	STR 10.23 Obligation légale de débroussaillage	563 000,00 € & 210 000,00 €	760 000,00 €	13 000,00 €
<b>TOTAL</b>		4 459 370,05 €	1 760 000,00 €	2 699 370,05 €

La totalité des AP doit être individualisée et affectée comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

#### - Travaux neufs sur RN

Participation aux travaux sur le réseau routier national, CPER 2015-2020, qui comprendra notamment l'aménagement de la section de la RN85 entre Digne et Malijai intégrant la poursuite de certaines opérations initialement prévues sur le PDMI (carrefours giratoires de Château-Arnoux et de Mallemoisson).

RD	Intitulé de l'opération	Solde AP	CP 2024	Solde AP
4085 et 4202	STR05.16 Travaux sur RN - CPER	3 647 725,00 €	0,00 €	3 647 725,00 €

**- Contrat de projet ferroviaire - Mobilité**

Pour la ligne des Chemins de Fer de Provence, le Département dans le cadre du CPER, était engagé à hauteur de 4 320 000,00 € sous réserve que le service soit amélioré avec notamment la mise en place d'un service du matin pour assurer les trajets domicile/travail. A ce jour, les réalisations de la Région sont conformes aux prévisions.

Intitulé de l'opération	Solde AP	CP 2024	Solde AP
STRF15NDI Modernisation ligne ferroviaire Nice-Digne (CPER 2015-2020)	620 000,00 €	500 000,00 €	120 000,00 €

<b>C - TOTAL DEPENSES</b>	<b>AP 2024</b>	<b>14 960 000,00 €</b>
	<b>CP</b>	<b>20 120 000,00 €</b>
<b>TRAVAUX NEUFS D'AMELIORATION DU RESEAU</b>		

*(Pour mémoire AP : 11 100 000,00 € et CP : 13 545 000,00 € au BP 2023).*

<b>TOTAL A + B + C</b>	<b>AP BP 2024 =</b>	<b>50 705 000,00 €</b>
<b>VOIRIE DEPARTEMENTALE</b>	<b>CP BP 2024 =</b>	<b>31 185 000,00 €</b>

*(Pour mémoire en 2023 : AP : 22 355 000,00 €*

*CP : 24 800 000,00 € en augmentation de +6 385 000,00 €)*

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**Le budget d'investissement recettes est le suivant : un montant total des autorisations de programmes proposées pour 2024 est de 1 875 000 €. Celui des recettes prévues est de 2 423 185 €.**

Comme chaque année est inscrit le reversement du produit des amendes des radars automatiques.

L'AP recettes du reversement du produit des amendes des radars automatiques est maintenant triennale.

En 2024, les principales recettes des participations de l'Etat et de la Région seront pour la construction du pont des Arches à Digne les Bains sur la rd 900a et la digue des colporteurs à Barcelonnette sur la rd 900.

- Recettes Etat DSID 2020 RD 4100 calibrage sécurisation Céreste: **recettes Département**

Solde AP		Recettes 2024	Solde AP
AP STR06.17 rd 4100 calibrage sécurisation Céreste DSID	267 929,88 €	88 000,00 €	179 929,88 €

- Recettes Etat DSID 2022 RD 17 rectification tracés OA Chemins Fer: **recettes Département**

Solde AP		Recettes 2024	Solde AP
AP STR01.21 rd 17 rectification tracés OA Chemins Fer DSID	126 720,00 €	126 720,00 €	0,00 €

- Recettes Etat RD 900a pont des Arches Digne Fonds « Mobilités actives »: **recettes Département**

Solde AP		Recettes 2024	Solde AP
AP STR10.21 rd 900a pont des Arches Digne	1 072 013,00 €	351 000,00 €	821 013,00 €

- Recettes Commune de Digne les Bains RD 900 Voie verte Digne ND Bourg Truyas: **recettes Département**

Solde AP & nouvelle AP		Recettes 2024	Solde AP
AP STR06.22 rd 900 Voie verte Digne ND Bourg Truyas	300 000,00 € & 150 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €

- Recettes Région PACA RD 900 Digue des colporteurs Barcelonnette : **recettes Département**

Solde AP		Recettes 2024	Solde AP
AP STR07.22 rd 900 Digue des colporteurs Barcelonnette	1 549 965,00 €	500 000,00 €	1 049 965,00 €

- Recettes Etat DSID 2022 RD 900 Digue des colporteurs Barcelonnette : **recettes Département**

Solde AP		Recettes 2024	Solde AP
AP STR07.22 rd 900 Digue des colporteurs Barcelonnette	1 049 965,00 €	349 965,00 €	700 0,00 €

- Recettes Etat Fonds vert pour les Obligations légales de débroussaillage 2023-2025 : **recettes Département**

Nouvelle AP		Recettes 2024	Solde AP
AP STR10.23 Obligation légale de débroussaillage 2023 - 2025	525 000,00 €	157 500,00 €	367 500,00 €

- Recette annuelle de l'Etat de reversement du produit des amendes des radars automatiques: **recettes Département**

Comme pour les autorisations de programme en dépenses, l'AP recettes sera triennale.

Nouvelle AP		Recettes 2024	Solde AP
AP STRSEC24 Sécurité routière 2024-2026	<b>1 200 000,00 €</b>	400 000,00 €	800 000,00 €

<b>BP 2024 VOIRIE DEPARTEMENTALE Investissement - RECETTES</b>	
en AP	<b>1 875 000,00 €</b>
en recettes prévues	<b>2 423 185,00 €</b>

(Pour mémoire recette BP 2023 : 3 302 651,00 €).

## **VI. LES SERVICES HORS POLE**

### **1. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Le budget primitif de l'exercice 2024 de la direction des ressources humaines intègre les éléments de contexte suivants :

- Le glissement vieillesse-technicité, estimé à 1,5%, soit 750 000 € ;
- La revalorisation du point d'indice de 1,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, soit un coût en année pleine de 750 000 €, et un surcoût par rapport à 2023 de 375 000 € ;
- La revalorisation des grilles indiciaires pour les grades d'entrée en catégorie B et C, dont le coût en année pleine est de l'ordre de 76 000 € ;
- L'attribution à l'ensemble des agents publics de 5 points d'indice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dont le coût est estimé à 470 000 € ;
- L'augmentation, dans le cadre de la réforme des retraites, de 1% de la contribution à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), soit un surcoût d'environ 100 000 € ;
- L'augmentation annoncée à 10% des tarifs de remboursement des frais de déplacement, soit un surcoût de l'ordre de 40 000 € ;
- L'augmentation annoncée à 10% du barème de monétisation des comptes épargne-temps, soit un surcoût de l'ordre de 20 000 €.

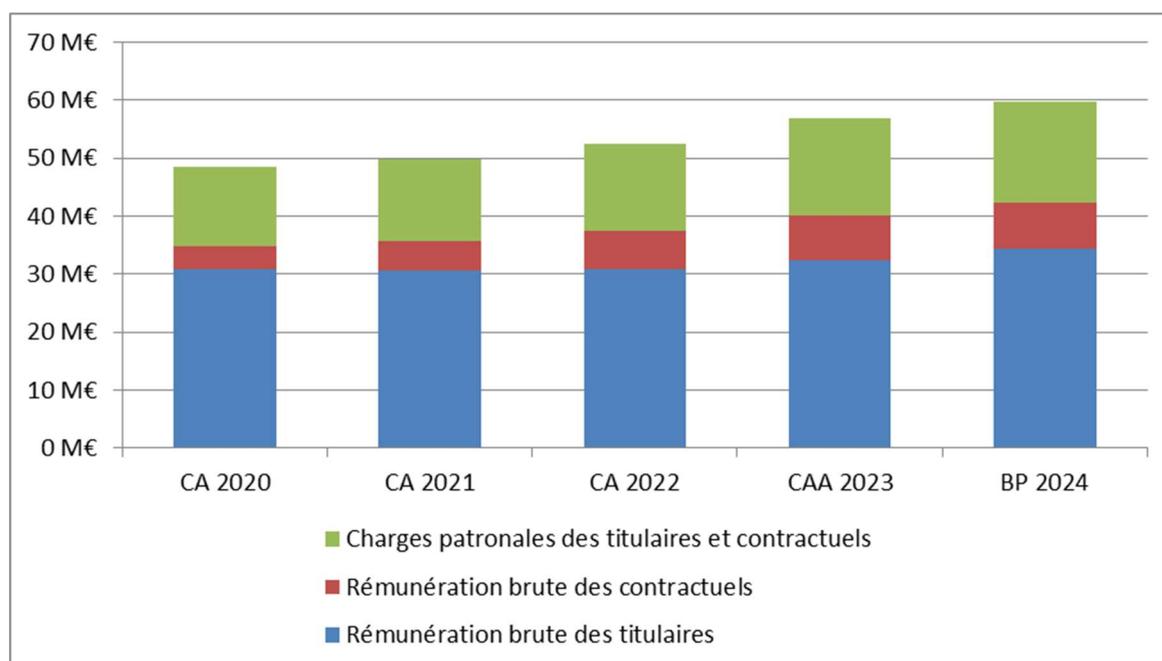
L'augmentation du budget 2024 liée à des facteurs externes s'élève ainsi à 1 831 000 €. Par ailleurs, le budget prend aussi en compte les éléments internes suivants :

- La première étape de la refonte du régime indemnitaire et la mise en œuvre en 2024 du complément indemnitaire annuel (CIA) pour un montant de 1 M€ ;
- La revalorisation des titres restaurant dont la valeur faciale passe de 6 à 7 €, soit un surcoût de l'ordre de 180 000 €.

L'ensemble de ces mesures internes et externes représentent un surcoût de plus de 3 M€.

Pour autant, l'augmentation du budget 2024 par rapport au budget voté total de 2023 « n'est que » de 1,7 M€ pour l'ensemble des budgets. Cet écart entre les besoins nouveaux et les inscriptions budgétaires effectives tient compte du taux de réalisation moyen des années antérieures (compris entre 96,7 et 98,4%), de l'effort de maîtrise des effectifs, et du fait que certains postes peuvent rester vacants dans l'attente de recrutements.

Pour la seule masse salariale, l'évolution des dépenses est la suivante :



Pour le budget principal, les propositions de dépenses s'établissent à 60,1 M€, en hausse de 3,8 M€ par rapport au budget primitif 2023, et de 1,5 M€ par rapport au budget total voté en 2023 (+2,6%).

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### ➤ **Rémunération des titulaires**

Outre les budgets annexes, la rémunération des agents départementaux relevant du budget principal est ventilée sur 3 chapitres budgétaires : le chapitre 012 « traditionnellement » utilisé pour les dépenses de personnel, mais aussi le chapitre 016 consacré à l'allocation personnalisée d'autonomie pour 20 agents et le chapitre 017 consacré au revenu de solidarité active pour 18 agents.

Le montant total consacré à la rémunération des titulaires (y compris les cotisations salariales) est de 33 M€, contre 31,8 M€ au BP 2023 et 32,3 M€ pour le budget total 2023 intégrant la DM2.

Ce montant est calculé sur la base du compte administratif anticipé 2023 intégrant la revalorisation du point d'indice pour le 2<sup>e</sup> semestre 2023.

A ce montant sont ajoutés le glissement vieillesse technicité (+1,5%), la revalorisation du point d'indice en année pleine, le reclassement des catégories B et C de début de grille, la revalorisation de l'indemnisation du CET, l'application de 5 points d'indice à tous les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la mise en œuvre du CIA.

### ➤ **Rémunération des contractuels**

La rémunération des contractuels prévue pour 2024 est de 7,6 M€. Cette rémunération est en augmentation en lien avec la structure des effectifs, compte-tenu de la politique de recrutement menée ces dernières années. Le nombre de contractuels sur postes permanents a doublé, tandis que le nombre de titulaires diminuait dans les mêmes proportions.

Le BP 2024 est l'occasion de rééquilibrer les inscriptions budgétaires entre les dépenses liées aux titulaires et celles liées aux contractuels.

Là encore le calcul est fait sur la base du compte administratif anticipé 2023 auquel on applique la revalorisation du point d'indice et la prise en compte du GVT. Le budget tient également compte de l'augmentation du nombre d'apprentis et de contractuels en parcours emploi compétences lié à notre décision de favoriser ce type de contrats.

### ➤ **Charges patronales**

Les charges patronales pour les contractuels et titulaires s'élèvent à 16,7 M€ au budget primitif 2024.

Ce montant tient compte de l'ensemble des mesures externes et internes précitées. Il intègre également le relèvement d'un point du taux de cotisation à la CNRACL.

### ➤ **Autres dépenses de personnel**

Concernant les autres charges de personnel des chapitres de rémunération (012, 016 et 017), les principales évolutions par rapport au budget 2023 sont liées :

- A l'augmentation de la valeur des titres restaurant qui passent de 6 à 7 € ;
- A l'augmentation du coût de l'assurance statutaire.

Les dépenses du chapitre 011, consacré aux charges à caractère général, s'élèvent à 700 300 €.

Pour la plupart des imputations budgétaires composant ce chapitre, les crédits votés en 2023 sont reconduits en 2024.

Les dépenses dont les montants sont en évolution significative sont les suivantes :

#### ▪ **Versements à des organismes de formation (compte 6184)**

Il est proposé d'inscrire 250 000 € au titre des dépenses de formation. Déduction faite des dépenses spécifiques des formations liées au schéma national de prévention et de protection de l'enfance (119 600 € inscrits en 2023), il s'agit d'un montant en hausse, au regard du nombre grandissant de formations individuelles et collectives, et du coût unitaire de ces formations, qui progresse également.

#### ▪ **Frais de déplacement (comptes 6251 et 62512)**

Au regard des dépenses de l'année 2023, il est proposé un budget de 400 300 €. Ce budget doit permettre d'absorber d'une part la revalorisation des frais de déplacement annoncée par le Gouvernement pour une mise en œuvre à compter de janvier 2024. D'autre part, des dépenses supplémentaires vont être générées par notre décision de pallier l'insuffisant

barème de remboursement des frais appliqué par le CNFPT, en prenant à notre charge les frais de péage ou de parking.

En ce qui concerne les charges de gestion courante (chapitre 65), elles s'élèvent à 1 506 300 €. Ce budget comprend notamment les indemnités et charges sociales des élus qui prend en compte la revalorisation du point d'indice. Les subventions pour les organisations syndicales, l'amicale du personnel et l'association de retraite des anciens conseillers départementaux sont prévues à hauteur de 442 600 €.

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes proposées sont calculées sur la base des réalisations des années antérieures. Les remboursements sur rémunération du personnel (article 6419), qui correspondent aux remboursements par notre assurance statutaire ou la CPAM des rémunérations liées aux arrêts de travail, sont inscrits à hauteur de 80 000 €.

Les remboursements sur charges de sécurité sociale sont très variables d'une année sur l'autre. Il est proposé d'inscrire 15 000 €.

En ce qui concerne le remboursement des mises à disposition au profit notamment de la MDPH et des syndicats de montagne, 1 M€ est inscrit.

Le niveau de recettes sera par ailleurs ajusté en cours d'année pour les recouvrements des parts salarié des titres restaurant, en fonction du nombre d'adhésions. 560 000 € sont inscrits au budget primitif à ce titre.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Il est proposé d'inscrire 20 000 € en dépenses d'investissement, soit une augmentation de 5 000 € par rapport au plan pluriannuel d'investissement. Ces crédits servent à financer des aménagements de postes des agents reconnus en situation de handicap dans le cadre de la politique de prévention. Les demandes formulées par la médecine de prévention concernant ces agents sont en hausse, en lien avec l'augmentation du nombre de visites médicales.

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Aucune recette n'est inscrite en investissement au titre des ressources humaines.

## **2. LE CABINET DE LA PRESIDENTE ET LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

Le budget du Cabinet de la présidente et de la direction de la communication, de l'événementiel et du protocole, s'élève pour l'année 2024 à 446 800 € en fonctionnement et à 15 000 € en investissement.

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

*Alimentation* : 8 000 € sont inscrits pour les différentes réceptions ou cérémonies organisées par le Département.

*Fourniture de petits équipements* : 2 000 € sont inscrits pour l'achat de petits équipements cartes mémoires pour appareil photos, piles pour le flash, tirages photos...

*Fournitures administratives* : 15 000 € sont inscrits pour l'achat du papier et des supports d'impression en grand format utilisés par l'imprimerie interne du Département.

1 500 € sont inscrits pour *l'achat de divers matériels* (vaisselles, gobelets, plantes...).

*Location mobilière* : 8 000 € sont inscrits pour la location de matériel de sonorisation, écran, matériel de projection.... Pour les manifestations en extérieur.

*Documentation et revues techniques* : 6 000 € sont inscrits pour l'achat de revues et de documentation liées à l'actualité et au métier de la communication.

*Frais de colloques et de séminaires* : 19 500 € sont inscrits pour faire face aux frais liés à l'organisation de colloques ou de séminaires (location de salles, défraiement des intervenants).

*Autres frais divers* : 1 800 € sont inscrits pour le ramassage, le nettoyage, la livraison et le remplacement des textiles industriels utilisés à l'atelier de l'imprimerie.

*Divers* : 7 500 € sont inscrits pour des abonnements à la plateforme de lecture interactive Calaméo, à la bibliothèque d'illustrations visuelles Shutterstock, pour l'enregistrement des noms de domaine des sites Internet de la collectivité et le règlement à la SDRM-SACEM des droits d'auteurs et de diffusion de musiques sur les réseaux sociaux du Département.

*Fêtes et cérémonies* : 10 000 € sont inscrits pour la cérémonie de vœux au personnel et les frais de représentation de la présidente.

*Réceptions* : 30 000 € sont inscrits pour les prestations de traiteurs dans le cadre des diverses manifestations organisées par le Département.

10 000 € sont inscrits pour les *repas d'affaires*.

*Catalogues, imprimés et publications* : 205 000 € sont inscrits pour la conception, l'impression et la distribution du magazine du Département et l'impression des diverses publications des musées départementaux.

*Plans de communication et plans média* : 100 000 € sont inscrits pour accompagner les plans de communication et les grands événements organisés par la collectivité dont 50 000 euros pour faire appel à une agence de communication afin de créer la charte d'identité visuelle/code de marque du Département qui puisse être déclinable sur tous les supports de communication (signalétique des bâtiments, publications, panneaux de chantiers, sites Internet...).

*Divers / Relations publiques* : 37 000 € sont inscrits pour valoriser le Département lors d'événements par l'acquisition d'objets promotionnels personnalisés, l'achat des gerbes de fleurs pour les cérémonies patriotiques, l'acquisition de cadeaux protocolaires, des médailles du travail...).

*Transport collectif de personnel* : 500 € sont inscrits pour le défraiement des déplacements en transport collectif d'intervenants extérieurs dans le cadre d'assises ou de colloques organisés par le Département.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

10 000 € sont inscrits *pour l'acquisition de matériels, de supports de communication et d'outils de signalétique* pour garantir une visibilité du Département lors des grands événements organisés en 2024.

5 000 € sont inscrits *pour remplacer du matériel de protocole vétuste*.

## **3. LE SERVICE COMMUNICATION INTERNE ET DOCUMENTATION**

Le budget décrit ci-dessous concerne la fonction documentation de la collectivité, c'est-à-dire les abonnements à des journaux, revues professionnelles et à des bases de données, ainsi que les commandes d'ouvrages.

La documentation a intégré le service communication interne le 1<sup>er</sup> mai 2023. Un effort de rationalisation des dépenses a été effectué.

De nombreux abonnements sont supprimés pour 2024, faute de consultation. Peuvent être cités à titre d'exemples, pour les plus onéreux d'entre eux :

- base de données juridique ELNET : 12 064 €
- répertoire des collectivités territoriales MAJ : 4 045 €
- fonction publique territoriale MAJ : 1 236 €

Le coût total des abonnements supprimés s'élève à 18 827€.

En parallèle, le nombre d'abonnements à La Provence sera augmenté (en lien avec la suppression du « Panorama de presse ») et de nouveaux abonnements ont été souscrits à la demande des directions.

- Le Monde : 4 000 €
- La Provence : 2 376 €
- Lettre financier territorial : 559 €
- Jurisport : 405 €
- Les années lasers : 60 €
- Assmat : 35 €

Le coût total des nouveaux abonnements s'élève à 7 435 €.

Au total, les économies réalisées entre les budgets 2023 et 2024 s'élèvent à **11 392 €**, soit -10 %.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses pour 2024 se composent de la manière suivante :

- France Publications : 40 000 €
- LexisNexis + Semaine juridique : 17 500 €
- La Provence : 9 000 €
- Bulletin quotidien : 5 299 €
- Dalloz 3 matières : 4 000 €
- Le Monde : 4 000 €
- Pack La Gazette (le Moniteur) : 3 600 €
- Dalloz (codes) : 2 000 €
- Decitre : 1 000 €
- ADBS + Interdoc : 700 €
- Haute Provence Info : 300 €
- Le Dauphiné : 199 €

Total des demandes en crédit de paiement pour 2024 : **87 598 €**.

### **4. LE SERVICE CONTROLE DE GESTION EVALUATION ET QUALITE**

Le budget DGCI comprend les besoins du directeur général des services, du service contrôle de gestion évaluation qualité et de l'unité pilotage.

En 2023, le service contrôle de gestion évaluation pilotage a demandé la création des deux AE suivantes :

- AE sur 3 ans (2023-2025) ABACCEO23 pour l'abonnement à la plate-forme ACCEO.  
Le montant total de cette AE s'élève à 34 000 € et se répartit ainsi :  
CP 1<sup>ère</sup> année : 11 733 €  
**CP 2<sup>ème</sup> année : 11 133 €**  
CP 3<sup>ème</sup> année : 11 134 €
- AE AUDQRU23 sur 3 ans (2023-2025) pour les prestations d'audit sur l'état des lieux des 30 sites vis-à-vis des engagements de service à nos usagers externes  
Le montant total de cette AE audit QRU référentiel externe totalise 90 000 € avec :  
CP 1<sup>ère</sup> année : 15 000 €  
**CP 2<sup>ème</sup> année : 30 000 €**  
CP 3<sup>ème</sup> année : 45 000 €

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### ➤ *Qualité de la relation à l'utilisateur*

L'abonnement pour la 2<sup>ème</sup> année à la plateforme ACCEO pour les personnes sourdes et malentendantes nécessite d'abonder en crédit de paiement, à hauteur de **11 133 €**, l'AE triennale ABACCEO23.

Les travaux de révision du référentiel par l'AFNOR ont été engagés en 2023 et seront achevés en fin 2024. Il restera à régler 70 % du montant des travaux de révision (13 608 € TTC hors frais de déplacement des prestataires qui sont à la charge du Département). Selon l'avancement des travaux de révision, les premiers audits à blanc pourraient être initiés dès le dernier trimestre 2024. **30 000 € de crédit de paiement sont demandés au titre de la 2<sup>ème</sup> année de l'AE triennale.**

➤ **Adhésions annuelles**

▪ **AFIGESE**

Par délibération D-1-DGS-1 du 24/03/2023, la collectivité a renouvelé son adhésion pour une durée de 3 ans à l'AFIGESE, association des financiers, contrôleurs de gestion, évaluateurs et managers des collectivités territoriales. Cela permet au service contrôle de gestion, évaluation, qualité et/ou à l'unité pilotage de la DGS de participer à un groupe de travail national sur la thématique de la gestion de la masse salariale et de pouvoir bénéficier, le cas échéant de prix préférentiels sur les formations proposées.

Le service demande **400 €** pour l'adhésion 2024, 355 € ayant été réglés en 2023.

▪ **Fédération des élus des entreprises publiques locales**

Par délibération D-1-DGS-1 du 9/12/2022, le Département avait approuvé l'adhésion annuelle du Département à l'association des élus des entreprises publiques locales. Le montant de l'adhésion pour 2023 s'élevait à 6 000 €. L'objectif était de sécuriser l'éventuelle création d'une ou plusieurs entreprises publiques locales dont la Collectivité envisageait la mise en œuvre.

La réflexion n'étant pas suffisamment aboutie, l'adhésion n'est pas effective à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023 et le Département se laisse l'opportunité d'y adhérer d'ici la fin de l'année 2023 et en 2024.

Le service demande **6 000 €** pour l'adhésion 2024.

Le montant total demandé pour les deux adhésions 2024 est de **6 400 €**.

➤ **Etudes et conseils**

Cette ligne pourra être utilisée en cas de recours à des prestataires pour le DGS, le service contrôle de gestion ou l'unité pilotage.

**40 000 €** de crédits sont demandés pour l'année 2024.

Synthèse des demandes en crédit de paiement pour 2024 : **87 533 €**

11 133 € (ACCEO)

30 000 € (Audit QRU)

6 400 € (adhésions)

40 000 € (études et conseils)

## **5. MISSION DPD ET AMENAGEMENT NUMERIQUE**

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Demande de crédits de paiement sur l'année 2024 :

Adhésion à l'AFCDP (association française des correspondants aux données personnelles) :  
**450 Euros**

Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour assurer la mise en conformité au RGPD (registre de traitement dans les services, faire une sensibilisation des agents, réaliser les analyses d'impact obligatoires, mettre en conformité les relations de sous traitances...) :  
**9 550 Euros.**

## VII. LES BUDGETS ANNEXES

### 1. LE MUSEE DEPARTEMENTAL DE SALAGON

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 165 850 €**

Soit une évolution de :  
+4,4% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+3,1% entre le BV 2023 et le BP 2024.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 165 850 €**

Soit une évolution de :  
+4,4% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+3,1% entre le BV 2023 et le BP 2024.

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 80 200 €**

Soit une évolution de :  
+122,8% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+62,3% entre le BV 2023 et le BP 2024.

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 278 000 €**

Soit une évolution de :  
-1,1% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
-1,1% entre le BV 2023 et le BP 2024.

**Soit une charge nette toutes sections de : - 80 150 €.**

Le budget présenté ci-dessous reflète la volonté de Salagon, musée et jardins de s'engager dans une politique de consolidation de la reconquête des publics depuis 2022.

Après deux années de crise sanitaire, la fréquentation a redémarré en 2022 et semble se consolider en 2023.

Mais cette dynamique provient aussi d'une politique ambitieuse d'expositions temporaires, permise par la rénovation des salles d'exposition et la présentation de nouvelles expositions dans l'église, associé à une riche programmation culturelle, un soin apporté à la qualité du service, à l'accueil des publics et à l'amélioration de la librairie-boutique.

Salagon est particulièrement apprécié des publics par la beauté du site et ses jardins dont les thématiques entrent en résonance avec les grands centres d'intérêt de nos contemporains (mobilisation autour de la biodiversité, usages des plantes, engouement pour les plantes médicinales, les plantes à parfum, l'histoire des relations plurielles entre le végétal et les civilisations, etc.).

Des expositions ethnologiques et artistiques avec des sujets attractifs reliés aux thèmes des jardins, proposant un contenu scientifique solide mais accessible, doivent aussi être un facteur de valorisation et créer un ensemble cohérent.

Les orientations pour 2024 visent à :

- Accroître la fréquentation et la notoriété du site par une politique de communication et de promotion de l'offre du musée, notamment en médiation culturelle vis-à-vis de tous les publics aussi bien familiaux, individuels ou scolaires (visites guidées, ateliers) ;
- Maintenir un haut niveau de gestion et d'entretien des jardins ethnobotaniques ;
- Proposer de nouvelles expositions temporaires dans l'église romane ;
- Maintenir une programmation culturelle et artistique de qualité pour faire vivre le site tout au long de l'année auprès de tous les publics et notamment le public familial et les scolaires ;
- Poursuivre un travail scientifique de qualité (label « Ethnopôle »), là aussi gage de reconnaissance et d'attractivité.

A noter que 2024 verra le recrutement, à Salagon, musée et jardins, d'un responsable d'unité « développement des publics » afin de renforcer l'attractivité de l'établissement et d'adapter au mieux les formes de médiation proposées aux nouvelles attentes des visiteurs.

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 165 850 €**

Le budget de fonctionnement 2024 est en hausse de 7 000 € par rapport au BP 2023 dans une volonté de consacrer davantage de moyens pour le montage d'expositions ethnologiques et artistiques (34 000 € en 2024).

Cet effort est entièrement compensé par une baisse de 4 000 € du budget d'investissement et une augmentation de 3 000 € des recettes de fonctionnement.

### **Achat pour la librairie**

**BP 2024 : 53 000 €**

Afin de poursuivre la stratégie de développement commercial de la librairie, le musée souhaite consacrer aux achats une enveloppe de 53 000 € en 2024.

En effet, le désherbage du fonds et le réaménagement des espaces de vente en boutique mis en œuvre en 2023 ont porté leurs fruits, le chiffre d'affaires s'élevant à 57 030 €, en augmentation de 44 % par rapport à la même période en 2022 (+ 17 532,84 €).

A noter, dans cette optique de développement commercial, la nécessité pour le musée de disposer à moyen terme d'une solution informatique de gestion de librairie spécifique qui lui permettra d'être plus performant dans l'exploitation de cette activité (solution à intégrer dans le nouveau logiciel de billetterie des deux musées).

### **Autres prestations de services**

**BP 2024 : 2 000 €**

Il s'agit là des charges relatives à l'impression de la billetterie personnalisée du musée, pris en charge directement par les budgets annexes des musées départementaux depuis l'exercice 2022.

## **Honoraires divers**

**BP 2024 : 18 520 €**

Cette ligne intègre notamment :

- 220 € de frais de fonctionnement de la boutique en ligne ;
- 1 900 € couvrant les besoins de montage/démontage annuel du chapiteau par des techniciens spécialisés habilités, dépense nouvelle depuis 2023 ;
- 4 000 € pour les travaux de recherche et de préparation de l'exposition sur « La Forêt », par Bertille CAGNIN, ethnologue et prestataire en ingénierie culturelle ;
- 2 000 € pour financer des campagnes de distribution des supports de communication du musée par un prestataire extérieur.

Le musée souhaite en effet faire appel en 2024 à un prestataire extérieur pour réaliser davantage de tournées de distribution de ses supports de communication, celles-ci n'étant plus assurées par le service des moyens généraux depuis 2022.

Cette question sera réexaminée en cours d'année par le responsable d'unité « développement des publics ».

## **Opérations événementielles**

**BP 2024 : 14 145 €**

Le montant de l'enveloppe consacrée à la programmation culturelle s'élève à 14 145 €. Le musée souhaite consolider les belles prestations existantes et pérenniser les illuminations du site lors de la Nuit des Musées, proposées depuis 2022.

## **Montage ou location d'expositions**

**BP 2024 : 24 000 €**

Les nouvelles expositions prévues en 2024 seront exclusivement des expositions artistiques présentées dans l'église :

- une exposition de février à avril consacrée aux œuvres de la plasticienne Ursula CARRUEL ;
- une exposition de mai à octobre consacrée aux peintures de paysages de l'artiste peintre Philippe COGNEE.

Le coût de ces deux expositions artistiques est estimé à 9 000 €.

Par ailleurs, 15 000 € seront consacrés sur cette ligne, dès 2024, à la conception de la nouvelle exposition temporaire sur le thème de la forêt, qui sera présentée en 2025 et 2026.

En effet, le musée a choisi de mettre en place des cycles d'exposition temporaire de deux ans dans les salles d'exposition rénovées, avec des expositions proposant un haut niveau de qualité et d'esthétique.

Pour mémoire, se poursuivent jusqu'à fin 2024 les expositions créés et inaugurés en 2023 :

- « L'olivier, notre arbre », en partenariat avec l'Université d'Avignon (coût final pour Salagon en 2023 : 17 712 €)
- « Jouets retrouvés » dans la salle dite « Les Forges », à partir des collections du musée (coût final pour Salagon en 2023 : 3 035 €).

L'exposition 2025/2026 sur le thème de la forêt impliquera un travail de recherche et de scénographie conséquents, avec le recours à un scénographe professionnel.

Ainsi, c'est un budget total d'environ 60 000 € qui sera consacré à ce projet, dont 25 000 € dès 2024.

En effet, en complément des 15 000 € mobilisés sur cette ligne, sont ainsi prévus les crédits suivants pour ce projet :

- 2 000 € sur la ligne D2482 Autres fournitures/Petit matériel ;
- 4 000 € sur la ligne D2513 Honoraires divers (travaux de l'ethnologue Bertille CAGNIN) ;
- 4 000 € sur la ligne Droits et redevances (imputations à créer – cf. infra).

### **Catalogues d'expositions et publications scientifiques**

**BP 2024 : 8 000 €**

En 2024, le musée compte procéder à l'impression des actes du séminaire 2019 sur la thématique « Les piquants », pour un montant estimé à 3 000 €. Sont également prévues les charges relatives au graphisme et à l'impression des actes des séminaires 2021 et 2022 sur la thématique « La forêt », à hauteur de 5 000 €.

### **Entretien terrain**

**BP 2024 : 13 000 €**

### **Autres fournitures/Petit matériel**

**BP 2024 : 14 500 €**

Les budgets de production d'expositions se voulant plus conséquents, le budget dédié est augmenté de 2 000 €.

### **Droits et redevances**

**BP 2024 : 4 000 €**

Cette ligne concerne les droits d'auteurs payés par le musée lors des montages d'expositions.

### **Entretien matériel, outillage**

**BP 2024 : 2 000 €**

Besoin ajusté en raison de l'augmentation du parc de matériel à entretenir et de la hausse des coûts.

### **Locations immobilières**

**BP 2024 : 300 €**

### **Livres, disques, cassettes**

**BP 2024 : 900 €**

### **Services bancaires**

**BP 2024 : 700 €**

## **Cotisations**

**BP 2024 : 1 885 €**

Il s'agit pour le musée de s'acquitter des cotisations pour son adhésion à l'ICOM (Conseil International des Musées), la FEMS (Fédération des Ecomusées et Musées de Société) et à JBF (Jardins Botanique de France). Par ailleurs, il semblerait opportun que le musée adhère en 2024 à la Route Saveurs & Senteurs. La cotisation de la formule Premium s'élève à 855 €.

## **Alimentation**

**BP 2024 : 800 €**

Besoin ajusté au regard de l'inflation.

## **Frais de réception**

**BP 2024 : 4 900 €**

Besoin ajusté au regard de l'inflation.

## **Frais d'hébergement**

**BP 2024 : 3 200 €**

Besoin ajusté au regard de l'inflation.

Il est proposé d'inscrire un budget de 870 700 € au titre des **ressources humaines**. Il s'agit d'une augmentation de 3,5% par rapport au budget voté en 2023.

Ce budget est calculé sur la base du compte administratif anticipé pour 2023, auquel on applique la revalorisation du point d'indice, le glissement vieillesse technicité, la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel...

La rémunération d'un nouveau jardinier est également intégrée.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 278 000 €**

Les recettes 2024 sont globalement reconduites par rapport au BP 2023 mais pourront être ajustées ultérieurement au regard du plan marketing qui sera proposé par le nouveau responsable d'unité « développement des publics ».

## **Droits d'entrée, billetterie**

**BP 2024 : 160 000 €**

Les recettes attendues en droits d'entrées et billetterie sont proposés au même niveau qu'au BP 2023.

A titre informatif, au 31 juillet 2023, les recettes de billetterie s'élèvent à 90 448 €, en repli de 9,9 % par rapport à la même période en 2022, en lien avec les mauvais chiffres de fréquentation de mai et juin dus aux intempéries.

### **Librairie/boutique**

**BP 2024 : 82 000 €**

En cohérence avec le budget achats 2024 (53 000 €), les stocks déjà constitués et la tendance à la hausse des ventes, les recettes de librairie/boutique attendues sont estimées à 82 000 €, soit une hausse de 5 000 € par rapport au BP 2023.

A titre informatif, au 31 juillet 2023, les recettes de librairie/boutique s'élevaient à 57 030 €, en augmentation de 44 % par rapport à la même période en 2022 (+ 17 532,84 €).

### **Locations diverses**

**BP 2024 : 5 000 €**

Les recettes de locations attendues sont liées à l'installation du chapiteau de mai à octobre et au démarchage commercial qui sera mené en 2024 pour la privatisation de cet espace en journée. A noter que les tarifs de location du chapiteau ont été approuvés par l'Assemblée départementale du 20 juin 2023.

### **Aide à l'organisation du séminaire ethnobotanique, et des rencontres ethnologiques**

**BP 2024 : 13 000 €**

Subvention constante attendue de l'Etat.

### **Ministère de la Culture : formation PCI**

**BP 2024 : 8 000 €**

Subvention constante attendue de l'Etat.

### **Aide à l'organisation des journées nationales**

**BP 2024 : 5 000 €**

Subvention constante attendue de l'Etat.

### **Aide à l'élaboration d'animations scolaires**

**BP 2024 : 3 000 €**

Subvention constante attendue de l'Etat.

### **La classe l'œuvre**

**BP 2024 : 2 000 €**

Subvention constante attendue de l'Etat.

### **Mécénat, occupations privatives**

**BP 2024 : 0 €**

Un mécénat sera sollicité de nouveau pour 2024, auprès de l'Occitane en Provence, à hauteur de 2 000 €. S'il est obtenu, la recette correspondante sera inscrite au BS.

## **Participation de la Région**

**BP 2024 : 0 €**

Une demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera déposée à hauteur de 5 000 € dans le cadre d'un appel à projet Etat/Région APOCSFET, culture scientifique, technique et industrielle, en direction des publics.

Si elle est obtenue, la recette correspondante sera inscrite au BS.

5 600 € de recettes sont inscrits au titre du recouvrement de la part salarié des titres restaurant.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 32 000 €**

Les dépenses d'investissement sont proposées en augmentation en 2024 par rapport au BP 2023.

De ce fait, les crédits dégagés ainsi que ceux économisés sur l'achat de matériel pour la conservation des collections d'art sont réaffectés sur la section de fonctionnement afin de contribuer à l'effort nécessaire pour le montage des expositions ethnologiques et artistiques.

Les principaux investissements sont repris ci-dessous :

### **Travaux dans les jardins**

**BP 2024 : 8 000 €**

#### **Travaux aménagement**

**BP 2024 : 2 000 €**

#### **Plantation d'arbres**

**BP 2024 : 1 000 €**

#### **Achat œuvres d'art**

**BP 2024 : 0 €**

#### **Achat de matériel servant à la conservation des collections d'art**

**BP 2024 : 4 000 €**

Réduction de la ligne au profit de la section de fonctionnement.

#### **Autre matériel (jardins)**

**BP 2024 : 9 000 €**

#### **Autre matériel (exposition)**

**BP 2024 : 7 000 €**

#### **Restauration d'œuvres d'art**

**BP 2024 : 1 000 €**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT : 0 €**

Aucune dépense d'investissement n'est inscrite au titre des **ressources humaines**.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au titre des **ressources humaines**.

## **2. LE MUSEE DEPARTEMENTAL DE PREHISTOIRE DES GORGES DU VERDON**

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 184 000 €**

Soit une évolution de :  
+1,2% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
+1,2% entre le BV 2023 et le BP 2024.

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 490 000 €**

Soit une évolution de :  
0% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
0% entre le BV 2023 et le BP 2024.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 34 000 €**

Soit une évolution de :  
-5,6% entre le BP 2023 et le BP 2024 ;  
-83,7% entre le BV 2023 et le BP 2024.

**Soit une charge nette toutes sections de : - 272 000 €.**

En 2024, le musée de Préhistoire des gorges du Verdon (MPGV) poursuivra sa politique de développement des publics, en s'appuyant notamment sur la production de deux expositions temporaires.

La première, qui constituera l'exposition principale de l'année, célébrera les 40 ans de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence. Fruit du partenariat entre les deux services du Département, elle s'inscrit dans la volonté du musée de travailler en réseau avec les autres structures culturelles et scientifiques du territoire. Elle constituera également une vitrine, incitant le public à se rendre sur les différents sites accessibles.

Cet ancrage dans le patrimoine naturel du département devrait permettre d'accroître la fréquentation du musée, tant par le public local que par le public touristique.

La seconde, plus modeste, sera consacrée aux stèles néolithiques de Provence (Idoles néolithiques). Il s'agit d'une adaptation de l'exposition présentée par la Ville de Pertuis en 2023 pour les Journées européennes de l'Archéologie, basée sur la thèse de Jules Masson-Mourey (Aix-Marseille Université). Le musée souhaite l'accompagner d'une publication à destination du grand public qui pourrait constituer le 1er numéro d'une collection que le musée souhaite mettre en place.

Avec ces deux projets, le musée renoue avec la production d'expositions, en lien direct avec les recherches locales et entend ainsi assoir son rôle de vitrine auprès des publics.

Ces expositions seront bien sûr accompagnées d'un programme culturel : conférences, projections, etc. Le musée participera aux grands événements nationaux et organisera bien sûr sa traditionnelle Journée de la Préhistoire.

A noter que 2024 verra le recrutement, au MPGV, d'un responsable d'unité « développement des publics » afin de renforcer l'attractivité de l'établissement et d'adapter au mieux les formes de médiation proposées aux nouvelles attentes des visiteurs.

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 184 000 €**

Le budget de fonctionnement est en très légère hausse par rapport à 2023 en raison de la production d'expositions, qui nécessitent des moyens plus importants que la location. Cette hausse est compensée par une baisse équivalente des dépenses d'investissement.

### **Achat pour la librairie**

**BP 2024 : 75 000 €**

### **Produits d'entretien**

**BP 2024 : 4 000 €**

### **Petit équipement**

**BP 2024 : 14 000 €**

La ligne devrait pouvoir être maintenue sur ce montant (identique à 2023), malgré la production des deux expositions, notamment grâce à des achats anticipés sur le budget 2023.

### **Vêtements de travail**

**BP 2024 : 500 €**

Un renouvellement important ayant été opéré en 2023, les dépenses 2024 ne concerneront que les nouveaux personnels.

### **Fournitures administratives**

**BP 2024 : 2 000 €**

### **Autres matières et fournitures**

**BP 2024 : 12 000 €**

La réalisation des deux expositions temporaires va nécessiter l'achat de fournitures pour la fabrication de la muséographie par le technicien du musée.

### **Locations mobilières**

**BP 2024 : 0 €**

### **Entretien et réparation sur bâtiments**

**BP 2024 : 500 €**

### **Autres prestations**

**BP 2024 : 61 500 €**

La production de deux expositions et d'un catalogue va nécessiter le recours à des prestations supplémentaires par rapport à 2023 :

- Scénographie de l'exposition « 40 ans de la Réserve ». Le recours à un professionnel est indispensable pour répondre aux attentes du public du musée : aspects ludiques pour les enfants, interactivité, etc.

- Graphisme. La réalisation des panneaux d'exposition comme du catalogue nécessitent également le recours à un professionnel, à même de proposer un travail créatif et de qualité.
- L'impression des panneaux et du catalogue constitue le dernier poste important.

Rappelons que sur cette ligne sont également affectés l'entretien paysager du Préhistosite (depuis 2023) et les prestations scientifiques et culturelles liées à la programmation du musée.

#### **Droits d'utilisation – informatique en nuage**

**BP 2024 : 500 €**

Le montant de cette ligne a été ajusté au besoin.

#### **Réceptions**

**BP 2024 : 7 000 €**

Compte tenu de la thématique des expositions temporaires, le programme des conférences devrait reposer sur des intervenants locaux, ce qui limitera les frais d'hébergement.

#### **Transport de biens**

**BP 2024 : 0 €**

#### **Transport de pers. extérieures**

**BP 2024 : 3 000 €**

Compte tenu de la thématique des expositions temporaires, le programme des conférences devrait reposer sur des intervenants locaux, ce qui limitera les frais de déplacement.

#### **Services bancaires**

**BP 2024 : 4 000 €**

La hausse importante de cette ligne correspond à un ajustement du montant par rapport aux besoins réels, notamment en raison de l'affectation des frais de commission IREC sur les ventes en ligne. Ces dernières devraient en outre se développer en 2024 puisque le musée souhaite tester la réservation en ligne de ses prestations de médiation, afin de s'adapter aux pratiques actuelles du public.

Il est proposé d'inscrire un budget de 977 600 € au titre des **ressources humaines**. Il s'agit d'une augmentation de 6.5% par rapport au budget voté en 2023.

Ce budget est calculé sur la base du compte administratif anticipé pour 2023, auquel on applique la revalorisation du point d'indice, le glissement vieillesse technicité, la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel...

La rémunération d'un nouveau responsable d'unité de développement des publics est également intégrée.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 490 000 €**

Les recettes 2024 sont reconduites à l'identique par rapport au BP 2023 mais pourront être ajustées ultérieurement au regard du plan marketing qui sera proposé par le nouveau responsable d'unité « développement des publics ».

**BP 2024 : 490 000 €**

Le musée s'inscrit dans une démarche prudente en proposant le maintien des montants 2023.

Néanmoins, l'équipe s'attachera à développer les recettes autour des axes suivants :

- Poursuite du développement des propositions de médiation, notamment grâce au recrutement du responsable d'unité « développement des publics » ;
- Recherche systématique de subventions pour les différentes opérations projetées : expositions, programme culturel, etc.
- Développement du tourisme d'affaire qui permettrait d'inscrire des recettes sur la ligne de location d'espaces.

4 200 € de recettes sont inscrits au titre du recouvrement de la part salarié des titres restaurant.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 34 000 €**

### **Matériel outillage technique**

**BP 2024 : 3 000 €**

### **Installation générale aménagement**

**BP 2024 : 1 000 €**

Ajustement du montant par rapport aux besoins.

### **Autre matériel**

**BP 2024 : 1 000 €**

### **Autres immobilisations**

**BP 2024 : 3 000 €**

Ajustement du montant par rapport aux besoins.

### **Achat de droits**

**BP 2024 : 1 000 €**

Il s'agit de droits de reproduction d'une illustration à prévoir pour l'exposition et pour le catalogue *Idoles néolithiques*.

## **Restauration de collections**

**BP 2024 : 25 000 €**

Le montant de cette ligne est ajusté aux besoins identifiés pour 2024. Le retour à une situation plus favorable en matière de ressources humaines en 2024 devrait permettre d'engager le musée dans une politique de restauration des collections plus importante qu'en 2023), en vue, notamment, du renouvellement du parcours permanent.

## **Collections et œuvres d'art**

**BP 2024 : 0 €**

Aucune dépense d'investissement n'est inscrite au titre des **ressources humaines**.

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT : 0 €**

Des propositions seront faites au BS en fonction des possibilités de financement par la DRAC pour les restaurations de collections.

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au titre des **ressources humaines**.



M57	Imputations transposées	Libellé ligne	2023	2024	Variation	Observation
60632	D2465 à D2469	Fournitures de petit équipement	36500	41600	9,6%	+50% DLVA
60636	D2470 à D2474	Habillement et vêtements de travail	1000	1050	5,0%	
6064	D2475 à D2479	Fournitures administratives	750	780	4,0%	
60668	D2480 à D2484	Autres produits pharmaceutiques	97000	109000	11,3%	+50% DLVA
61558	D2485 à D2489	Entretien autres biens mobiliers	13900	14500	4,3%	
617	D2490 à D2494	Etudes et recherches	9000	9400	4,4%	
62261	D2495 à D2499	Honoraires médicaux et paramédicaux	500	520	4,0%	
62268	D2500 à D2504	Autres honoraires, conseils	17000	17800	4,7%	
6236	D2505 à D2509	Catalogues et imprimés	500	1000	100,0%	Impression plaquettes
6248	D2510 à D2513	Divers	10800	11300	4,6%	DASRI
6281	D2514 à D2517	Concours divers (cotisations)	3500	3700	5,7%	
6288	D2518 à D2522	Autres services extérieurs	600	630	-94,2%	
673	D2523 à D2526	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500	520	4,0%	
60632		Inscription DM1	12000			
			203550	211800	4.05%	

Le budget proposé au titre de la **direction des ressources humaines** est de 804 100 €. Il s'agit d'une augmentation de 5,3% par rapport au budget voté en 2023.

Ce budget est calculé sur la base du compte administratif anticipé pour 2023, auquel on applique la revalorisation du point d'indice, le glissement vieillesse technicité, la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel...

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **Crédits demandés**

**516 440 €**

L'activité formation est en progression et les recettes ont donc été revues à la hausse.

Depuis plusieurs années, le laboratoire départemental réalise, sans facturation, des prestations d'audits, de formation et de conseil auprès de la direction des collèges. Ces prestations seront dorénavant facturées et incluses dans les conventions de fonctionnement avec les collèges et l'UPC.

La direction des collèges de la jeunesse et des sports doit prévoir une ligne budgétaire en conséquence.

A ce titre, un chiffrage prévisionnel a été réalisé et transmis. Le coût global des prestations d'audit et de conseil réalisées pour la direction des collèges s'élève à 12 876 €.

Des recettes supplémentaires en hygiène alimentaire sont attendues mais intégrées partiellement au budget prévisionnel car non confirmées à ce jour par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes. Il s'agit de la récupération des clients et donc des prestations de la zone de l'abattoir de Sisteron conformément à la convention signée en 2023.

La réalisation du suivi des 4 nouvelles stations DLVA va générer en 2024 de nouvelles recettes pour le secteur hydrologie (R2569) à hauteur de +44% soit +29 000 €.

La grille de tarifs 2023 du laboratoire vétérinaire départemental intégrera une hausse de 2% tenant compte de l'augmentation inflationniste prévue dans la lettre de cadrage budgétaire.

Pour le secteur hydrologie, aucune hausse des tarifs ne sera appliquée mais, à moyen constant, 4 nouvelles stations DLVA seront suivies. Les recettes en seront donc impactées.

Les recettes de fonctionnement 2024 augmentent de +8,5% par rapport au Budget voté 2023, les portant à 516 440 €. Il est remarquable que, pour la première fois, les recettes envisagées dépassent le seuil des 500 000 €.

M57	Imputations transposées	Libellé ligne	2023	2024	Variation	Observation
70641	R2566	Taxes d'analyse	240000	<b>254 000</b>	5,8%	Hygiène Alimentaire + appui collègues
70641	R2569	Taxes d'analyse	73000	<b>93 000</b>	27,4%	Hydrologie cadre SIEG
70641	R2571	Taxes d'analyse	72000	<b>73 440</b>	2,0%	Santé animale
70641	R2572	Taxes d'analyse	10000	<b>10 200</b>	2,0%	Santé animale Etat, dotation CD04
70641	R2573	Taxes d'analyse	45000	<b>45 900</b>	2,0%	Sérologie
70641	R2574	Taxes d'analyse	35000	<b>35 700</b>	2,0%	Sérologie Etat, dotation CD04
706888	R2568	Autres	1000	<b>4 000</b>	300,0%	Hygiène Alimentaire Formations
75888	R2554	Autres	200	<b>200</b>		
			476200	516440	8.5 %	

Le recouvrement de la part salarié des titres restaurant est inscrit à hauteur de 7 000 €.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Crédits demandés 130 000 €**

Compte tenu des matériels vétustes, réformés, des évolutions à doter et des besoins non comblés, le laboratoire doit investir dans certains matériels.

Afin de pouvoir réaliser des projets analytiques métiers intégrant une part informatique ou d'ajouter des fonctionnalités aux solutions déjà en place ou de remplacer en urgence un matériel défaillant, il est souhaitable que le laboratoire puisse acheter du matériel informatique et/ou des logiciels. Leur capacité à être intégrée dans le parc DSIUN et leur sécurisation numérique sera gérée par transversalité avec la DSIUN.

En 2023, les pannes ayant endommagé plusieurs matériels techniques ont entraîné la nécessité de reporter les investissements programmés.

La ventilation entre matériels et logiciels reste arbitraire en fonction des besoins. Les dépenses d'investissement 2024 augmentent +91,6% par rapport au budget voté 2023 les portant à 130 000 €.

Libellé ligne	2023	2024	Variation	Observation
Autre matériel et outillage de voirie	67845	110000	69,5%	
Concession et droits similaires		10000		Nouveau - besoins Informatiques
Autres immobilisations corporelles		10000		Nouveaux besoins
	67845	130000	91,6%	

Aucune dépense d'investissement n'est inscrite au titre des **ressources humaines**.

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Aucune recette d'investissement n'est inscrite au titre des **ressources humaines**.

## VIII. LES ANNEXES